



Mémoire Présentée

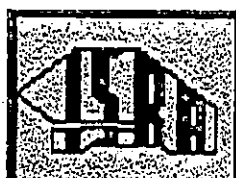
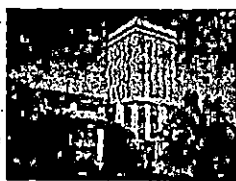
**par EL HADJI
MALICK NDIA YE**

**UNIVERSITE GASTON
BERGER DE
SAINT -LOUIS**

**Les stratégies foncières paysannes
face au changement écologique à
Thysse - Kaymor, Sonkorong (région
de Kaolack, département de Nioro)**

ANNEE1998

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
U.F.R. LETTRES & SCIENCES HUMAINES
SECTION DE SOCIOLOGIE



INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

**LES STRATEGIES FONCIERES PAYSANNES FACE AU
CHANGEMENT ECOLOGIQUE
A THYSSE-KAYMOR/SONKORONG
(REGION DE KAOLACK, DEPARTEMENT DE NIORO)**

**MEMOIRE DE MAÎTRISE
ès-LETTRES & SCIENCES HUMAINES**

(Sociologie)

présenté et soutenu par

EL HADJI MALICK NDIAYE

Sous la co-direction de :

**Mr Issiaka Prosper LALEYE
Professeur titulaire (UGB)**

**Mr Désiré Y. SARR
Ph.D. Sociologie (ISRA)**

ANNEE 1998

DEDICACE

En mémoire de Serigne Ndiagna et Ndéye F.Diagne

A mon père M.CISS et à ma mère: pour leur amour
et leur éducation.

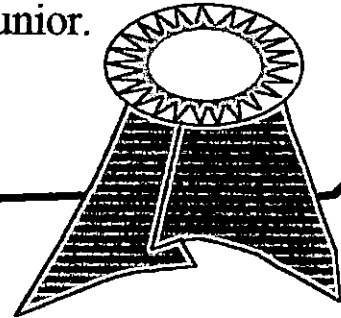
A mes soeurs adorées: Seynabou, Ngoné, Ndiaxate
Mon frère et complice Thierno.

A toute ma famille de Doudou à Arame

A mes amies (Tatie, Nono et Fina)

A mes amis (Ibou, Code, Momar, Abdourahmane)

A mes neveux Abdou et Malick Junior.



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Monsieur Désiré Y. SARR pour votre disponibilité et votre encadrement rigoureux et fructueux. .

Professeur Issiaka P. LALEYE : Pour vos critiques et votre sens élevé de la pédagogie.

Messieurs Ebrima SALL (CODESRIA), Ibou SANE et Papa Meïssa DIENG (UGB)

Pour votre soutien moral indéfectible :

- Monsieur Mamadou DIOUF (ARAF) et sa famille,
- Monsieur Gallo SAMB au Ministère de la Modernisation de l'Etat,
- Mesdames Aminata NDIAYE et Awa DIAGNE ainsi que leurs enfants,
- Monsieur Seyni NDIAYE et toute sa famille,
- Madame Nafissatou KANE et sa famille,

Votre aide a favorisé l'aboutissement de ce travail :

- Messieurs Amsatou THIAM, Ousseynou DIOUF et toute l'équipe de ISRA Kaolack.
- Messieurs Sylvain NDIONE (DPS), Seyni CISS(CROUS), Amadou CISS(Ministère de la Communication) et François CISS (ATI).

Les nombreux étudiants qui m'ont témoigné leur sympathie durant toutes ces années passées à l'université : les co-résidents du G6 D, Ely, Ciré, Aly, Mballo, Wahab; mes partenaires Tange et Guissé, Marianne et les résidentes du G4, Détoubab mon espoir.

A tous les enseignants des sections de Sociologie et de Science politique.

A tous les paysannes et paysans de la Communauté Rurale de Kaymor.

Ce travail de recherche a bénéficié du programme de petites subventions pour la rédaction de thèses et de mémoires du CODESRIA.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

DEDICACE

REMERCIEMENTS

Pages

INTRODUCTION

1

PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE

4

CHAPITRE I : Problématique et construction du modèle d'analyse

4

I.1 Position du problème

4

I.2 Point sur les connaissances

8

I.2.1 La crise de la gestion des ressources naturelles

8

I.2.2 La crise de la réglementation foncière

11

I.2.3 La relation foncier-environnement-développement

14

I.3 Objectifs de la recherche

15

I.3.1 Objectif général

15

I.3.2 Objectifs spécifiques

15

I.3.3 Hypothèses de la recherche

16

I.4 Construction du modèle d'analyse

16

I.5 Approche conceptuelle

20

I.5.1 La stratégie

20

I.5.2 L'environnement

27

CHAPITRE II : Approche Méthodologique

30

II.1 Historique de la collecte

30

II.1.1 Déroulement de l'enquête

31

II.1.1.1 La pré-enquête

31

II.1.1.2 L'enquête

31

II.1.1.2.1 Le pré-test

32

II.1.1.2.2 L'administration des outils

32

II.2 Inventaire des techniques d'investigation

33

II.2.1 Le questionnaire

33

II.2.2 Le guide d'entretien

33

II.2.3 L'enquête autobiographique

34

II.2.4 L'observation

34

II.2.5 Le transect

34

II.3 Technique d'échantillonnage	34
II.4 Difficultés rencontrées	36
II.5 Les limites de la recherche	37
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE D'ETUDE	38
CHAPITRE III : L'Univers de l'enquête	38
III.1 Le milieu physique de la communauté rurale à Kaymor	38
III.2 Le peuplement	39
III.3 L'occupation des terroirs	40
III.4 Vie socio-Economique	41
CHAPITRE IV : Le contexte des Unités Expérimentales	41
IV.1 La population	42
IV.2 L'organisation sociale	43
IV.3 Le système agraire à TK/S	44
IV.3.1 L'espace habité	44
IV.3.2 L'espace cultivé	44
IV.3.3 L'espace pâturé	45
IV.3.4 Le droit foncier traditionnel	45
IV.4 Le remembrement et l'aménagement des terroirs	45
TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS	47
CHAPITRE V : Sociosystème et écosystème à TK/S	47
V.1 L'organisation sociale de l'espace	47
V.1.1 Le carré un centre de décision autonome	47
V.1.2 Une projection des rapports sociaux sur l'espace	50
V.1.3 Des activités à dominante agricole	51
V.2 Un espace saturé	56
V.2.1 Un mode d'acquisition des terres verrouillées	56
V.2.2 Une inégalité des appartenances foncières	57
V.2.3 Une population active en croissance rapide	59
V.2.4 Un équipement agricole important	61
V.3 Un Ecosystème en dégradation	64
V.3.1 La situation générale de l'environnement à TK/S	64
V.3.2 Les causes du changement écologique	67
V.3.2 Une timide restauration de l'environnement	70

CHAPITRE VI : Les solutions paysannes aux contraintes foncières et écologiques	79
VI.1 Remembrement des terres et conflits fonciers	79
VI.2 Les transactions foncières	84
VI.3 Typologie des stratégies foncières	90
CONCLUSION	96
BIBLIOGRAPHIE	98
ANNEXES	102

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTES DES SCHEMAS

Schéma 1 :	Le concept de stratégie	17
Schéma 2 :	Le concept d'environnement	18
Schéma A :	Gestion de la fertilité à travers une dynamique d'intégration Agro-Sylvo-Pastorale	76
Schéma B :	Schéma général de la dégradation de l'écosystème Sud Sine-Saloum	77

LISTES DE TABLEAUX

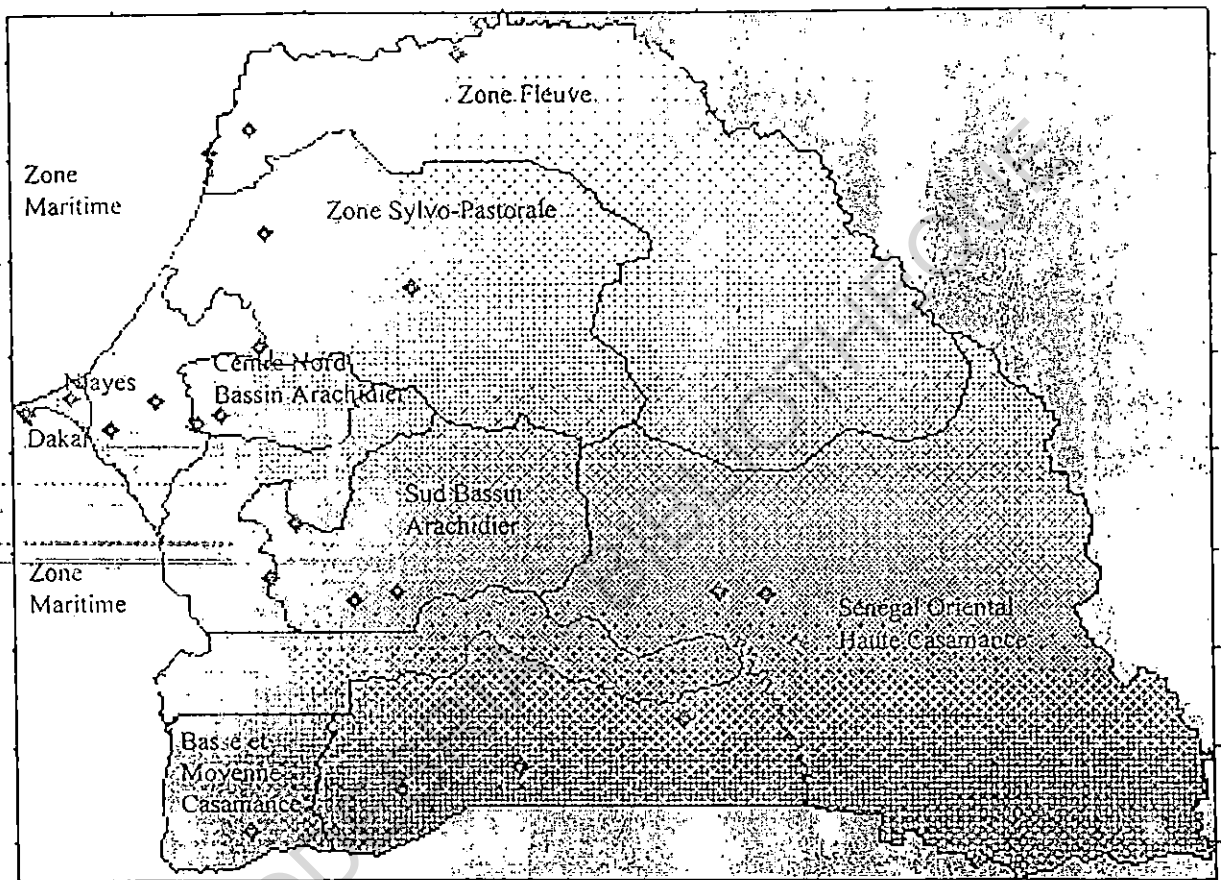
Tableau 1 :	Répartition de l'échantillon en classes d'âge	48
Tableau 2 :	Evaluation du cheptel de TK/S	54
Tableau 3 :	Problèmes et solutions de l'élevage extensif à TK/S	55
Tableau 4 :	Les appartenances foncières à TK/S	58
Tableau 5 :	Répartition de la population par carré à TK/S	59
Tableau 6 :	Répartition de la population active par carré à TK/S	60
Tableau 7 :	Effectif du matériel agricole à TK/S	61-62
Tableau 8 :	Les partenaires des paysans dans la gestion de l'environnement	72
Tableau 9 :	Nature et ordre de fréquence des conflits fonciers à TK/S	80
Tableau 10 :	Nature et évolution des transactions foncières à TK/S	87
Tableau 11 :	Période et causes des migrations à TK/S	91
Tableau 12 :	Rôle des transactions foncières dans les relations inter-villages à TK/S	93
Tableau 13 :	Rôle de la parenté dans les transactions foncières à TK/S.	94

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Transect de Sonkorong et Ciisé Kaymor.	66
Graphique 2 :	Histogramme de l'évolution des superficies maximales et minimales fumées à TK/S.	73
Graphique 3 :	Courbes d'évolution de la superficie fumée et des effectifs paysans ayant pratiqué la fumure.	74
Graphique 4 :	Répartition des transactions foncières à TK/S (1995-1997).	85/86
Graphique 5 :	Courbes corrélatives entre transactions-superficies et effectifs paysans (1995-1997).	88

GLOSSAIRE

BUSL :	Bibliothèque Université de Saint Louis
BU-UCAD :	Bibliothèque Universitaire - Université Cheikh Anta Diop
CODESRIA :	Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LDN :	Loi sur le Domaine National
NPA :	Nouvelle Politique Agricole
ORSTOM :	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
PA :	Programme Agricole
PAF :	Plan d'Action Foncier
PAME :	Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme
PASA :	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PGCRN:	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PISA :	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PNAE :	Plan National d'Action pour l'Environnement
PREF :	Programme de Redressement Economique et Financier
SBA :	Sud Bassin Arachidier
TK/S :	Thyssé Kaymor / Sonkorong (ou Ciisé Kaymor / Sonkorong)
UGB :	Université Gaston Berger



Délimitation des zones agro-écologiques du Sénégal

Sowell

INTRODUCTION

Les changements politiques profonds intervenus dans le monde à la fin des années 80 ont impulsé une nouvelle dynamique dans les orientations de développement des nations. L'avènement d'une économie qui se mondialise de plus en plus a renforcé la conscience d'une gestion, à l'échelle du globe, des problèmes écologiques.

Dans la perspective de la réalisation du *développement durable*, la prise en charge de l'environnement dans l'objectif de croissance économique a été l'une des principales leçons de la grande « messe » de Rio de Janeiro, en Juin 1992¹.

Plusieurs pays du Sud se sont inscrits dans le sillage des recommandations du sommet de la Planète-Terre, en mettant en œuvre de nouvelles perspectives stratégiques. Cette orientation obéit au constat de la faible efficacité des politiques antérieures tant en ce qui concerne l'agriculture que pour ce qui est de la préservation de l'environnement.

Dans le cas sénégalais, la gestion des ressources naturelles a très tôt fait l'objet d'une réglementation. L'aspect foncier y est prépondérant avec notamment la loi 64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national (LDN). *De jure*, elle mettait fin à tous les modes de tenure foncière traditionnelle. Cette loi, ainsi que les autres lois et décrets qui y ont fait suite sont allées de pair avec des politiques agricoles dont la première est le programme agricole (P.A : 1960-1980)².

C'est dans le cadre des Programmes de Redressement Economique et Financier (PREF) et d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAML) que les orientations de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) se sont précisées. Celle-ci visait la sécurisation agricole et vivrière ainsi que la responsabilisation des producteurs ruraux suite au désengagement de l'Etat. Les résultats enregistrés aujourd'hui sont maigres malgré la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) dont les objectifs étaient entre autres une croissance agricole soutenue de 4% par an et la régénération d'ensemble du milieu naturel. Le PASA devait s'appuyer sur le Programme

¹ La tenue de la conférence de Rio de Janeiro sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies a consacré la reconnaissance par la communauté internationale de l'interdépendance étroite entre l'environnement et le développement économique

² Il s'agit de :

- la loi 72-25 du 19 Avril 1972 portant sur les communautés rurales
- la loi 76-66 du 2 Juillet 1976 portant code du domaine de l'Etat
- le décret 72-1288 portant sur les conditions d'affectation et de désaffectation des terres
- le décret 82-268 du 10 Mars 1980 portant organisation du parcours du bétail

d'Investissement du Secteur Agricole (PISA), d'un coût de vingt deux (22) milliards de francs CFA pour imprimer une croissance durable du secteur agricole.

Cependant, parmi les contraintes qui subsistent dans l'analyse du PISA, nous retrouvons le régime foncier et la fertilité des sols. Ces derniers se présentent pour l'ensemble des acteurs comme des espaces de compétition. La nature et l'intensité de cette compétition dépendent beaucoup de la zone éco-géographique ainsi que de la morphopédologie du milieu.

En ce sens, la contrainte démographique, les pratiques agricoles néfastes à l'environnement comme le recours aux défrichements et le processus de dégradation des sols font que la gestion durable de la ressource terre est devenue un enjeu. Ces contraintes et ambiguïtés de la gestion foncière, dans une zone en proie aux convulsions du changement écologique, engendrent des stratégies foncières paysannes. Ces dernières s'appréhendent par des pratiques foncières que le Plan d'Action Foncier (PAF) qualifie de souterraines et qui sont diversement appréciées.

De ce point de vue, l'analyse des stratégies foncières paysannes, par référence à la législation en vigueur et les objectifs de développement agricole, se pose dans la réflexion autour de la gestion durable des ressources naturelles pour une sécurité de la tenure foncière.

L'intérêt de cette étude transparait dans la spécificité de la zone de recherche qui, « sous l'effet du battance des gouttes de pluie et du ruissellement, l'horizon disparaît, tandis que se forment des rigoles qui s'élargissent et donnent naissance à des « bad lands » impropres à l'agriculture (Zone de Thyssé-Kaymor, région de Kaolack) » (République du Sénégal 1997 : 9).

Il se pose ainsi en filigrane, la problématique des initiatives paysannes en situation de changement écologique mais aussi économique et sociale.

Dans cette optique, ce travail de recherche s'articule autour de trois parties, subdivisées chacune en deux chapitres.

* la première partie pose les bases théoriques de cette recherche. Elle s'attelle d'abord à la construction de l'objet de recherche ainsi qu'à la spécification de la problématique; puis expose la méthodologie qui s'est élaborée autour des concepts de stratégie et d'environnement avant d'arriver aux outils de recherche qui ont obéi à une préoccupation de recueils de données qualitatives mais aussi quantitatives.

* la seconde partie est centrée sur la présentation du cadre d'étude en insistant surtout sur les changements engendrés par l'implantation de l'Unité Expérimentale.

* la troisième partie enfin est consacrée à la présentation des données recueillies. Elle s'articule autour d'une analyse des caractéristiques du sociosystème et de l'écosystème de Thyssé- Kaymor / Sonkorong et de celle des pratiques paysannes par rapport à ces deux cadres; ce qui nous permet d'aboutir à une typologie des stratégies foncières paysannes

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE

Chapitre I : Problématique et construction du modèle d'analyse

I-1 - Position du problème

La crise du développement rural dans les pays africains au Sud du Sahara, perceptible depuis plus de deux décennies affecte notablement leurs économies. Sa persistance, mais surtout sa prégnance relègue au second plan l'invocation d'une crise conjoncturelle. Les politiques de développement mises en œuvre s'offrent de ce fait comme éléments explicatifs de la stagnation de la croissance économique dans cette région africaine. Mais en dépit de ses difficultés, l'agriculture n'en continue pas moins de mobiliser l'essentiel de la population active et participe pour une grande part au volume des exportations. Dans le cadre sénégalais, elle mobilise 61% de la population totale et 60% des terres arables sont annuellement cultivées. L'évolution des superficies cultivées fait apparaître une progression des surfaces céréalières et un recul des superficies arachidières. Cette tendance, qui est loin d'être gratuite, relève entre autre de l'appréciation paysanne des prix au producteur appliqués par l'Etat.

L'exploitation de cette marge d'autonomie par les paysans met à rude épreuve les programmes de politiques agricoles. Néanmoins, certains objectifs de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) rencontrent les préoccupations des populations rurales. La sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles font partie de ce lot et s'inscrivent dans l'optique du *développement durable*. Ce dernier suppose une gestion efficiente de la ressource terre qui constitue le support d'activités agricoles, para-agricoles et non agricoles. Elle constitue de ce fait un enjeu. Or, force est de constater que les contraintes physiques et humaines structurent cette compétition vers l'accès et/ou la conservation de la terre.

Jusqu'à la veille des années 80, l'espace cultivé de T-K/S était suffisant par rapport aux nombres de ménages. Les flux des vagues de migrants peul attestaient de l'insuffisance de la main d'œuvre locale pour mettre en valeur toutes les terres du terroir. L'appel à ces migrants saisonniers était lié à la spécificité de la zone qui est occupée par de grands agriculteurs qui ont eu à bénéficier d'un bon encadrement technique grâce à l'implantation de l'unité expérimentale de Thyssé-Kaymor/Sonkorong. Les paysans avaient réussi à allier l'objectif de production agricole au souci de la préservation du milieu naturel exploité. C'est pourquoi la fertilité des sols continuait à être assurée

par le biais de pratiques de régénération comme la jachère. Ce qui illustre la disponibilité des terres de culture si l'on sait que les terres de défriches récentes ou « tol jati » n'étaient pas toujours mises en culture continue. A cet équilibre espace disponible – main d'œuvre locale, s'était ajouté un cadre environnemental assez stable. L'existence d'un couvert végétal très dense, renforcé de gros arbres et d'arbustes, constituait un rempart aux ruissellements qu'engendraient les fortes précipitations. Au niveau de l'organisation sociale, les pratiques agraires restaient très soucieuses de l'équilibre écologique. C'est ainsi que le foncier était certes un enjeu, mais n'était pas l'objet d'une compétition effrénée car, paysannes et paysans pouvaient disposer de superficies cultivables. C'est dire que les besoins du groupe familial étaient relativement satisfaits pour les agriculteurs de T-K/S. Ces derniers bénéficiaient aussi d'une politique agricole étatique qui leur permettait de disposer d'intrants comme les semences et l'engrais chimique. L'objectif d'une agriculture intensive par la mécanisation et l'utilisation des intrants ne pouvait pas s'accommoder des petites superficies avec des formes peu adaptées à l'utilisation des machines agricoles. A cette fin, une restructuration agraire, par un remembrement des terres a été opérée dans les villages de Thyssé-Kaymor et Sonkorong (T.K/S). Elle a permis une sécurité foncière par une clarification des appartenances. Cette expérience qui a été menée en 1974 – 76 a été touchée par l'usure du temps et mérite une analyse-bilan.

Au début des années 80, cet état de fait s'était considérablement modifié. La croissance démographique a été très rapide passant de 1465 habitants en 1970 à 2369 habitants en 1998 (Source : archives conseil rural de Kaymor). L'augmentation du nombre de ménages qui en a résulté rendait plus accrue la demande de terres de cultures pour assouvir l'impératif de la sécurité alimentaire. Cette situation nouvelle a engendré une forte diminution de la main d'œuvre saisonnière pour deux raisons au moins : d'abord il y a eu le changement de la politique de l'Etat sénégalais avec l'arrêt du Programme Agricole ; la dégradation écologique du milieu de T-K/S s'est accentuée avec la baisse de la pluviométrie et les pratiques d'extensification des superficies cultivées. Appréciant l'évolution du processus du changement écologique ainsi que la réduction des surfaces cultivables, les paysans se sont orientés vers une maximisation des opportunités. La terre a constitué la ressource où s'est orientée plus généralement cette maximisation. Les règles qui présidaient à la gestion de la terre ont connu des mutations suite à sa rareté. Les pratiques foncières ont alors suivi le rythme des modifications économiques et environnementales. L'accès à la terre, qui est la condition première de l'exercice de l'activité agricole, est devenu une raison des relations existant entre détenteurs de superficies suffisantes et ceux qui n'en ont pas assez voire qui n'en ont pas. Ces relations se

matérialisent par diverses transactions foncières. Car même si toutes les terres de T-K/S sont appropriées suite à la restructuration foncière dans le cadre de l'unité expérimentale depuis 1974 – 76, il n'en demeure pas moins que c'est une zone où persiste une certaine ambiguïté de la réglementation foncière du fait de la multiplicité des références paysannes. En effet, la législation foncière en vigueur au Sénégal, malgré ses dispositions décentralisatrices, n'a pas connu son répondeur escompté auprès des acteurs paysans. Ces derniers ont surtout fait prévaloir leurs intérêts d'abord en conformité avec les règles du milieu. D'où «la nécessité que tout schéma d'aménagement, toute action de conservation des ressources doit associer les prérogatives qu'offre le cadre juridique, avec le comportement, les stratégies, des utilisateurs de ces ressources au niveau de leurs unités de production » (Sarr D. Y. 1996 :12).

Il faut retenir également que la perception de la terre comme moyen de production ne l'a pas pour autant dépouillé de son caractère social. C'est en ce sens que l'examen des pratiques foncières particulièrement à l'échelle locale illustre une interprétation croissante des régimes fonciers issus des périodes pré-coloniales et coloniales et l'impossibilité tant de privilégier l'un ou l'autre régime que de faire l'économie de son influence (Faure A. et Le Roy E. 1989 : 39). La zone du Sud Bassin Arachidier (SBA)³ a longtemps bénéficié d'une pluviométrie favorable et des résultats de la recherche agronomique. Si la terre reste le support des activités agricoles, celle de la zone agro-écologique du SBA est en plus fortement marquée par une dégradation consécutive à l'érosion hydrique et à l'érosion éolienne entraînant une baisse de la fertilité. Il y a de ce fait une réduction des appartenances foncières. L'exigence de nouvelles terres devient une équation pour les paysans. Il faut ajouter que cette zone qui a eu à abriter une unité expérimentale a bénéficié d'un encadrement technique important.

Néanmoins, l'émergence des pratiques foncières prohibées par la loi sur le domaine national et inconnues jusqu'ici dans la pratique traditionnelle pose le problème d'un droit foncier qui ne serait ni moderne ni coutumier mais endogène ou « local ». La LDN n'a pas eu pour effet de faire disparaître la pratique du gage. Elle a plutôt contribué à transformer le système de prêt basé sur la solidarité villageoise et la confiance en son voisin en un échange avec une contre partie de plus en plus élevée (Désiré Y. Sarr, 1980 : 40). Ces pratiques foncières diverses répondent aux besoins des paysans d'accéder à la terre mais permettent également à certains d'entre eux de procéder à des

³ Le Bassin Arachidier qui regroupe les régions administratives de Louga, Diourbel, Thiès, Kaolack et Fatick est subdivisé en trois zones agro-écologiques : le nord bassin arachidier, le centre bassin arachidier et le sud bassin

prises en valeur continues de leurs champs. Ces pratiques ne sont pas toujours conformes à la législation foncière étatique et dépassent parfois le mode de gestion coutumier. Elles sont même renforcées par la situation de dégradation de l'environnement avec les différentes formes d'érosions. L'espace cultivé s'en trouve réduit et le maintien de la fertilité demeure une préoccupation des paysans.

Dans cette situation, les initiatives développées en vue d'accéder à la ressource terre revêtent des formes variées. Elles sont fonction des ressources de chaque acteur paysan. Le capital économique (moyens financiers et matériel agricole) et le capital social (parenté et réseaux politiques) s'offrent comme des canaux d'élucidation des stratégies mises en place dans la quête du foncier. Ce dernier, pris comme phénomène social total au sens maussien du terme, inclut dans son analyse l'appréciation paysanne de la nature actuelle de l'environnement dans les villages de T-K/S.

Mais le constat est que les paysans disposent de ressources inégales et n'ont pas la même connaissance de la réglementation moderne du foncier et ni la même capacité de négociation en vue d'accéder à la terre, et surtout aux bonnes terres. De ce point de vue, la gestion foncière paysanne devient un problème digne d'intérêt scientifique dans un contexte de changement écologique. Au plan physique, le déficit pluviométrique, la faible aptitude pédologique des sols et les diverses formes d'érosion accentuent les pressions sur la terre ainsi que les pratiques d'accès et d'occupation de l'espace. Au plan humain, la forte croissance démographique sur les zones d'écologie favorable, l'inégalité des chances dans l'accès aux moyens de production surtout pour les femmes et les jeunes ainsi que la juxtaposition des réglementations foncières en vigueur (droit positif, droit coutumier, droit musulman) cristallisent les différends et augmentent les pratiques d'adaptation et de contournement dans la gestion foncière.

Quelles sont les réactions paysannes face aux contraintes foncières et écologiques ? Quelles sont les ressources déployées par les différents acteurs pour battre le système avec son règlement juridique établi à propos de la terre et de l'environnement ? Quelles sont les implications écologiques des pratiques paysannes sur un espace saturé ? Voilà autant de questions qui structurent notre problème de recherche. Si le foncier a été longtemps analysé sous l'angle de la réglementation, il importe de mener une réflexion actuellement sur les pratiques paysannes mises en œuvre dans un contexte d'espace fini où la terre est un enjeu. Il nous paraît donc intéressant d'étudier les stratégies

foncières paysannes dans un cadre où la dégradation de l'environnement est notoire pour ensuite rechercher les interrelations entre ces deux phénomènes (le foncier et l'environnement) dans la perspective du développement rural durable.

I - 2 - Point sur les connaissances

Considéré comme ressource et générateur de ressource, le foncier mobilise les acteurs sociaux dans une dynamique d'organisation. Il peut être défini comme l'ensemble des rapports sociaux impliqués par l'organisation de l'espace (Le Roy et alii 1982 : 11).

Les études faites sur le foncier se regroupent en deux grandes tendances : l'une insiste sur la crise de la gestion des ressources naturelles et l'autre s'articule autour de la crise de la réglementation foncière.

I-2-1 - La crise de la gestion des ressources naturelles

La péjoration climatique continue reste l'une des principales caractéristiques du milieu sahélien. Depuis plus de deux décennies, les cycles de sécheresses font peser des incertitudes sur les objectifs économiques des Etats comme la sécurité alimentaire. La baisse de la pluviométrie a porté un rude coup aux activités agricoles. Elles ont subi les conséquences du changement climatique avec l'accentuation des différentes formes d'érosion. Les sols sont devenus très vulnérables. La fertilité des terres cultivées n'a pu être maintenue dans l'ensemble faute de moyens financiers suffisants. C'est ainsi qu'au début des années 80, on a parlé de plus en plus d'une crise de la gestion de l'espace comme ressource naturelle. Les politiques étatiques ont été considérées comme un facteur qui a favorisé cette crise. Dans les années 70, ces politiques ont mis l'accent beaucoup plus sur les investissements en vue de l'amélioration de l'économie agricole que sur la préservation du milieu. Les pratiques d'extensification agricole ont été adoptées par l'essentiel du paysannat. L'espace est devenu un enjeu dont l'occupation ou l'appropriation orientera la logique des acteurs. Lesourd M. affirme ainsi que : « ...l'occupation maximale de l'espace agricole, est partant, face à la sécheresse, une réponse dominante... » (Lesourd M. et alii 1991 : 148). Cette convoitise de l'espace remet en cause l'idée longtemps véhiculée par l'administration coloniale de l'existence en Afrique de terres vacantes et sans maître. Il y a pour ainsi dire un passage d'un état d'espace infini à celui d'un espace fini. La pression foncière paysanne en atteste. En effet, une convergence exceptionnelle de facteurs tend à faire de la terre un bien rare dans la plupart des pays du Sud. L'explication retenue par Raison

J. P. est la croissance démographique. Elle pousse les chefs de familles à constituer des réserves foncières pour une descendance croissante. En plus, les gouvernements, même s'ils n'ont pas toujours eu les moyens de faire appliquer les textes, « ont fait naître dans les sociétés rurales une inquiétude sur le devenir de leur droit et les ont incitées à marquer leur emprise par une multiplication des défrichements » (Raison J. P. 1990 : 123). On assiste ainsi à des mutations profondes suite à l'accroissement de la demande écologique définie comme « la somme de tout ce que l'homme demande à l'environnement, extraction des ressources et rejet des déchets par exemple » (Goldsmith E. 1990 : 11).

Avec la croissance démographique, les chefs de famille se sont orientés vers la constitution de réserves foncières pour une descendance croissante. De telles pratiques d'occupation de l'espace peuvent être comprises comme une interprétation paysanne de la dégradation de l'environnement et surtout de la réglementation administrative. Dans le mouvement de réforme sous la bannière de la puissance étatique, l'élaboration de lois foncières nouvelles a abouti à des contradictions avec d'autres conceptions de la terre. Le monopole foncier de l'état engendre une déresponsabilisation des acteurs. Ce point de vue est partagé par E. LE ROY (1990) et A.A NDIAYE (1993). Pour ce dernier, la gestion foncière influe sur l'évolution des ressources naturelles végétales. Son étude aboutit à la conclusion qu'une corrélation existe entre le mode de gestion foncière et la dégradation des ressources naturelles.

La référence des paysans dans cette pluralité de réglementations va du droit traditionnel au droit moderne. C'est en ce sens que E. Le Roy (1980) et M. et K.S. Freudenberger (1993) soutiennent l'existence d'un droit foncier local. Ce dernier exprime l'amalgame des arguments juridiques invoqués par les acteurs locaux. Cette attitude paysanne montre si besoin en est la différence des intérêts en jeu. Les paysans essaient de saisir les opportunités qui leur sont offertes par chaque réglementation foncière. L'utilisateur devient son propre législateur par le va-et-vient qu'il effectue entre les règlements en vigueur.

Cependant, même si l'imprécision des lois modernes favorise leur contournement et une exploitation peu soucieuse de l'équilibre écologique, il n'en demeure pas moins que la responsabilité de l'action anthropique n'est plus écartée. Cette action est diverse et n'est pas toujours voulue. La typologie de l'action anthropique établit par Arrignon J. à propos de la dégradation des sols fait ressortir trois cas :

- l'action anthropique directe qui, avec ses effets à court terme, consiste à changer la nature du manteau végétal qui assure au sol une protection nécessaire et efficace.
- l'action anthropique indirecte qui découle des effets du surpâturage et de l'essor démographique.
- l'action anthropique cumulative qui est une conjonction des deux premières (Arrignon J. 1987 : 21)

Ces cas traduisent les dures conditions d'existence des paysans et l'insuffisance des moyens d'action pour préserver l'environnement. Ainsi, « la précarité alimentaire et l'anxiété du lendemain annihilent la prise en compte et la mise en œuvre des mesures salvatrices qui, s'adressant à la nature, demandent du temps, de la réflexion, un apprentissage serein et de la santé » (Arrignon J. 1987 : 21).

La faiblesse des moyens de certains acteurs les place dans une situation de dépendance vis à vis de la nature sans avoir les moyens de la préserver. C'est ce qui explique que les paysans pauvres sont les premières victimes de la dégradation des ressources naturelles. Ils sont obligés par la suite de procéder à une exploitation poussée et continue de ces ressources. De ce point de vue, atténuer la pauvreté rurale implique l'accès des populations les plus démunies à la terre. C'est ce qui explique que la FAO encourage la promotion de la participation populaire par le soutien aux organisations paysannes et le renforcement du rôle des femmes (FAO 1993 : 93). L'accès des pauvres à la terre s'accompagne de la mise à disposition nécessaire de facteurs de production complémentaires (technologies améliorées, crédit). Cependant, une gestion poussée de croissance économique par une grande intensification agricole peut présenter des risques pour la préservation des ressources naturelles. O'Connor D. (1994) établit une relation pertinente entre croissance économique et dégradation de l'environnement. Dans une étude qui porte sur cinq pays asiatiques – Japon, Corée, Thaïlande, Taïwan, Indonésie – il met l'accent sur le choix d'une économie hautement productive mais qui prend en compte la gestion du cadre environnemental. Les mesures prises ont permis à cette région asiatique de concilier ses objectifs économiques avec les exigences d'un cadre de vie sain. La spécificité de l'exemple de l'Asie de l'Est tient à deux facteurs : d'abord, c'est une région qui est demeurée un exemple pour les pays en développement par ses résultats économiques, ensuite les efforts entrepris ont abouti à des performances environnementales.

Dans la recherche des alternatives à la mauvaise gestion des ressources naturelles, les politiques étatiques et l'action anthropique doivent faire l'objet d'une grande attention. La

méthodologie des actions de développement revêt une importance particulière dans l'identification des acteurs impliqués et leurs objectifs respectifs. L'approche «gestion des terroirs» essaie de prendre en charge cette diversité d'intérêts. Barrier C. (1990) qui en établit un bilan dans le cadre de la coopération française en Afrique de l'Ouest montre l'efficacité d'une option participative pour une gestion durable des ressources naturelles. Le facteur foncier est au cœur de sa démarche notamment par les outils méthodologiques utilisés. Ces derniers sont constitués par des enquêtes de trames foncières et des outils de diagnostic. Ils prennent en compte les inégalités des ressources des acteurs en compétition dans un cadre environnemental donné.

Cette conception de la gestion foncière liée à la dégradation de l'environnement a mis l'accent sur les pratiques dévastatrices des acteurs sociaux. Cependant, elle n'analyse pas un élément fondamental, explicatif des attitudes des populations. Il s'agit de la réglementation foncière.

I-2-2 - La crise de la réglementation foncière

La nouvelle puissance administrative qui s'est mise en place après la colonisation a perpétué la politique de contrôle du foncier. Dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest, une législation assez contraignante n'a pas pu respecter les anciens équilibres entre l'homme et son milieu. Les droits traditionnels, s'ils ne sont pas niés sont tout simplement muselés. Cette contrainte aboutit à ce qui est appelé une déresponsabilisation des acteurs sociaux. E. Le Roy dira à ce propos que : « ... le monopole foncier de l'état déresponsabilise les acteurs surtout s'il dénie, comme pour les paysans sénégalais sur les zones de terroirs, tout droit réel... » (Le Roy E. 1990 : 96).

La crise de la réglementation foncière est telle qu'elle accentue la ponction exercée par les populations sur les ressources naturelles. Le lien mis en place par les droits mythiques et culturels (sacrifices et rites) sur la terre s'effiloche petit à petit. Néanmoins, le foncier a conservé un caractère social et communautaire malgré l'évolution des communautés africaines impulsée par les mutations économiques. Ces dernières ont tendance à altérer cette conception. C'est le cas notamment au Sénégal où l'introduction de cultures de rentes pendant la période coloniale a provoqué dans certaines régions un affaiblissement du caractère collectif de la terre agricole qui a conduit à l'émergence de véritables propriétaires fonciers. Il y a eu un bouleversement dans le rapport des sociétés africaines à leur espace suite à l'introduction d'un modèle exogène d'organisation des terres. Dans la conception traditionnelle, il y a une reconnaissance de l'autorité d'un groupe sur chaque espace considéré. C'est pour cette raison que l'accès des hommes à la terre utilisée est toujours une

relation médiatisée par un autre homme ou un autre groupe qui détient des droits sur ce territoire mais jamais une relation directe. En conséquence, pour Gruenais M. E. (1986), l'élément jugé pertinent dans le système traditionnel est la relation politique établie entre «l'autochtone» et «l'étranger» pour que le dernier puisse accéder à la terre. Il en conclut que toute remise en cause de l'espace équivaut à une remise en cause du triptyque espace - autorité locale - groupe localisé.

L'organisation sociale traditionnelle prend en compte les intérêts de la communauté villageoise. C'est pourquoi les systèmes fonciers établis par les acteurs-paysans le sont en fonction des besoins du groupe. Dans son analyse du système foncier toucouleur B. Crousse (1986) relève que la terre s'organise en fonction de la survie alimentaire qu'elle doit assurer et des produits qu'elle fournit ou qu'elle permet d'acquérir. Les terres réparties entre les familles sont une possession du groupement lignager. Ceci explique l'attachement au sol et le devoir de protection de la terre qui a fini par s'identifier aux ancêtres qu'elle abrite. Cette structuration mentale s'appuie sur les conceptions religieuses et l'éthique des toucouleurs qui commandent de veiller à l'intégrité du patrimoine familial.

La rupture de cette organisation foncière traditionnelle a été très vive. La nouvelle situation créée par la mise en place de règles foncières modernes a abouti à une ambiguïté. «L'application des législations foncières modernes (qui) est souvent partielle, floue, ambiguë, caractérisée par des « errements » et des décalages entre d'une part les règles, les principes, les intentions explicites et les effets réels d'autre part » (Hesseling G. et Mathieu P. 1986 : 310). En effet, elle n'est pas homogène pour toutes les ressources naturelles et met beaucoup de temps pour être comprises par les populations. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les acteurs fassent un usage excessif du foncier dont les règles de gestion sont édictées par la puissance administrative. Sous l'effet des lois nouvelles, K-A. Mariko trouve que « la dégradation de l'environnement a atteint un tel degré que l'on hésite à parler d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, dans la zone sahélienne (Mariko K. A. 1991 : 1). Il prône une restitution par l'Etat aux collectivités rurales, de leurs droits traditionnels de propriétaires de la terre. La relation établie jusqu'ici entre le paysan et son milieu subit une altération qui provient de la coexistence de deux régimes de droit foncier. Le résultat de cet état de fait est l'accroissement de la pression sur la terre. Il faut dire qu'en mettant l'accent sur l'ambiguïté de la coexistence entre deux droits fonciers différents, c'est une référence implicite à deux logiques qui est soulignée. D'un côté, la logique traditionnelle porteuse d'une légitimité conférée par la coutume; de l'autre, une logique d'Etat qui représente la légalité. C'est pourquoi, une

grande majorité de spécialistes met l'accent sur la sécurité foncière comme gage de l'équilibre écologique. L'accès à la terre des particuliers dans une optique de production pourrait du même coup permettre d'atténuer la pauvreté rurale. La FAO trouve que « ... la sécurité de tenure est souvent capitale pour promouvoir les investissements à long terme dans l'agriculture, y compris dans des améliorations foncières écologiquement durables » (FAO 1993 : 27). En effet, si les acteurs paysans n'ont plus la possibilité de défricher de nouvelles terre du fait du caractère fini de l'espace pour accroître leurs productions agricoles, ils sont obligés de se retourner vers l'option d'intensification de leur mode d'exploitation. Mais en s'inscrivant dans cette optique d'amélioration des ressources, la sécurité des usagers sur les sols et les ressources qu'ils exploitent doit être un fait reconnu et indiscutable. Barrier C. renvoie dos à dos le droit foncier moderne et le droit de jouissance traditionnelle. Le premier « place les exploitants en situation de responsabilité partielle vis-à-vis des ressources de leur exploitation » tandis que le second « évolue lui aussi dans le sens d'une précarité grandissante, sous l'effet conjugué de la pression foncière et de l'existence du droit moderne, qui remet en cause sa validité » (Barrier C. 1990 : 2).

Or, une gestion des ressources dans l'optique d'un maintien de la productivité des activités agricoles à leur niveau optimum implique la mise en œuvre de pratiques d'aménagement. Ces dernières, qui visent la préservation du milieu en vue d'une production durable, sont liées à la sécurité de tenure et à la liberté de gestion. Le postulat cher à la théorie néo-classique sur le droit de propriété ou les systèmes de ressources et de régime foncier comme facteurs importants dans la prise de décision par rapport à l'utilisation et à la gestion des ressources est repris par certains auteurs. Lawry S.W souligne que « si les droits de propriété d'un utilisateur sont clairs et sans ambiguïté, celui-ci devrait utiliser les ressources de façon à maximiser sa productivité à long terme (Lawry S.W. 1989 :8). Cette idée est reprise par Pélissier P. qui affirme sans ambage : « pas d'intensification ni de gestion à long terme de l'environnement, pas de stabilisation des exploitations ni de responsabilité à l'égard des générations suivantes sans garantie de la sécurité foncière » (Pélissier P. 1995 :4).

Cette grande confiance aux acteurs paysans pour la gestion des ressources suscite l'interrogation sur leur capacité véritable à prendre en charge la préservation de l'environnement. Cette tâche est d'autant plus ardue que le rythme des changements économiques et écologiques est très rapide. Busacker (1990) remarque que du fait de la spécialisation poussée, les paysans du Bas-Saloum n'ont pas suffisamment de savoir pour réagir face aux changements intervenus durant les

dernières années. Paradoxalement, ils ont une bonne connaissance de l'agriculture. Ils ont su harmoniser les cultures et les techniques de culture avec les conditions de l'environnement.

Ce constat, qui va à l'encontre des thèses de Mariko renforce l'idée de la décentralisation de la gestion foncière. Elle permet de relancer les dynamiques locales aussi bien au niveau des communautés rurales que des organisations paysannes. C'est ce qui explique que la décentralisation et la participation populaire se voient conférer des places de choix dans les efforts de développement. « Une vague d'initiatives de décentralisation des activités de protection de l'environnement s'est déferlée sur une grande partie de l'Afrique occidentale francophone » (Engberg-Pedersen L. 1995 : 1).

Cette option politique de gestion à la base du foncier et des ressources naturelles vise principalement une certaine garantie des activités. Les acteurs paysans sont imbus d'une logique de pérennisation des pratiques agricoles. A ce titre, la sécurité foncière se révèle être déterminante surtout au niveau des exploitations. Selon M. Lawry, les droits fonciers à long terme doivent nécessairement être explicités «si l'on veut que les agriculteurs investissent dans des technologies et des méthodes de gestion qui contribuent à une gestion durable» (Lawry S.W. 1989 : 3).

L'essentiel des pratiques foncières en milieu rural vise à assouvir cette préoccupation de maîtrise de l'espace. C'est pour cette raison que les acteurs ont des lectures différentes de la réglementation foncière. L'analyse de la gestion des ressources naturelles en termes de stratégies foncières permet de prendre en compte l'extrême diversité des comportements des acteurs impliqués. En acceptant la coexistence de deux régimes fonciers différents en milieu rural, on peut s'interroger sur les articulations qui permettent le passage des cadres juridiques à la pratique paysanne observée (Piermay J.L. 1986 : 301). En effet, il y a une divergence entre la réglementation foncière (qui est juridique et révèle la matrice de référence) et les procédures des acteurs. L'explication réside dans une certaine liberté du jugement laissée à l'acteur ou la lenteur dans la diffusion de l'information.'

Dans cette perspective, l'interrogation sur les articulations qui permettent le passage des cadres législatifs à la pratique réelle, ouvre la porte à une troisième tendance. Elle ne se concentrerait pas seulement sur le foncier, ni seulement sur l'environnement mais sur leurs interrelations.

I-2-3 - La relation entre le foncier, l'environnement et le développement

Les problèmes fonciers qui n'ont pas été bien perçus ou qui sont mal résolus ont engendré un succès mitigé voire un échec des projets de développement.

Tel n'a pas été le cas pour l'environnement. La prise en compte de la relation foncier et environnement n'a pas encore atteint le même niveau d'analyse. Or, «foncier, développement et environnement constituent les trois sommets d'un triangle » (Crousse B. et alii 1991 : 151).

Les effets écologiques de la pratique foncière vont même jusqu'à menacer l'objectif de production par la modification du milieu. Ce qu'exprime Busacker en considérant le régime foncier actuel du Bas-Saloum comme ne pouvant permettre d'éviter la dégradation de l'écosystème (Busacker D. 1990 : 58).

Ces différentes approches s'inscrivent dans des orientations qui rendent compte de préoccupations spécifiques. Mais il faut surtout parler d'une complémentarité des études axées sur le foncier et l'environnement. Ce sont les exigences de la pluridisciplinarité qui aiguillonnent cette pluralité d'approche et donnent un sens à la pratique des paysans-acteurs.

I-3-Objectifs de la recherche

Dans une optique d'enrichissement du corpus des connaissances, ce travail de recherche se fixe un objectif de portée générale et des objectifs spécifiques mais plus concrets dans leur articulation au réel social étudié.

I-3-1-Objectif général

Cette recherche vise à contribuer à une meilleure connaissance des pratiques foncières paysannes, soubassement de leurs stratégies plus particulièrement dans une situation de dégradation écologique. Elle devrait permettre de mieux comprendre les initiatives paysannes en matière de gestion de la terre ainsi que les réponses endogènes apportées face au changement environnemental.

I-3-2-Objectifs spécifiques

Ils sont au nombre de quatre(04) et se suivent dans un ordre de priorité.

1-Identifier l'état des pratiques foncières après le remembrement des terres à Thyssé-Kaymor/ Sonkorong

2-Répertorier les éléments déterminants du changement écologique à Thyssé-Kaymor/Sonkorong et les activités d'aménagement entreprises par les populations.

3-Déterminer l'incidence du matériel agricole sur les pratiques agraires

4-Décrire le rôle du conseil rural de Kaymor dans la gestion du foncier et des conflits fonciers.

I-3-3-Hypothèse de la recherche

L'accès et la conservation de la terre par les paysans dans un cadre environnemental en dégradation entraînent des pratiques foncières qui varient en fonction des ressources (économiques, sociales et politiques) des différents acteurs.

Ceci veut dire d'abord que la terre, en tant qu'enjeu pour les paysans fait l'objet de transactions diverses. La nature de ces dernières dépend de l'appréciation paysanne des moyens à déployer pour y accéder et/ou la conserver ; ensuite que l'insécurité qui découle de ces transactions foncières empêche les investissements écologiques durables sur les parcelles de culture qui deviennent de plus en plus dégradées .

I-4 - Construction du modèle d'analyse

L'analyse du foncier et de l'environnement comme phénomènes sociaux s'accommode bien du modèle stratégique. L'approche systémique nous paraît assez viable pour parvenir à comprendre et à expliquer ces deux phénomènes. En effet, le premier tout en restant un sous-système du second, garde une certaine autonomie. C'est pour cette raison que l'appareillage conceptuel conçu dans ce travail de recherche s'attelle à une construction double. Cette exigence méthodologique ne signifie pas nécessairement une segmentation de la réalité des phénomènes étudiés.

Dans une perspective heuristique, l'appareillage conceptuel se résume dans les deux schémas suivants :

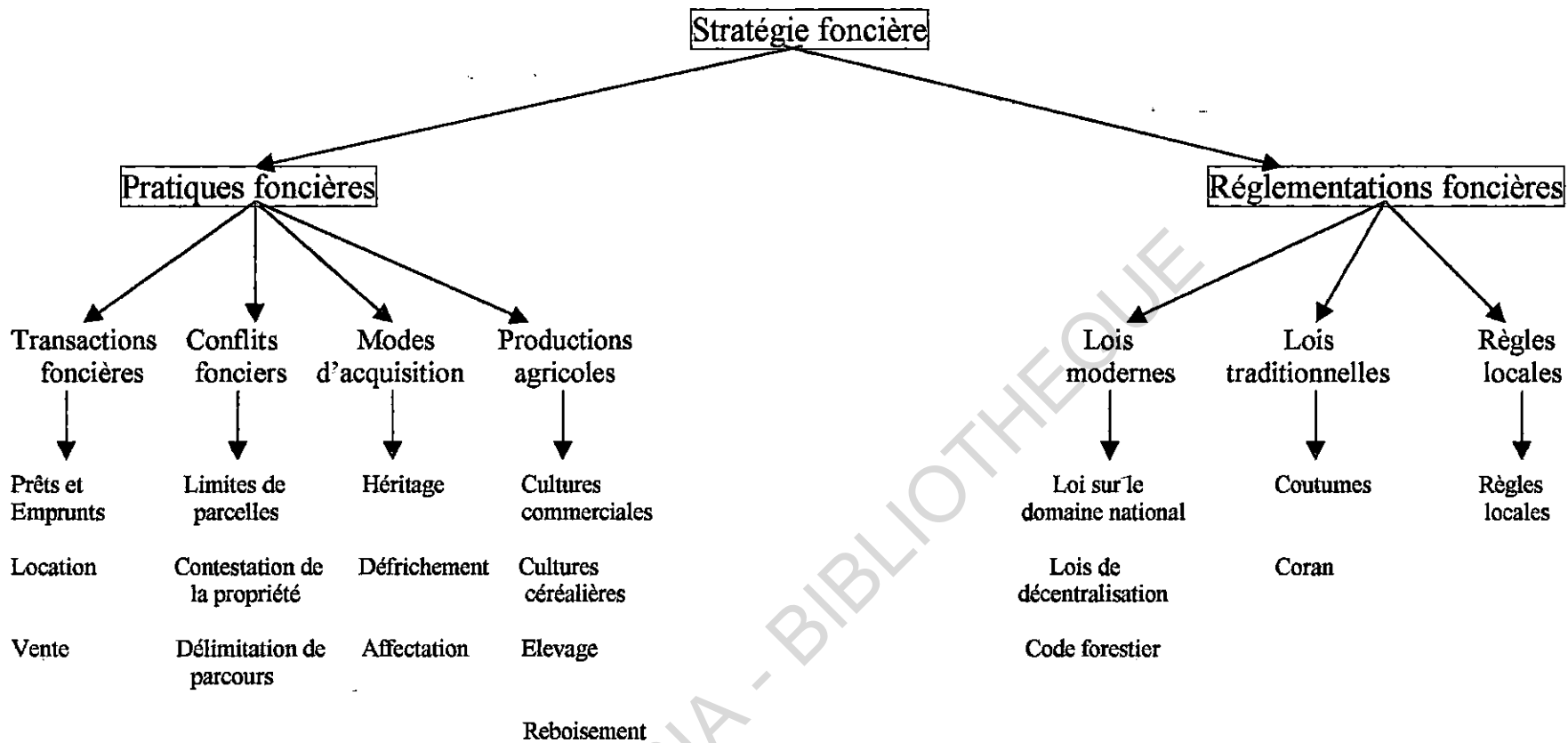


Schéma 1 : Le concept de stratégie foncière

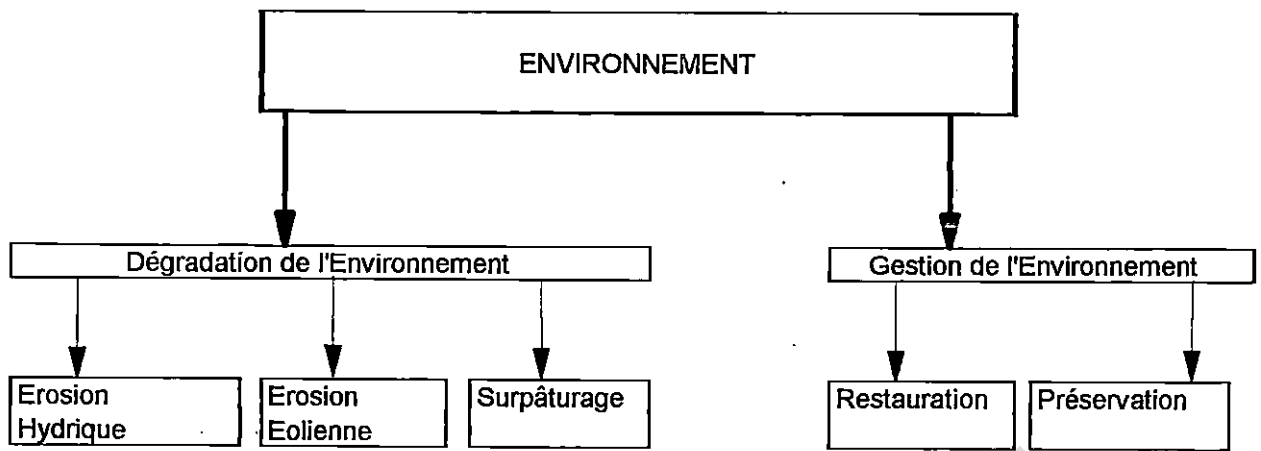


Schéma 2 : Le concept d'environnement

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Le schéma 1 est une opérationnalisation du concept de stratégie foncière. Ces deux dimensions qui nous permettent de l'appréhender sont la réglementation foncière et les pratiques foncières. La première dimension représente le système avec ses règles établies. Elle est contraignante et diverse. En effet, l'administration centrale (lois modernes), l'organisation traditionnelle (règles traditionnelles) ainsi que les règles endogènes engendrées par le nouveau contexte du monde rural (règles locales) structurent le système foncier.

Cependant, les pratiques foncières ne se laissent pas enfermer dans un carcan réglementaire. Les indicateurs de la seconde dimension du concept de stratégie sont constitués par les transactions foncières, les conflits fonciers, les modes d'acquisition des terres et les productions agricoles. Ces indicateurs permettent de comprendre les initiatives paysannes face à l'enjeu foncier. Nous avons décomposé les indicateurs des pratiques foncières et de la réglementation foncière en différentes composantes qui nous permettent de rendre cette opérationnalisation plus viable.

Le schéma 2 est une représentation de l'opérationnalisation du concept d'environnement. Dans la même logique du schéma 1, nous essayons d'appréhender les dimensions du concept. Dans la zone de Thyssé-Kaymor/Sonkorong, l'environnement est dégradé. Ceci est perceptible par les effets de l'érosion hydrique, de l'érosion éolienne et du surpâturage. Parallèlement à la dégradation de l'environnement, les paysans s'attellent à la gestion de l'environnement. Les indicateurs de cette dimension sont les activités d'anticipation par la préservation et celles de restauration. Ces deux schémas de l'appareillage conceptuel sont renforcés par une modélisation du travail de recherche.

Nous ramenons la relation entre les deux phénomènes du foncier et de l'environnement à un schème actanciel dont la formule est donnée par J.M. Berthelot dans son ouvrage **l'intelligence du social**.

$$ApB = B \varepsilon S, \quad S = \{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S$$

Σa : Les acteurs paysans et paysannes engagés dans l'agriculture.

Σe : Les pratiques foncières paysannes.

B : La dégradation de l'environnement à T.K/S.

S : Le système agraire dans lequel les paysans et paysannes sont impliqués.

A : Les stratégies foncières paysannes.

A travers ce schème dont les éléments constitutifs sont ci-dessus explicités, les phénomènes sont conçus comme étant dans une relation réciproque, une interrelation où A (les stratégies foncières) est en relation avec la dégradation de l'environnement, B.

L'analyse en terme de système conçoit S (le système agraire) comme un système englobant qui intègre le milieu humain - paysans et paysannes acteurs - et le milieu physique sur lequel les pratiques des acteurs se déroulent.

L'interrelation découlant de l'appartenance au système S peut se percevoir davantage dans la formule de l'équation foncière :

$$F = \frac{S(E+J+A)}{T} P \begin{matrix} i \\ n \\ l \end{matrix}$$

Ce qui signifie que le foncier (F) est le rapport social (S) dans les domaines économique (E), juridique (J) et de l'aménagement (A) - qui englobe ici l'environnement - à travers les politiques (P) à l'échelle locale (l), nationale (n) et internationale (i), le tout ayant pour support la terre (T)

Cette équation ainsi que la modélisation par le schème actanciel permettent d'analyser le foncier comme un fait social total au sens maussien. Elles renforcent la double perspective d'analyse en termes de stratégie et de système.

I -5- Approche conceptuelle

Foncier et environnement constituent le thème de ce travail de recherche. Ces deux phénomènes assez vastes sont très galvaudés dans la littérature scientifique. L'analyse particulière de chaque discipline s'oriente vers un angle précis de la réalité.

Nous allons procéder à une analyse conceptuelle qui s'articule autour des concepts de stratégie et d'environnement.

I -5-1- La Stratégie

La stratégie comme concept de l'analyse scientifique tire sa substance d'une richesse sémantique conférée par son usage varié. Elle se retrouve tout d'abord dans le vocabulaire militaire de la guerre, en mathématique et en science économique mais surtout en gestion et dans les sciences sociales.

En stratégie militaire, on traite de la stratégie en parallélisme avec les termes de tactique et de politique. Dans une vision très pratique, l'analyse militaire définit l'action comme devant s'articuler à trois niveaux : la politique, la stratégie et la tactique. Mais il est clair qu'il y a une subordination, dans cette option, de la stratégie au politique. En effet, c'est ce dernier qui fixe les buts et mobilise les moyens nécessaires à la réalisation d'une stratégie. Cette prééminence du politique fait de la stratégie «la conduite militaire d'une alliance pour une action totale» (Encyclopédie Universalis 1990 : 635). C'est pour cette raison que Karl Von Clausewitz, Basil H. Liddell Hart et Raymond Aron se rejoignent dans leur conception de la stratégie comme l'art d'employer les forces militaires pour atteindre les résultats fixés par la politique. Mais cette définition qui ne concerne que les forces militaires sera dépassée par André Beaufre⁴. Il adjoint à cette première conception une seconde pour marquer le caractère spécifique de l'action stratégique. Il l'a défini comme «l'art de la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit» (Encyclopédie Universalis 1990 : 635). Le vocabulaire militaire met beaucoup l'accent sur des rapports de forces et la suprématie du politique qui fixe les buts à atteindre.

Dans la science mathématique, ce sont R-Montmort (1713) et Borel dans ses notes (1923) de même que Jon Von Neuman qui vont donner une formulation plus précise à la stratégie. Celle-ci est considérée comme un calcul réducteur de l'incertitude du joueur qui doit tenir compte de la psychologie de son adversaire. L'apport des mathématiques dans la théorie des jeux laisse percevoir qu'il pouvait y avoir une optimisation des espérances par une variation des tactiques c'est-à-dire que le gain du joueur dépendra moins du hasard que de l'arrangement effectué en vue de vaincre l'adversaire.

Cette analyse de la stratégie est différente de celle de la science économique qui est dynamique. Elle se développe au niveau de la société industrielle. L'économie considère que «la stratégie

⁴ Beaufre A. : Introduction à la stratégie, Armand Colin, Paris, 1963, 213 p.

Beaufre établit une différence entre la stratégie et la tactique et postule que le choix des tactiques, c'est la stratégie.

consiste à faire concourir des moyens hétérogènes et des actions dissemblables à la réalisation d'objectifs globaux » (Encyclopédie Universalis 1990 : 637). L'individu dispose ici d'une grande liberté pour atteindre son objectif. Son résultat ne dépend que de la combinaison qu'il aura à effectuer. Dans le cadre de la gestion économique, l'école de la stratégie d'entreprise s'inscrit dans cette analyse. Cette école postule que si l'entreprise a la latitude pour combiner ses facteurs de production, elle « n'a que des réactions d'adaptation vis à vis de l'extérieur » (Brémond J. et Gélédan A. 1984 : 129). Elle ne peut influencer son environnement extérieur et plus précisément en ce qui concerne les prix de vente qui lui sont fournis par le marché. Dans la conception dite stratégique, l'entreprise a un pouvoir de négociation et une marge de manœuvre dans le jeu économique et social. La stratégie englobe ici un pouvoir de contrôle interne et externe et le baromètre de la distinction des entreprises est leur plus ou moins grande capacité à agir sur l'extérieur. La stratégie est donc au cœur de l'entreprise. Il est admis que « l'ensemble des décisions fondamentales de l'entreprise constitue sa stratégie ; elles peuvent être décomposées en stratégie financière, stratégie commerciale, stratégie de production, stratégie vis-à-vis du personnel, de l'Etat... mais quelles que soient les distinctions réalisées pour des motifs de commodités concrètes, il reste que chacune de celles-ci n'a de sens que reliée aux autres stratégies » (Brémond J. et Gélédan A. 1984 : 123).

Karl Marx va flétrir les stratégies des entreprises qu'il conçoit comme un moyen pour accroître leurs prélèvements. Il a distingué trois formes de prélèvement de leurs parts dans la répartition.

D'abord il y a l'accroissement de la plus-value et l'allongement de la durée du travail ; ensuite l'accroissement de la plus value absolue par une accélération des cadences et l'intensification du travail et enfin, la plus value relative par la productivité et le progrès technique. Cette conception marxienne de la stratégie est instrumentiste. Elle est un moyen d'aliénation.

Analysant toujours la stratégie dans le cadre de la gestion d'entreprise, Cohen E. retient deux caractéristiques de la décision stratégique : les choix stratégiques sont d'abord des choix globaux, ils engagent l'orientation d'ensemble des activités; ils s'inscrivent en général dans une durée longue (le plus souvent leur élaboration requiert une préparation longue et méthodologique).

Cette exigence de méthode dicte la démarche stratégique. Elle s'articule autour de trois points :

- l'analyse stratégique devrait constituer un préalable à la formulation de tout projet stratégique ;
- l'étude de l'environnement permet d'y déceler les occasions favorables ou les menaces ;
- le diagnostic des « forces et faiblesses » qui caractérisent l'entreprise conduit à apprécier les atouts maîtres qu'elle peut faire valoir, à délimiter le champ du possible (Cohen E. 1994 : 336).

Cette approche de la gestion d'entreprise fait de la stratégie un concept orienté vers la recherche de l'efficacité. Elle s'inscrit dans la logique du postulat utilitariste. Assez proche dans les démarches, le concept de stratégie dans les programmes de développement essaie de dépasser celle de la gestion d'entreprise.

Le déroulement des programmes de développement est déterminé par quatre éléments fondamentaux : la stratégie, l'environnement, les structures et les méthodes. Trois grands axes peuvent être distingués : la mise au point d'un plan agronomique capable d'accroître la productivité, l'action sur les prix et la création d'un réseau d'organismes chargés d'arrêter et de mettre en œuvre cette stratégie, comme « l'ensemble des choix à long terme que font les responsables des programmes en ce qui concerne les objectifs, les services, les politiques et le plan d'action » (Paul S. 1988 : 35). Paul S. remarque qu'une bonne stratégie doit répondre à la fois aux grands objectifs fixés par le gouvernement et aux conditions fixées par l'environnement. Ce dernier est constitué par les forces extérieures qui peuvent favoriser un programme ou lui imposer des contraintes.

Dans le cadre des programmes de développement, la stratégie comprend généralement les conditions politiques, les institutions et l'administration locale. La critique qui se laisse entrevoir ici est l'importance trop grande donnée aux orientations du gouvernement. De ce fait, la stratégie néglige la marge de manœuvre des acteurs ainsi que les structures traditionnelles de gestion. La position de Morin E. est aux antipodes de l'approche des programmes de développement. La stratégie s'oppose ici au programme. Ce dernier est marqué par une rigidité qui ne laisse pas de place à une modification rapide. C'est une séquence d'actions prédéterminées qui doit fonctionner dans des circonstances qui en permettent l'accomplissement. Sa faiblesse demeure son incapacité à s'adapter aux changements de l'environnement. La stratégie élabore un ou plusieurs scénarios. Dès le début

elle se prépare, s'il y a du nouveau ou de l'inattendu, à l'intégrer pour modifier ou enrichir son action.

Au plan des avantages comparatifs, le programme présente « ...une très grande économie car il n'est pas besoin de réfléchir, tout se fait par automatisme. La stratégie se détermine en tenant compte d'une situation aléatoire, d'éléments adverses, voire d'adversaires et elle est amenée à se modifier en fonction des informations fournies en cours de route, elle peut avoir une très grande souplesse» (Morin E. 1990 : 120). La stratégie essaie de lutter ainsi contre le hasard et de l'utiliser aussi à son profit. Dans le contexte du jeu, la stratégie utilise les erreurs de l'adversaire. En somme, la construction se fait dans la déconstruction du jeu adverse. C'est ainsi que dans la stratégie, le hasard n'est pas seulement un facteur négatif à réduire mais aussi une chance à saisir.

Cette lecture de Morin E. de la stratégie recoupe avec une partie de notre orientation de l'analyse stratégique par la souplesse qu'elle introduit. Mais il faut dire que le concept est ici très orienté vers l'action ce qui nous en éloigne un peu. En effet, la marge de manœuvre dont dispose l'acteur lui laisse une liberté dans ses actions, mais aussi dans ses comportements et attitudes. Dans la sociologie des organisations, Crozier M. et Friedberg E. ont montré l'écart entre la volonté technocratique et la complexité des comportements humains. L'homme garde toujours un minimum de liberté qu'il ne peut s'empêcher d'utiliser pour « battre le système », pour reprendre Goffman⁵.

L'importance accordée à la marge de manœuvre est si grande que Crozier et Friedberg affirment que «dans toutes les organisations non totalitaires au moins, les acteurs utilisent en fait leur marge de liberté de façon si extensive qu'il n'est pas possible de considérer leurs arrangements particuliers comme de simples exceptions au modèle rationnel » (Crozier M. et Friedberg E. 1977 : 43). C'est le rejet de tout déterminisme social car la conduite humaine ne saurait être assimilée au produit mécanique de l'obéissance ou de la pression des données structurelles. «Elle est toujours l'expression et la mise en œuvre d'une liberté si minime soit-elle. Elle traduit un choix à travers lequel l'acteur se saisit des opportunités qui s'offrent à lui dans le cadre des contraintes qui sont les siennes ». Elle est donc contingente selon Crozier et Friedberg. Il y a pour ainsi dire une négociation, derrière les conflits apparents, entre l'individu et l'organisation. C'est dans ce jeu que se perçoivent les comportements, attitudes et actions orientés vers la réalisation d'objectifs.

⁵ Goffman E. (1969) : Les paradoxes de la liberté dans un hôpital psychiatrique, Paris, éd. De l'Epi, p. 223.

La démarche de recherche prônée par Crozier et Friedberg se définit autour du concept central de stratégie. Son élucidation passe par cinq observations empiriques :

1. L'acteur n'a que rarement des objectifs clairs encore moins des projets cohérents ;
2. Pourtant son comportement est actif. S'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais déterminé ;
3. Et c'est un comportement qui a toujours un sens ;
4. C'est enfin un comportement qui a toujours deux aspects :
 - un aspect positif : la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation ; et
 - un aspect défensif : le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté, donc de sa capacité d'agir ;
5. Il n'y a donc plus à la limite de comportement irrationnel.

Ces cinq observations structurent l'analyse stratégique et constituent un cadre dans lequel nos préoccupations s'intègrent. Il s'agit de déceler les contraintes de la législation foncière et la marge de manœuvre dont les acteurs paysans disposent. La stratégie œuvre à partir des contraintes dans le champ des jeux possibles.

Dans le cadre foncier, les stratégies témoignent du dysfonctionnement des cadres juridiques et institutionnels. Dans cette optique, la stratégie mise en œuvre n'a de sens que par rapport à un enjeu qui se trouve au cœur d'une relation de pouvoir, un centre de confrontation, une arène.

Desjeux procède par un repérage des incertitudes dans l'environnement des paysanneries africaines. Il considère que les stratégies paysannes visent à gérer l'incertitude foncière. La gestion de l'incertitude des systèmes fonciers africains renvoie à trois grandes stratégies :

- Une stratégie économique qui relève de la gestion du terrain (rotation cultures, assolement, jachère). Son principe de base est la diversification.
- Une stratégie sociale qui permet à la fois de gérer l'appropriation du foncier et l'accès à la terre suivant une logique lignagère collective.
- Une stratégie culturelle par une régulation dans l'imaginaire magico-religieux des conflits fonciers et par une gestion collective.

« La gestion paysanne de l'incertitude foncière renvoie d'un côté à une stratégie de prévoyance dont le principe est de se prémunir contre les aléas et de l'autre, à une stratégie de régulation dont le principe est d'introduire une régulation sociale dans la rareté et l'incertain » (Desjeux D. 1991 : 203). Ces trois pôles structurent la logique paysanne en matière foncière. Mais la saisie de ces stratégies foncières implique la prise en compte de l'extrême diversité des comportements.

Les niveaux qui peuvent permettre d'expliquer les distorsions entre les cadres de références et la pratique foncière du groupe sont la réglementation, qui est juridique et révélatrice de la matrice de référence, les procédures qui s'expliquent par une certaine liberté du jugement laissée à l'acteur et enfin la pratique foncière. De manière pratique, la stratégie est la façon dont un acteur réalise ses divers objectifs en fonction des contraintes auxquelles il est confronté et des moyens à sa disposition. Suivant l'axe temporel, elle est dirigée vers le futur : en essayant de prévoir les comportements des autres acteurs, il cherche à y répondre, à anticiper. La nature des stratégies mises en place dépend beaucoup du capital et de l'habitus de l'acteur. La marge de manoeuvre détermine pour beaucoup la qualité de la stratégie qui peut-être « gagnante » en fonction des ressources en possession mais aussi de la clairvoyance des objectifs. Ceci pose la capacité d'analyser les transformations en cours pour y déceler les nouvelles règles du jeu socio-économique qui se mettent en place.

Le plus important à noter à propos de la stratégie est qu'elle n'est pas directement observable mais (re)construite par le travail du chercheur.

Il faut donc passer par les pratiques. Celles des acteurs paysans sont leurs actions telles qu'elles sont observables. Suivant Hesseling G. et Mathieu P., les acteurs sociaux, par leurs diverses pratiques, cherchent à atteindre à court terme et selon leurs perceptions de la situation conjoncturelle, leurs objectifs, leurs buts avoués et réels. Elles sont « opportunistes » et réglées par les circonstances telles qu'elles sont observées par les acteurs. Hesseling et Mathieu en concluent que les stratégies constituent la logique des pratiques des acteurs.

Le tableau suivant éclaire la relation entre les deux notions :

Pratiques	Stratégies
Court terme	Long terme
Conjoncturel	Structurel
Local	Global
Opportunités	Anticipation
Multiforme	Focalisée / ordonnée
Maintenant et le Passé	Maintenant et le Futur

(Source : Gerti Hesseling et Paul Mathieu, 1986, p. 313.)

Nous avons opté pour une analyse des pratiques foncières paysannes pour pouvoir accéder à leurs stratégies. Mais ces pratiques n'ont de sens que par rapport à un cadre, un support des activités agricoles, pastorales et sylvicoles. C'est pour cette raison que l'environnement constitue notre second concept d'analyse.

I-5-2 - L'environnement

Il peut être défini comme l'interface entre l'écosystème (l'agraire) et le sociosystème (système de production) en prenant la précaution d'y inclure la dimension humaine de l'homme.

Malgré une définition assez « lâche », on peut noter une évolution dans l'analyse de l'environnement. On est passé d'une optique auto-écologique qui est l'étude d'une population à une conception synécologique qui est la reconstitution du système biotique local : l'écosystème. Ce dernier est constitué de la biocénose et du biotope. La biocénose est orientée vers les systèmes populationnels tandis que le biotope concerne le cadre physique et chimique qui environne le système (Encyclopédie Universalis 1990 : 480).

Dans la science économique, la création du néologisme d'environnement coïncide avec l'apparition d'une inquiétude liée aux conséquences du développement de la société industrielle sur le milieu ambiant. Dans ses formes diverses, ce développement engendre une altération des conditions de vie (Bernard et Colli 1976 : 197).

Environnement et développement sont en interrelation et le souci de préservation de l'un est pris en compte dans les exigences de l'autre dans l'objectif d'un développement durable.

Nous admettons que l'environnement est constitué à la fois d'un milieu physique et d'un milieu social (White A. V. T. 1978 : 13). Son substrat, support des éléments biotiques est constitué par la terre. Dans une approche dynamique, l'environnement est donc constitué par les ressources naturelles en tant qu'enjeu de relation de pouvoir. Pour disposer d'un concept opératoire, le binôme espace - ressource s'offre comme une unité d'observation pertinente. En effet, si la problématique foncière a été projetée sur le devant de la scène scientifique, elle reste en corrélation étroite avec le souci de gestion des ressources naturelles. «En réalité, le foncier et l'environnement constituent des problèmes capitaux pour les populations, les Etats-Nations et la communauté internationale» (Barrière O. et C. 1997 : 5). Le constat de la limite de l'approche technicienne et de la solution sectorielle a impulsé une nouvelle tendance dans la conception de l'environnement comme objet de recherche. C'est l'approche gestionnelle qui s'inscrit dans une logique de durabilité. L'approche du concept d'environnement est sous-tendue par une connaissance de l'organisation sociale et foncière avant toute entreprise.

En effet, les comportements socio-culturels, en rapport avec les représentations socio-cognitives sous-tendent à leur tour des stratégies d'actions individuelles ou collectives autour de l'environnement. Cette approche gestionnelle nous amène à revenir sur «la définition des rapports sociaux projetés sur le milieu et sur le fonds, la terre non réduite à sa dimension agraire, mais perçue comme substrat des systèmes écologiques (Barrière O. et C. 1997 : 7).

Notre préoccupation dans cette étude peut s'accommoder du concept de foncier - environnement qui relève d'un modèle d'approche dynamique interdisciplinaire et qui s'attache à exprimer la réalité de la façon la plus précise possible, dans un souci d'endogénéité constant. Il exprime aussi à travers les paysans, la relation Homme - Nature en tant que reflet d'une conception du monde, dépendante de l'ordre écologique établi.

En définitive, cette approche anthropo-juridique fait du foncier - environnement un concept heuristique dans la mesure où il définit le rapport de l'homme à son environnement par un système d'interrelation entre d'une part les sphères de l'action sociale, individuelle et collective (l'organisation politique, sociale, le sacré, le religieux) et d'autre part les dynamiques écologiques.

Une dégradation de l'environnement ne manque pas d'avoir des incidences sur la tenure foncière mais aussi sur les pratiques paysannes. Le projet de préservation ou de restauration de l'environnement garde une nette dimension anthropique. Le concept d'environnement renvoie donc aux acteurs mais aussi aux enjeux de même qu'à l'arène de confrontation.

A partir de cette conceptualisation, nous avons adopté une méthodologie adaptée à cette recherche.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre II : Approche Méthodologique

II-1- Histoire de la collecte

Le cheminement de cette recherche n'a pas été unilinéaire. A chaque étape, les enseignements précédents ont permis de clarifier davantage l'itinéraire à suivre. L'engagement pour ce thème de recherche a été accentué par la lecture du rapport de la Banque Mondiale de 1992 intitulé *le développement et l'environnement*. Les premières références bibliographiques au niveau de la bibliothèque universitaire de Saint-Louis (BUSL) ainsi que les discussions avec les responsables de structures de recherche ont permis de dégager le sujet. Ce dernier fera l'objet d'un « toilettage » en séance de séminaire de spécialisation du module de Sociologie du Développement.

Le choix de la zone d'étude résulte de la connaissance, à travers les lectures, de la nature de l'écosystème SBA ainsi que de l'expérience de restructuration foncière qui y a été faite. C'est pour cette raison que nous avons eu à solliciter un stage auprès de l'ISRA. Les recherches bibliographiques se sont faites au niveau des bibliothèques universitaires de Saint-Louis, de Dakar et à la salle de documentation du CODESRIA. L'absence de données spécifiques à la zone de T-K/S et les difficultés liées à son accès nous ont motivé à solliciter un stage auprès de l'ISRA de Kaolack. Ce stage de cinq mois (Septembre 1997 à Janvier 1998) nous a permis de nous familiariser avec un cadre de recherche pluridisciplinaire. Des informations plus précises ont pu être obtenues suite aux entretiens avec des personnes ressources. Ces derniers constitués par les techniciens et chercheurs de l'ISRA de Kaolack, ont une bonne connaissance de la zone pour y avoir travaillé pendant longtemps. Certains chercheurs y ont même fait leurs travaux de thèse de doctorat.

C'est par la pré-enquête qu'a débuté notre contact avec les villages de Kaymor, Thyssé-Kaymor et Sonkorong et des conseillers ruraux. Les caractéristiques des villages étudiés ainsi que la logique paysanne qui sous-tendent les pratiques agraires ont été mises en évidence à cette étape. C'est ce qui nous a permis de discuter avec notre directeur de stage des données recueillies et des outils d'enquête à utiliser. Une fois élaborés, le questionnaire destiné aux exploitants agricoles et les guides d'entretien réservés aux membres du conseil rural, aux femmes et aux jeunes seront testés pour vérifier leur validité. Ce deuxième passage a été l'occasion pour procéder à un relevé des statistiques de la population-mère.

C'est au cours de la dernière descente sur le terrain que nous avons procédé à l'enquête proprement dite. Nous avons également renforcé les études d'enquête avec l'entretien autobiographique et le transect. Cette étape a été la plus pénible et la plus longue. Le contact avec la population enquêtée a été facilité par la longue tradition de la zone dans le cadre des Unités Expérimentales et de la grande familiarité avec l'ISRA et ses chercheurs et techniciens. Ajoutons enfin que nous logions chez un ancien agent de l'ISRA aujourd'hui résidant et vivant dans la zone avec sa famille. Ce qui a renforcé le climat de confiance avec les partenaires enquêtés.

Les données recueillies par questionnaire ont fait l'objet d'un dépouillement informatique. Nous avons utilisé le logiciel SPSS, qui est un logiciel de traitement de données. Quant aux graphiques, ils ont été confectionnés sous le logiciel EXCEL tandis que le traitement de texte s'est fait sous Windows 97.

II-I-I Déroulement de l'enquête

La conduite de ce travail de recherche s'est faite par étapes dans un ordre logique. Chaque étape bénéficie des enseignements éclairants de la précédente.

II-1-1-1- La pré-enquête

Elle a consisté en un recueil d'informations d'abord auprès d'informateurs privilégiés constitués par trois agents de l'ISRA qui ont longtemps séjourné dans la zone d'étude. Il y a aussi toute la documentation relative à l'expérience des Unités Expérimentales. Le premier contact avec la population a été une étape de recueil d'informations générales et de connaissances à propos du foncier rural dans la zone et de la nature du cadre environnemental. Il nous a permis de discuter avec des personnes ressources des deux villages et d'apprécier de visu l'organisation de l'espace habité comme cultivé ou pâturé ainsi que l'ampleur de la dégradation écologique. Elle a constitué notre premier contact avec le terrain et a préparé l'étape suivante d'enquête proprement dite avec la constitution d'un questionnaire et des guides d'entretien.

II-1-1-2- L'enquête

Elle s'est déroulée en deux (02) phases avec un pré-test et une administration des outils d'enquête.

II-1-1-2-1- Le pré-test

Il s'est agi de tester la validité du questionnaire élaboré auprès de quelques paysans ainsi que le guide d'entretien destiné au conseil rural. Il a concerné trois (03) chefs de carré à Sonkorong et deux (02) conseillers ruraux à Kaymor, chef lieu de la communauté rurale. Ce choix des unités enquêtées s'est fait dans le plus grand hasard pour saisir la compréhension et la clarté des questions et thèmes choisis ainsi que les écarts entre notre compréhension et l'information recherchée par les questions et celle des acteurs paysans. C'est également au cours de cette étape que nous avons eu à ajuster les mots wolofs utilisés avec ceux du Sud Saloum qui ont présenté des différences. Elle a préparé et facilité l'étape suivante.

II-1-1-2-2- L'administration des outils

Le tirage effectué dans chaque village à partir du « Rôle » nous a permis de déterminer les unités d'enquête qui devraient être soumises au questionnaire. Une fois le nombre nécessaire obtenu, nous avons regroupé les personnes à enquêter par quartier afin de juguler les déplacements incessants. Toutes les personnes tirées ont été effectivement enquêtées malgré les déplacements de certains dus aux « louma » (marchés hebdomadaires).

Les entretiens de groupe se sont inscrits dans la même optique. Nous avons essayé autant que possible d'aller vers nos partenaires enquêtés. Le focus-groupe avec les jeunes s'est fait chez l'un d'entre eux autour du thé. Chez les femmes, il était convenu de le faire chez l'une d'entre elles ; mais cette proposition n'ayant pas fait l'unanimité, nous avons fini par tomber d'accord pour le faire au siège de la communauté rurale où s'est tenu aussi celui des conseillers ruraux et une enquête biographique. Les entretiens ont duré pour les jeunes, les femmes et les membres du conseil rural respectivement 53, 55 et 42 minutes.

Le transect a été réalisé avec trois (03) paysans : deux (02) adultes et un (01) jeune. L'un d'entre eux a une bonne connaissance du milieu et a eu à aider des chercheurs de l'ORSTOM en travail dans la zone.

II-2-Inventaire des techniques d'investigation

Le choix sélectif des outils d'enquête résulte de la nature de notre terrain d'étude mais aussi de notre thème de recherche. Des outils d'enquête souples ont servi à la collecte de l'information. Ils reflètent à la fois une approche qualitative et une approche quantitative. Nous avons voulu éclairer le social étudié par une enquête par questionnaire, des entretiens de groupe et une analyse autobiographique.

II -2-1- Le questionnaire

Le nœud de l'organisation sociale est un pallier révélateur de l'évolution des communautés villageoises. A cet effet, les structures de productions agricoles suivent une certaine logique. L'unité de production - le carré - qui se confond le plus souvent avec l'unité de consommation - le ménage - se révèle comme le centre de décision en ce qui concerne le foncier. L'exploitation agricole qui est sous l'autorité du chef de carré est ici l'unité d'analyse.

Dans une approche quantitative, un questionnaire destiné aux chefs de carrés a été élaboré. Il se compose de quatre (04) thèmes qui se subdivisent en huit (8) sections formant un total de 73 questions. La précaution a été prise d'y inclure un certain nombre de questions ouvertes pour ne pas freiner l'élan d'explication des paysans. L'usage du questionnaire comme outil d'enquête vise à chercher les tendances lourdes des phénomènes étudiés, par une quantification des possessions des différents acteurs ruraux mais surtout connaître et comprendre les écarts dans les ressources et les attitudes adoptées en conséquence.

II-2-2- Le guide d'entretien

C'est l'outil qui a été le plus utilisé par rapport à différents groupes d'acteurs. En effet, pour comprendre le sens des pratiques des acteurs, une analyse qualitative s'offre comme une approche viable. Il visait à laisser une certaine autonomie aux paysans/paysannes et garantir une objectivité par le contrôle exercé par le groupe. Quatre guides d'entretien ont été élaborés pour mieux comprendre

les motivations et le sens donné au vécu par les personnes concernées. Une grande liberté d'expression dans le cadre des thèmes déterminés a été envisagée.

II-2-3- L'enquête autobiographique

Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enquête qualitative permettant une rétrospective heuristique par une analyse de la trajectoire de quelques acteurs-ruraux « clés ». L'enquête autobiographique devrait permettre une lecture du présent à partir d'une lecture du passé vécu.

II-2-4- L'observation

Elle s'est avérée comme un outil de base car elle détermine la perception de l'environnement en général et de la dégradation écologique en particulier. La nouvelle configuration du terrain de TK/S après le remembrement diffère de celle des villages de la communauté rurale de Kaymor. Cette différenciation a suscité moult questions pour saisir les modes de pensée dans le cadre écologique en changement rapide. L'observation désengagée à laquelle nous avons procédé a permis de pallier les limites du questionnement dans le cadre du questionnaire ou du guide d'entretien. Des explications insoupçonnées parce que pouvant être considérées comme allant de soi ont émergé par le biais d'interrogations suscitées par le cadre physique.

II-2-5- Le transect

Cet outil de la MARP⁶ permet une lecture claire de l'espace. C'est une coupe transversale du terroir étudié qui permet de mesurer l'état de l'environnement, les différentes activités humaines et leur répartition sur les différents paliers du relief de la zone étudiée.

Les outils jugés aptes à nous permettre de recueillir les informations recherchées ont été administrés à une frange de la population-mère. Le choix des unités d'enquête s'est évertué à respecter les règles statistiques de l'échantillonnage.

II-3- Technique d'échantillonnage

La détermination de l'échantillon devant constituer la population-cible du questionnaire a pris en compte un certain nombre de caractéristiques de la population-mère.

⁶ MARP : Méthode Active de Recherche Participative

D'abord, il y a une certaine homogénéité dans la population-mère des deux villages de Ciisé-Kaymor et de Sonkorong. Elle se situe tant au niveau de l'activité qu'au niveau de la structure de l'environnement.

Ensuite, l'organisation de la production (types de culture, mode de commercialisation, facteurs de production, élevage) obéit aux mêmes règles d'ensemble et reste sous la supervision du chef de carré.

Enfin, le carnet des impôts pour l'année 97-98 (appelé « Rôle ») détenu par le chef de village est une liste complète et sans rajout. Cette liste exhaustive découle de la responsabilité des chefs de village dans la collecte des impôts. Les listes complètes des chefs de carré de Sonkorong et de Thyssé-Kaymor obtenues auprès des chefs desdits villages nous ont permis d'avoir une base de sondage fiable.

Le village de Sonkorong a une population totale de 1.415 habitants avec 168 carrés. Thyssé-Kaymor, dont la population est de 954 habitants, est composé de 102 carrés. La population-mère est de 270 chefs de carré. L'échantillon est constitué par le $\frac{1}{4}$ de la base de sondage et correspond à 67 chefs de carré. Ces derniers ont été prélevés par le biais d'un tirage aléatoire simple, successif et sans remise. Cet exercice a été répété pour chaque village sur la base de sa liste de chefs de carrés pour éviter de se retrouver avec une sur-représentation d'un village par rapport à un autre.

La période d'enquête correspondait au battage des arachides et mobilisait tous les paysans qui étaient dans leur village respectif. A Sonkorong, le tirage nous a permis de déterminer les 42 chefs de carrés et à Ciisé-Kaymor, les 25 chefs de carré qui constituent l'échantillon du questionnaire.

En ce qui concerne les guides d'entretien, nous avons procédé à des entretiens de groupes en veillant bien à respecter une certaine homogénéité dans la composition de chaque groupe. Pour les focus-group, des critères ont été définis pour chaque groupe. Les jeunes doivent être âgés de 16 à 30 ans, pratiquer une activité agricole et résider dans les villages enquêtés. Pour les femmes, elles doivent être membres du conseil rural. En ce qui concerne le conseil rural, ces membres choisis doivent être des hommes faisant partie des commissions domaniales ou environnementales.

Mais comme toute oeuvre humaine, ce travail a fait face à un certain nombre de difficultés.

II-4- Les difficultés rencontrées

La réalité du terrain présente presque toujours des contraintes. En dépit de la préparation psychologique et de deux premières descentes sur le terrain, quelques obstacles n'ont pas manqué de se dresser devant nous. Nous avons tant bien que mal réussi à les surmonter, mais ils méritent d'être connus pour apprécier ce travail à sa juste valeur.

- La première difficulté est liée à la constitution et à la répartition des villages de Ciisé-Kaymor et de Sonkorong en quartiers qui sont distants du quartier centre. Nous ne disposions pas de moyens de locomotion et toutes les distances ont été faites à pied.

Pour le village de Sonkorong, le quartier de Sam est à quatre (04) kilomètres, Njayeen à un kilomètre et demi (1,5) et Ndaxar à un (01) kilomètre.

Pour le village de Ciisé-Kaymor, la distance entre quartiers est moins grande mais il faut y ajouter à chaque fois la distance séparant Sonkorong-Centre de Ciisé-Kaymor (un kilomètre et demi (1,5)).

Nous avons effectué deux déplacements à Kaymor, chef-lieu de la communauté rurale. Faute de moyens de transport, il nous a fallu parcourir à pied les sept (07) kilomètres qui séparent Sonkorong de Kaymor.

- Il y avait aussi, au début du travail de terrain, une difficulté pour comprendre certaines locutions wolofs des populations.

- Le foncier constitue un domaine sensible pour les paysans. C'est leur premier moyen de production et ils sont très méfiants vis-à-vis de la loi sur le domaine national. Il a fallu revenir plusieurs fois sur les questions relatives au foncier pour vérifier ou corriger les informations fournies par les enquêtes.

- La période choisie pour les enquêtes correspondait au battage des arachides. D'habitude, le rythme de travail n'était pas aussi accéléré mais l'approche du carême musulman expliquait le manque de temps. C'est pour cette raison que certains enquêtés du questionnaire l'ont jugé trop long.

Ces difficultés et l'orientation donnée à ce travail permettent de comprendre les limites données de la recherche.

II-5- Les limites de la recherche

Ces limites peuvent s'appréhender à un double niveau d'abord interne à la zone d'étude ensuite inhérente à l'objectif de recherche.

Les villages de TK/S présentent une particularité. Ils ont abrité une unité expérimentale et ont donc bénéficié d'un encadrement technique solide. Mais au plan foncier, le remembrement des terres constitue une expérience singulière de restructuration agraire qui a modifié l'organisation de l'espace villageois. Il faudra tenir compte de ce fait majeur pour apprécier ce travail de recherche dans l'optique d'une généralisation.

Ce travail de recherche s'inscrit dans le prolongement de nos études universitaires et s'oriente plus vers la mise en application de connaissances acquises que vers une recherche-action. C'est pour cette raison que le foncier est essentiellement centré sur la terre en élaguant le foncier pastoral, l'eau, les ressources forestières. Le temps imparti ne nous autorise pas à nous aventurer dans une option autre.

Deuxième partie : Le cadre d'étude

Chapitre III : L'univers de l'enquête

La zone d'étude de cette recherche est localisée dans la zone agro-écologique du S.B.A. Les deux villages ciblés, Ciisé Kaymor et Sonkorong, font partie des vingt trois (23) villages de la communauté rurale de Kaymor. Au-delà des caractéristiques communes au sein de la communauté rurale, l'expérience des Unités expérimentales en a fait un terrain spécifique. T-K/S est doté de particularités techno-agronomiques mais aussi sociologiques.

III-1-Le milieu physique de la communauté rurale de Kaymor

Kaymor est une communauté rurale qui s'étend sur 195 km² (19500 ha). Elle est entre Médina-Sabakh et Ngayenne l'une des trois (03) communautés rurales qui forment la sous-préfecture de Médina-Sabakh située au Sud-Est du département de Nioro à la frontière gambienne. Elle est limitée au Nord par les arrondissements de Paoskoto et de Nganda, au Sud par la communauté rurale de Médina-Sabakh, à l'Est par la communauté rurale de Ngayenne, à l'Ouest par l'arrondissement de Paoskoto.

Au plan morphopédologique, le modèle présente un relatif contraste. Les plateaux et terrasses cuirassés occupent les positions les plus élevées. Des contrebas de ces formations cuirassées descendent des surfaces mollement ondulées à pente plus accentuée et orientée vers les réseaux hydrographiques actuels : les glacis non cuirassés (D. Sarr et alii, 1983 : 1).

On y note donc une cuirasse, une terrasse colluvio-alluviale, une zone d'éboulis et un bas-fond.

Les types de sols qu'on y trouve sont les Deck argileux, les Deck Dior, les Dior, les sols salés et latéritiques et les sols des bas-fonds.

La zone de Kaymor appartient à un climat de type soudano-sahélien avec une tendance sahélienne en année de sécheresse. Ce climat est caractérisé par une saison des pluies – hivernage de trois (03) à quatre (04) mois – et une saison sèche de huit (08) à neuf (09) mois. Les pluies débutent généralement en Juin et se terminent au cours du mois d'Octobre avec une irrégulière répartition (les précipitations moyennes passant de 800 à 550 mm/an).

Les températures sont généralement élevées et peuvent présenter des variations importantes (40°C en Avril-Mai, environ 15°C en Janvier-Février).

Au plan de la végétation, notons que la zone était autrefois le domaine de la forêt sèche soudanienne des grands arbres comme le dimb, le ven, le néré ou nété, le tamarinier, le kapokier et le santan et moins nombreux, le caïlcédrat. Ces arbres dominent un sous-bois arbustif formé essentiellement de combrétacées, de rat et quinquéliba. Aujourd'hui, à la forêt, s'est substituée une savane – parc où ont été conservé, des arbres utiles comme le tamarinier, le néré, le ven, le santan, le caïlcédrat mais surtout le dimb comme le parc de Kad chez les sérères. Le prélèvement des charbonniers est d'un grand impact.

Au niveau hydrographique et plus précisément les eaux de surface, la communauté rurale est la plus touchée par le grand Bao-bolong, défluent du fleuve Gambie, qui s'étend sur 40 km en territoire sénégalais⁷ cependant, le degré de salinité de ses eaux rend les terres occupées, impropres à la culture. La baisse pluviométrique s'est traduite par la salinisation des eaux dès les premiers mois de saison sèche. Pour les eaux souterraines, la nappe phréatique se situe entre 20 à 40 mètres tandis que la maëtrichienne est entre 110 et 120 mètres. Ces deux nappes sont des réservoirs d'eau douce.

III-2-Le peuplement

C'est au 17^e siècle que cette zone a été occupée par des Mandinka qui se sont wolofisés au cours du temps. Les vieux sites de villages appelés « Guents » caractérisés par des peuplements denses de baobabs cohabitent avec l'implantation actuelle des villages. Certains de ces « Guents » auraient été habités par des Socés, ethnie aujourd'hui absente de la zone mais dont les villages portent encore les noms tels que Sonkonong, Sotokoye, Kolomba⁸.

Les axes de peuplement sont au nombre de trois (03) :

- le premier, qui est de loin le plus ancien concerne les migrations venues du Djoloff et qui se sont caractérisées par la création des villages actuellement les plus anciens de la communauté rurale tels que Kaymor, Thyssé-Kaymor, Ndimb Taba.
- le deuxième axe de peuplement Wolof est celui conduit par le marabout mouride El Hadji Yacine SECK et ses disciples. Il s'inscrit dans le contexte des colonats mourides suite à l'extension de l'arachide.
- le troisième axe correspond à l'arrivée des Toucouleurs dans la zone. Cette arrivée serait antérieure à celle des Wolofs mourides mais postérieure à la première vague du peuplement

⁷ République du Sénégal, Plan de développement de la communauté rurale de Kaymor, 1988, 121p.

⁸ Sonkorong vient des noms des deux grandes familles Socé Sonko et Khoulé qui ont fondé le village ; Sotokoye veut

Wolof. Dans la classification faite par M. Sarr (et al 1983), selon « l'ancienneté des villages, le premier groupe qui est celui des villages « très anciens » comprend les villages de Ndimb Taba, Thyssé Kaymor, Sonkorong et Kaymor. Leur création se situe avant 1500. Le deuxième groupe est celui des villages « anciens » (créés entre 1500 et 1900) et le troisième concerne les villages « récents » (créés après 1900). Certains villages auraient été créés par des ressortissants de villages plus anciennement implantés. C'est ainsi que Sonkorong serait fondé par les originaires de Thyssé-Kaymor. Les fondateurs étaient à la recherche de terres de culture ou se rapprochaient des champs qu'ils cultivaient avant.

III-3-L'occupation des terroirs

Chaque village est parti d'un espace restreint qui s'est ensuite agrandi au fur et à mesure que la population et les besoins augmentaient. Le développement de chaque terroir villageois a été limité par ceux des villages environnants.

Une précision est à faire, si la notion de terroir villageois est précise pour les terres de cultures, tel n'est pas le cas des terres incultes (forêts et pâturages) dont le droit d'usufruit est sans restriction réglementaire. La différenciation des villages en hameaux survenue souvent bien après la fondation du village est en rapport avec leur besoin d'autonomie.

L'habitat est constitué de carrés familiaux entourés de clôtures en tiges de mil à l'intérieur desquels sont situés les cases. Il existe dans certains villages des bâtisses recouvertes de zinc et appartenant à des paysans relativement aisés, des chefs religieux et d'autres notables.

La terre constitue un facteur déterminant pour l'agriculture et pour l'élevage. La création de nombreux villages dans cette communauté rurale est liée à l'arrivée d'agriculteurs et d'éleveurs à la recherche de terre pour le développement de leurs activités. L'outillage rudimentaire a permis d'atteindre des niveaux de production couvrant les besoins. Aujourd'hui, l'équilibre terre/force et moyens de travail est devenu précaire et tend vers une situation intenable. Ainsi, 50% des villages de la communauté rurale se trouvent en déficit foncier (D. Sarr et al, 1983 : 43). Trois groupes de villages ont pu être relevés suivant qu'ils prêtent des parcelles à d'autres villages (village en surplus), qu'ils en empruntent (villages coincés) ou qu'ils soient en équilibre.

La mécanisation de l'agriculture a été retenue par tous les paysans comme la cause déterminante de l'accroissement inconsidéré des surfaces cultivées et de l'aggravation de l'érosion.

III-4-Vie socio-économique

La remarque générale au sein de la communauté rurale de Kaymor est l'insuffisance des infrastructures socio-économiques et leur concentration dans quelques villages. Malgré l'importance de l'activité agricole révélée par les grandes productions arachidières, les axes routiers sont difficilement praticables. Si on fait exception de la piste principale en latérite reliant le siège de la communauté rurale, Kaymor à la route nationale n°4, les seules voies de communication entre villages sont constituées de pistes secondaires pour la plupart.

Seule Kaymor dispose d'une école française avec un cycle primaire complet. Sonkorong et Thyssé-Kaymor disposent néanmoins d'écoles avec quelques salles de classes. Par contre, les daaras ou écoles coraniques ainsi que les écoles arabes sont en grand nombre. Dans chaque village, il existe un lieu de prière.

Sur le plan sanitaire, Thyssé-Kaymor et Sonkorong ne disposent pas de cases de santé fonctionnelles. Le seul dispensaire et la maternité rurale se trouvent à Kaymor. Cela pose le problème du transport des malades qui ne se fait que par charrette.

L'implantation des moulins visait surtout à alléger les tâches des femmes. La majorité des villages de la communauté rurale en dispose mais ils enregistrent des pannes fréquentes. Les femmes s'adonnent aussi au maraîchage pendant la saison sèche au niveau du bas-fond. Une grande partie de la commercialisation des produits de toutes sortes se fait au niveau des marchés hebdomadaires ou « loumas ». Ces « loumas » constituent pour les paysans un débouché à divers achats (matériel agricole, engrais, animaux...). Des réparations du matériel agricole y sont effectuées aussi. Mais la proximité de la frontière gambienne favorise la circulation de produits de contrebande dans ces marchés.

Les villages de Thyssé-Kaymor/Sonkorong font partie des villages les plus équipés de la communauté rurale après Kaymor. L'intervalle des unités expérimentales a contribué à l'amélioration des conditions de vie de ces villages.

Chapitre IV. Le contexte des Unités Expérimentales

Dans le cadre de la réforme de la recherche agricole, le gap entre les propositions des chercheurs et le début de leur vulgarisation dans le milieu rural sera une préoccupation de premier ordre. Elle sera à la base du dialogue recherche-développement en faisant sortir le chercheur de sa station pour faire connaissance avec le producteur paysan et rencontrer le développeur.

Le projet Unité Expérimentale entrait dans cette perspective tout en introduisant les sciences humaines à une recherche agronomique très technicienne. Au Sénégal, c'est le Sud Sine Saloum qui avait été retenu pour abriter ce projet. C'est une région écologiquement assez favorable et où la pression foncière restait modérée. Selon Benoît – Cattin et Jacques FAYE, l'agriculture de cette zone a été l'objet d'attentions particulières depuis le début du XXe siècle avec l'administration coloniale d'abord puis l'Etat sénégalais

Le projet Unités Expérimentales a démarré en 1968. Véritables « laboratoires de campagnes », elles furent implantées l'une à l'Est, Kumbija, près d'un PAPEM⁹ existant (Kër Samba), l'autre au Sud, Ciisé Kaymor où sera implanté un PAPEM en 1969.

L'Unité Expérimentale de TK/S se trouve entre les méridiens 15° 25 et 15° 44 de longitude Ouest et 13° 55 et 14° de latitude Nord. Elle s'étend sur 4500 hectares dont 2100 hectares sont cultivables (Benoit-Cattin M. et FAYE J. 1986 : 25).

Elle a été le théâtre d'une intense activité de vulgarisation agricole dont le contenu s'articulait autour des techniques agricoles d'intensification, des techniques d'aménagement des parcelles ; à cela s'ajoute l'introduction de plantes de diversification (le cotonnier puis en 1972, le maïs), d'outils et d'animaux de trait. Les conditions nouvelles n'ont pas manqué d'influencer le milieu humain.

IV-1-La population

L'accroissement démographique a été important sur la période 1969-80 (plus de 4,95 % par an en moyenne). Il est dû à la fixation de populations apparentées aux résidents, attirées par les conditions favorables créées sur l'Unité Expérimentale, et en partie à celle d'anciens travailleurs saisonniers originaires de Guinée.

La superficie cultivable par habitant est passée en moyenne d'environ 2,1 à 1,1 hectare tandis que la densité est passée de 36 à près de 69 habitants au kilomètre carré à la même époque.

En 1970, la population totale à TK/S était de 1465 habitants répartis en 131 carrés. Elle est fortement dominée par l'ethnie Wolof (86 %) suivie par les Toucouleurs.

⁹ PAPEM : Pont d'Appui de Prévulgarisation et d'Expérimentation Multilocale.

IV-2-L'organisation sociale

Thyssé-Kaymor et Sonkorong ont été fondés au XVIIIe et au XIXe siècle par les Sisé Njarmew, lignage mandingue de religion musulmane mais de culture et de langue Wolof venues du Nord de l'ancien royaume du Djoloff.

L'insertion de ces communautés agricoles dans ces royaumes faisait qu'elles étaient hiérarchisées avec, en bas de l'échelle, les captifs domestiques et en haut les gens libres. A l'intérieur de cette même classe, une division oppose la caste des artisans et celle des non-artisans qui était le groupe dominant de la communauté agricole. Cette stratification est aujourd'hui peu opérante. Le statut obtenu gagne de l'importance, la caste et la condition perdant ainsi un peu de leur signification. Bien que les Dyambour étaient autrefois les chefs de terre, ceci a perdu de sa signification après la seconde guerre mondiale lorsque des personnes d'autres conditions ont commencé à défricher la terre (Venema B. 1996 : 2).

Néanmoins, la structuration de ces communautés suivant l'antériorité dans le terroir et le patrilignage suivant le principe de séniorité demeure.

Au plan spatial, les ethnies sont organisées en hameaux, séparées et à l'intérieur des hameaux, non artisans, artisans et anciens captifs restent séparées en quartiers. Les hameaux sont administrativement regroupés en villages.

Sur le plan de la religion, toute la population est de confession musulmane. Elle se répartit entre deux confréries : mouride et tidiane. Les mourides se rencontrent principalement dans les villages fondés par le marabout El Hadji Yacine SECK mais aussi au niveau des descendants d'anciens esclaves de fondateurs de villages. Quant aux tidianes, ils se rencontrent surtout chez les descendants d'hommes libres et sur le plan ethnique chez les Toucouleurs.

Au niveau des migrations saisonnières, deux types de mouvement sont à distinguer selon la période : les navétaan et les noraan.

Le « navetanat » est la migration d'hivernage. Elle se traduit par une perte de main d'œuvre active pour le village de départ au bénéfice du village hôte. Elles commencent en début d'hivernage et durent jusqu'à la commercialisation des arachides (Juin à Décembre) et concernent la population entre 20 et 35 ans.

Le « noranat » est le mouvement des villages vers les centres urbains comme Niore, Kaolack, Dakar ou vers la Gambie ou la Casamance.

Mais il faut souligner que la mécanisation des cultures, en accroissant les capacités de travail des paysans, a réduit pour la plus part d'entre eux leur besoin en main d'œuvre extérieure.

IV-3-Le système agraire à TK/S

Ces deux villages utilisent un territoire dans lequel trois (03) modes d'utilisation se distinguent :

IV-3-1-L'espace habité

Il est constitué par les concessions des groupes familiaux regroupés en différents hameaux. La règle du défrichement par chaque groupe familial de l'espace derrière sa concession a fait que la structuration sociale de l'habitat se projette dans l'espace cultivé. Exception est faite pour les défrichements récents où cette règle n'a plus été respectée.

A l'intérieur des concessions, le « Ginnauweek » qui est l'espace derrière les cases peut être lieu de stockage et de gardiennage des animaux domestiques, cuisine mais aussi jardin pour les légumes et condiments.

IV-3-2-L'espace cultivé

Les terres de culture des hameaux qui constituent un village ne se mélangent pas mais constituent des sous-territoires assez bien individualisés au sein des territoires villageois. Chaque sous-territoire peut être découpé en cercles concentriques. Chaque couronne correspond à une rotation culturale dominante.

- la première couronne qui vient immédiatement après les jardins de case est appelée champs de case (ou champ de mil, « tol suna ») « tol kër » . La culture continue du mil suna y domine. Elle est fumée par les troupeaux.
- la seconde couronne qui est la plus étendue en surface est « tol jati » ou « jati ». Elle est cultivée en rotation céréale-arachide et jachère-arachide (très rare maintenant).
- la troisième couronne qui n'existe plus était constituée par les champs de défrichage récente. C'étaient les « tol gor » qui portaient une forte densité de souche. Elle s'est progressivement intégrée dans le jati. Selon Faye et Benoît-Cattin, chaque couronne constitue en fait un terrain agricole.

IV-3-3-L'espace pâturé

Il est aujourd'hui constitué essentiellement de terres impropres à la culture. Si pour l'essentiel, c'est la brousse « Alè », l'espace pâturé inclut aussi les versants de bas-fonds non cultivés à cause de la pente. C'est aussi un espace de ponction qui n'est pas approprié mais utilisé en commun par les villages environnants. La zone de parcours est à la périphérie, et est commun avec les villages voisins, le passage d'un bas-fonds permet la circulation des animaux ainsi qu'un pâturage plus riche que les parcours.

IV-3-4-Le droit foncier traditionnel

Les jati du groupe familial sont les terres défrichées et l'aîné en est le gestionnaire ou le maître de terre. La non-apparition de redevances foncières est sans doute due au sous peuplement d'antan de la zone. La transmission obéit aux règles de succession à la tête du groupe. Mais on remarque que le sexe est discriminatoire dans la répartition des terres. La femme n'hérite pas de terres. Elle a le droit d'usage d'une parcelle de terre « abal » qu'elle peut cultiver et dont la récolte lui appartient.

La libération des captifs de case à la fin du XIX^e siècle et l'arrivée massive de migrants entre 1900 et 1950 ont complètement modifié la situation foncière. Le fondement du droit sur la terre reste malgré tout le défrichement réalisé par le groupe familial.

IV-4-Le remembrement et l'aménagement des terroirs

Le programme de recherches appliquées sur le régime foncier a débuté en 1974 dans le cadre de l'Unité Expérimentale. La restructuration agraire et l'aménagement de l'espace rural ont été soutenus par une étude sur le régime foncier. Il s'agissait d'identifier toutes les contraintes foncières liées à l'intensification des cultures. Les contraintes étaient entre autres le morcellement et la dispersion des parcelles, la contestation des droits foncières de certains exploitants, les inégalités dans l'accès à la terre et surtout « l'existence de deux régimes juridiques : le régime foncier traditionnel appliqué par les paysans et la législation foncière servant de référence aux autorités administratives mais contesté par les paysans (FAYE J. 1979 : 2). La première opération d'aménagement a porté sur 985 hectares à Thyssé - Kaymor en 1974 -75 et la seconde en 1975 -76 à Sonkorong sur 1236 hectares¹⁰.

¹⁰ Le village de Jalokouna qui servait de village-test a été aussi remembré en 1975-76.

Dans ces opérations, le remembrement des terres a été le plus important. Son objectif visé était de constituer des champs d'au moins 4 hectares et non de regrouper l'ensemble des parcelles d'une exploitation en un seul endroit. Il a consisté en un regroupement des champs à l'intérieur de chaque terroir. C'est un découpage en étoile en partant des quartiers ; les petites parcelles accolées aux concessions étant exclues du remembrement et utilisées pour l'extension de l'habitat.

Quant aux aménagements, ils ont consisté en des mesures conservatoires¹¹.

Une méthodologie très souple a été utilisée dans ce projet. Elle s'est basée sur trois principes

- :
- d'abord rester neutre dans les litiges fonciers les paysans se chargent de les régler eux-mêmes.
 - ensuite procéder à l'aménagement et au remembrement des terres.
 - enfin, organiser le travail pour permettre une participation maximale des paysans à ces opérations.

¹¹ Ces mesures étaient la mise en défends, la limitation des cultures sur les pentes et sols peu profonds, affectation au pâturage de ces sols et versant de bas-fonds, organisation de la circulation du bétail par le tracé des voies permanentes de circulation, reboisement des sols impropres aux cultures, tracés d'allées et de chemins champêtres, amélioration de tracés de pistes principales et enfin, lotissement des hameaux centres de villages.

Troisième partie : Présentation des résultats

Chapitre V : Socio-système et écosystème à T-K/S

L'organisation paysanne tire son fondement de la nature du milieu naturel mais aussi du choix des activités. Dans une zone où prédominent les activités agricoles, les structures sociales mises en place épousent les caractéristiques des pratiques agraires. C'est pour cette raison que des centres de décision sont définis par la tradition à travers les structures villageoises. Celles-ci peuvent être variées mais obéissent à une logique de hiérarchisation et de complémentarité. L'analyse d'un système foncier, dans ces conditions, passe par une compréhension du carré. C'est le centre de décision le plus important en ce qui concerne la terre. A travers ses différents acteurs, nous pouvons retrouver les principales activités pratiquées ainsi que la rationalité qui les sous-tend. Ceci nous permettra de montrer comment l'organisation sociale contribue à accroître la pression sur la terre à T-K/S à travers le système foncier mis en place, le poids démographique et l'innovation technique que constitue la mécanisation de l'agriculture.

Mais le sociosystème influence également l'écosystème. Dans cette situation, l'évolution du cadre environnemental entraîne des réactions paysannes. Ces dernières sont fortement influencées par les partenaires extérieurs des paysans.

V-1- L'organisation sociale de l'espace

La structuration sociale des villages de Thyssé-Kaymor et Sonkorong est perceptible à tous les niveaux de la vie active. Elle imprime son empreinte sur la logique des actions paysannes mais également, constitue le soubassement de la hiérarchisation établie entre les différents acteurs.

C'est pour cette raison que l'espace, support des activités agricoles et pastorales, fait l'objet d'une réglementation et d'un contrôle qui visent à harmoniser les exigences de production avec le besoin d'une régulation sociale. Car, l'habitat s'offre comme un lieu où s'élaborent et se prennent des décisions qui embrassent toutes les formes d'activité.

V-1-1-Le carré : un centre de décision autonome

Ce ne serait pas une tautologie que de se référer à l'âge pour distinguer des groupes d'individus en Afrique. Les profondes mutations en cours dans le monde rural sapent les règles jusqu'ici établies en milieu paysan. En ce sens, la prise de décision à Thyssé-Kaymor/Sonkorong, surtout pour les décisions d'une grande importance comme celles relatives au foncier, est

exclusivement une affaire d'adulte. Le centre de décision le plus important au plan familial est le carré qui a toujours à sa tête un chef de carré qui est aussi chef de ménage.

C'est pour cette raison que notre échantillon est constitué entièrement d'adultes dont la moyenne d'âge est 52 ans. Mais dans ce lot, les écarts d'âge peuvent être de deux générations au moins. Le plus âgé a 81 ans tandis que le plus jeune a 22 ans. L'entrée des très jeunes dans le cercle des chefs de carré est consécutive à la disparition d'un défunt chef de carré n'ayant pas de fils adulte.

De même, les octogénaires n'ont pas d'enfants dans le village ou bien ceux-ci l'ont quitté définitivement.

Tableau n°1. Répartition de l'échantillon en classe d'âge.

Classe d'âge	Effectif	Pourcentage
15 – 35	7	10.4
36 – 56	34	50.7
57 – 77	24	35.8
>77	2	3

(Source : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Le tableau (1) nous donne la répartition de l'échantillon en quatre (04) classes d'âge. La quasi totalité des enquêtés est en âge adulte et est comprise entre les classes (36-56) et (57-77) ce qui correspond à 86,5% de l'échantillon. Cette tendance s'explique par le fait que la gestion foncière est liée à la position dans la famille et donc à l'âge.

Cette prééminence de l'âge au sein du carré est renforcée par le statut du chef de carré. Trois (03) ordres de statut ont été notés : les chefs de carrés, les chefs de ménage exploitant et les chefs de ménage dépendant. Les premiers qui sont les plus nombreux, (92,5%) jouissent d'une indépendance économique mais aussi d'une marge d'autonomie suffisante concernant toutes décisions à prendre au sein du carré . Les seconds, peu nombreux (6%) disposent d'une autonomie limitée au sein du carré. L'indépendance au sein du ménage n'est pas pour eux synonyme d'indépendance au sein de la

grande famille. Pour les grandes décisions, ils doivent se conformer à l'avis de leurs aînés. Les chefs de ménage dépendants sont peu nombreux actuellement. Bien qu'ils disposent de leurs ménages, ils dépendent toujours de leurs « ndiatigué », le chef de carré qui leur fournit matériel agricole et terres de culture. Il exprime ses besoins auprès de celui-ci en attendant de jouir d'une autonomie financière.

Cette hiérarchisation de la prise de décision au sein du carré est renforcée par l'homogénéité de la croyance religieuse.

L'intégralité de la population est musulmane avec deux confréries dominantes : les Tidianes et les mourides.

Les tidianes qui se rencontrent surtout chez les « hommes libres ou Gor », sont apparentés à la famille religieuse des Cissé de Pire (département de Tivaouanes, région de Thiès).

Quant aux mourides, principalement d'anciens captifs, ils ont connu une poussée importante sous l'influence du marabout El Hadji Yacine SECK.

On peut noter également quelques musulmans (03) d'obédience arabe (Ibadou Rahmane) qui sont surtout des enseignants de langue arabe.

La prégnance de la religion musulmane ainsi que le rôle économique et alimentaire de l'activité agricole font que le mariage est très précoce à TK/S. L'une des personnes enquêtées est une veuve. Tout le reste de l'échantillon est constitué d'hommes mariés. Le nombre d'épouses est généralement deux (02) (44,8%) atteignant parfois quatre (04) (30%). Les frais afférents au mariage qui sont très onéreux freinent l'élan de beaucoup d'hommes dans l'option polygémique.

Cependant, dans la représentation sociale des paysans, deux à trois femmes ainsi que beaucoup d'enfants sont un présent de Dieu et sont le signe illustratif des « Borom Barke » ou grands notables, d'où cette phrase qui revenait sans cesse dans les entretiens « un surplus de branches ne fait qu'augmenter l'ombrage de l'arbre »

Dans cette organisation au sein du carré, deux groupes apparaissent comme des désavantagés à l'analyse.

D'abord, les femmes n'ont pas la possibilité d'être chef de carré sauf exception. La seule femme chef de carré de l'échantillon a pris la place de son défunt mari. Elles ne peuvent donc pas participer activement à la prise de décision relative au foncier. Mais cela ne signifie pas qu'elles ne cultivent pas la terre. Le mari peut délimiter « dogal » une parcelle de terre qu'elles peuvent aménager sans en être propriétaire. Nous avons ensuite les jeunes qui font la plus grande part du travail agricole mais sont obligés d'attendre la décision du chef de carré pour disposer d'une terre à eux. C'est pourquoi certains d'entre eux optent parfois pour la migration afin d'échapper à l'emprise des parents.

Ainsi, l'âge et le sexe sont des facteurs de biais dans la prise de décision au sein du carré. Ces biais sont moins visibles que d'autres rapports sociaux qui peuvent se lire dans l'occupation même de l'espace.

V-1-2-Une projection des rapports sociaux sur l'espace

L'histoire du peuplement détermine la configuration actuelle de l'occupation des terroirs de TK/S. Trois (03) ethnies se retrouvent dans notre échantillon.

- Les Ouolofs (qui sont les premiers occupants de Thyssé Kaymor et de Sonkorong) y sont toujours majoritaires (86,6%).
- Les Toucouleurs sont peu nombreux dans la zone (10,4%). Ils occupent certains hameaux comme keur Moussa BA (village de Thyssé-Kaymor).
- Les Peuls du Fouta Djallon qui sont venus de la Guinée avec le mouvement du navétanat se sont installés tardivement et faiblement dans certains villages ou hameaux (3%).

Au-delà de cette répartition des ethnies sur l'espace, il y a une hiérarchie d'ordre et de caste qui structure l'habitat même si au demeurant, la première hiérarchie n'est plus tout à fait opératoire sauf pour le mariage, l'occupation de l'espace révèle cette distinction entre groupes.

Les quartiers centraux des villages de Sonkorong et Thyssé Kaymor sont toujours occupés par les hommes libres. Quant aux captifs, ils se sont déployés dès leur libération sur tout l'espace du

terroir autour de quelques hameaux très peuplés comme Santhie Sira (Sonkorong) au Pasi Kaymor (Thyssé Kaymor). Ils constituent 36% des enquêtés et sont appelés Ngalo-Ngalo.

La subdivision des hommes libres en noble « geer » et en hommes de métier « nienio » structurent aussi l'occupation de l'espace. C'est ainsi que les cordonniers occupent le quartier de léona, les forgerons se rencontrent à Sam et les nobles à Thyssé Kaymor - Centre Sonkorong - Centre et Ndaxar.

Une longue tradition de regroupement associatif unissait ces groupes selon les classes d'âge et la hiérarchie d'ordre à laquelle ils appartiennent. Le fort engagement actuel des paysans dans les organisations paysannes découle de cet héritage. Mais il faut y ajouter le nouveau contexte de ces villages où interviennent des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des structures de recherche.

Ainsi, si les anciens groupes d'âges qui étaient des associations d'entraide fermées « mbokkelé » s'effilochent, il est à noter leurs réapparitions sous d'autres formes mais ne respectant pas cette fois-ci les critères d'âge ou d'ordre. 62,7% des enquêtés appartiennent à une organisation paysanne contre 37,3 % qui n'en font pas partie. Les principales activités de ces organisations sont économiques (Banque de crédit, Groupement de commerce, GIE), agro-écologiques (équipe de travail pour la protection de l'environnement, gestion de pépinière) et religieuses (dahiras).

Il est à noter que ces associations regroupent des membres du même hameau. L'organisation de l'espace s'y retrouve avec le rôle prééminent des premiers occupants dans l'orientation des décisions des associations. C'est dire que l'organisation spatiale et culturelle répond au souci d'organisation des activités agricoles qui constituent la préoccupation majeure des paysans de TK/S.

V- 1-3-Des activités à dominante agricole

Zones à vocation agricole, Thyssé Kaymor et Sonkorong se situent dans une région à pluviométrie assez favorable. A ce facteur physique s'ajoute la longue expérience de mécanisation et d'encadrement acquise depuis le projet « Unités Expérimentales ». Si l'agriculture y garde toujours une place de choix, il n'en va plus de même pour l'élevage intensif.

- Les cultures pratiquées

Tous les enquêtés ont affirmé s'adonner à une activité agricole. Cela se traduit par une diversité des cultures. Les cultures pratiquées sont le mil, l'arachide, le maïs, le coton, le niébé, le sésame et la pastèque. Nous pouvons les regrouper en trois (3) catégories selon l'opportunité recherchée par le paysan.

- Les cultures de base

Il s'agit du mil et de l'arachide. Le premier est la base de l'alimentation et mobilise tous les enquêtés. L'approvisionnement en mil est le facteur-clé qui détermine aussi l'indépendance socio-économique. Le « sourga¹² » qui est un dépendant familial s'il est marié (« botou ») doit fournir du mil quand c'est le tour de sa femme de faire la cuisine pour le carré.

Toute l'importance de la culture du mil se retrouve dans l'organisation sociale qui structure cette denrée. Ainsi, le sourga marié ou célibataire n'a pas beaucoup de moyens et doit dépendre d'un chef de carré c'est-à-dire qu'il a l'obligation de travailler les champs de ce dernier au moins pour trois matinées par semaine.

Le mil cultivé est le petit mil (« souna ») qui occupe une grande partie des champs de case « töl keur ». La seconde culture, l'arachide, est une culture de rente. Elle est pourvoyeuse de fonds nécessaires au bon fonctionnement du carré mais surtout pour l'achat de vivres pendant la période de soudure. Elle mobilise parfois les femmes qui ont une entière autonomie de l'usage de leur récolte.

Mais c'est surtout le « sourga » célibataire qui désire se marier qui en fait une option au lieu de cultiver du mil. Il essaie de trouver par ce moyen les fonds nécessaires au mariage.

L'arachide mobilise aussi l'essentiel du matériel agricole et des champs qui sont soumis à une réglementation claire. Il n'y a pas une fixité dans l'attribution du champ d'arachide. Ce qui rejoint ainsi la conclusion de Bernard Venema selon laquelle le « sourga » a seulement un droit de culture, il n'a pas un droit de possession sur le champ d'arachide (Venema B. 1972 : 7).

¹² Le Sourga dépend de son Ndiatigué qui est son tuteur et généralement un borom keur

- Les cultures de diversification

La pratique de ces cultures vise à minimiser les risques pouvant découler des aléas de la pluviométrie par le choix de variété à cycle court. Elles sont aussi pourvoyeuses de fonds complémentaires tout en permettant de varier l'alimentation. Il s'agit du maïs, du mil sorgho, du coton et du niébé (haricot.)

Le maïs est très souvent cultivé sur le champ de case et est destiné à la consommation locale. Le coton qui est une autre culture commerciale connaît une régression selon l'avis des paysans. C'est la SODEFITEX¹³ qui prend en charge l'encadrement et assure la commercialisation du coton. La capacité de diversification des cultures dépend largement de la superficie disponible pour le paysan.

- Les cultures d'appui

Il s'agit du sésame et de la pastèque. Le second est une culture qui peut se faire pendant ou après l'hivernage. Elle procure des revenus considérables la production est essentiellement écoulee dans les centres urbains ou achetée par des marchands étrangers. Cette diversité des cultures explique l'importance des surfaces occupées par l'activité agricole. En 1997, la superficie cultivée était de 449.4 hectares soit une moyenne de 7,1. L'écart-type de 4,7 corrobore l'inégalité dans la mise en valeurs de terres. La plus petite superficie exploitée est de un (01) hectare tandis que la plus grande est de vingt cinq (25) hectares.

Les espèces végétales cultivées à T-K/S reçoivent l'appui de l'élevage.

- L'élevage

C'est une activité pratiquée depuis longtemps dans les villages de TK/S. Les paysans pratiquent presque tous un élevage extensif (91%). L'entretien d'un élevage intensif est jugé trop coûteux et nécessite la mobilisation d'un capital initial et du temps. Malgré une bonne formation acquise depuis les années 70 sur les techniques de stabulation et d'embouche, la pratique du « Sao » est jugée moins difficile et moins contraignante. Dans le cas du « Sao », un berger amène les animaux en brousse le matin pour les ramener le soir au village.

¹³ Société des Fibres Textiles du Sénégal

Tableau n° 2. Evaluation du cheptel de TK/S.

Nature cheptel	Effectifs des têtes	Effectifs des détenteurs
Bovins en propriété	93	9
Bovins confiés	14	4
Ovins en propriété	199	38
Ovins confiés	35	14
Caprins en propriété	181	41
Caprins confiés	62	22

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick.*)

Le tableau 2 illustre l'importance des petits ruminants (ovins et caprins) dans ce cheptel. Ils sont surtout sous la responsabilité des femmes et constituent une forme d'épargne. Pour les animaux détenus, leur propriétaire sont plus importants que ceux confiés. Les ovins et caprins en propriété font un total de 380 têtes tandis que ceux confiés sont au nombre de 97. L'explication se retrouve dans la difficulté à passer beaucoup de temps pour un petit nombre d'animaux. En plus, le système consistant à confier son bétail à un autre paysan permet à celui qui confié d'avoir un bon entretien et un suivi de son bétail tandis que son vis-à-vis par le système d'appropriation de la deuxième ou de la troisième mise bas augmente son troupeau personnel. Les bovins sont moins nombreux : 93 têtes en propriété et 14 confiées. Il faut souligner que l'effectif des paysans qui ont ce cheptel est plus réduit. L'élevage bovin est une forme d'investissement et les rares personnes qui en possèdent sont de grands éleveurs appelés « diarga ». Ils sont en même temps de grands agriculteurs disposant de moyens économiques importants. Même si l'intégration de l'agriculture à l'élevage n'est pas entièrement atteinte, le fumier et les revenus monétaires sont les plus importants fruits de cette activité (85%). En effet le cheptel constitue un appoint pour régler les problèmes courants des propriétaires. Vendu en cas de difficulté, le bétail est reconstitué après les récoltes pour assurer une marge de sécurité par une épargne qui devient petit à petit un investissement intéressant. Les produits provenant de l'élevage sont le fumier, le lait et la viande. Constitué par les déchets des animaux, le fumier est utilisé comme palliatif pour la fertilisation des champs de mil. Il est si prisé qu'il fait l'objet d'une vente dont le prix reste à l'appréciation des concernés. Le lait et la viande (7.5 %) participent peu à la satisfaction des besoins nutritionnels. Il y a une sous utilisation de la viande malgré l'importance du cheptel. La viande n'est pas la base de l'alimentation et les animaux élevés ne sont pas destinés à la consommation. Cette explication est corroborée par ce point de vue plusieurs

fois exprimé par les gestionnaires de bétail «avant d'élever (du bétail), il faut avoir ». Cela veut dire que s'ils abattent leur bétail, ils n'auront jamais un troupeau. La logique d'accumulation prime sur la pratique alimentaire. Car, il n'est pas donné à chaque paysan ou paysanne de pratiquer l'élevage. 7,5 % ne le pratiquent pas faute de moyens pour acheter même les petits ruminants. Cette activité est confrontée à quelques difficultés clairement identifiées par les enquêtés. Ils ont aussi dégagé des solutions qui devraient s'imposer. Le tableau qui suit en donne une idée.

Tableau n° 3. Problèmes et solutions de l'élevage extensif à TK/S.

Nature	Problèmes	Solutions
Abreuvement	Négligeable	
Parcours du bétail	- Pistes de parcours mises en culture. - Insuffisance des parcours	Respecter les limites de parcours.
Alimentation	Insuffisance de la quantité de paille en saison sèche.	- Stockage en quantité suffisante pour les fanes d'arachide - Provisions de paille sèche issue du fauchage pour la période de soudure

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

L'élevage extensif à T-K/S fait face à trois sortes de difficultés : l'abreuvement du bétail, le respect des parcours du bétail et l'alimentation. L'abreuvement du bétail est considéré comme un problème mineur. La recherche de l'eau est atténuée par l'existence de mares, de puits et d'un bas fonds. L'alimentation du bétail est rendue difficile par la diminution de la production de paille. Cela résulte de la pauvreté des parcours de bétail qui sont surexploités mais aussi de plus en plus de l'absence des jachères qui offraient l'opportunité aux troupeaux de bénéficier des résidus de culture. La solution envisagée par les paysans est : « ... d'aller chercher de la paille en brousse et ne plus se contenter d'y amener seulement le troupeau ... » Il faut remarquer que la paille n'est généralement pas ramassée et stockée. Elle est trouvée en brousse et avec la fin de l'hivernage, une grande partie n'est pas utilisée. La pratique inverse devient de plus en plus systématique maintenant. Le prix de la paille d'arachide est aussi moins cher tout juste après les récoltes. Un achat à cette période est indiqué pour avoir un stock considérable. La dernière difficulté, le parcours du bétail apparaît comme étant celle qui implique beaucoup plus la responsabilité paysanne. Les appétits fonciers font que certains agriculteurs mettent en culture non seulement leurs champs mais aussi les zones de parcours délimitées par le conseil rural. Les « Diarga » sont désignés comme les responsables de telles

pratiques. La solution à ce problème réside dans le respect des limites de parcours définies par le conseil rural. Elle doit s'accompagner d'une sensibilisation des grands propriétaires de troupeau. La culture des terrains de parcours peut s'analyser ici comme une prédominance de l'agriculture sur l'élevage.

Ainsi, ces deux types d'activités qui constituent l'essentiel des pratiques paysannes de TK/S sont fortement structurés autour de l'organisation sociale. Cette dernière influence l'organisation de l'espace qui subit plusieurs contraintes découlant du système foncier et des caractéristiques du système agricole.

V-2-Un espace saturé

L'enjeu constitué par la terre dans les terroirs de TK/S est perceptible dans les mécanismes d'acquisition et de gestion du foncier. Les règles du jeu sont strictes du fait de leur farouche surveillance par les grands propriétaires terriens. Cette réglementation est néanmoins mise à rude épreuve par la contrainte démographique et la modernisation de l'agriculture. Une situation intenable est en train de se mettre petit à petit en place.

V-2-1-Un mode d'acquisition des terres verrouillé

Le système d'acquisition des terres tire son fondement de l'histoire foncière des terroirs. L'ancienneté dans le village et le fait de disposer d'une force physique étaient les deux gages pour acquérir de grandes surfaces de terre. C'est ce qui explique que l'héritage et le droit de hache sont les deux modes d'acquisition majeures de la terre. Le droit de hache (40,3%) est relatif au peuplement et à l'occupation successive de l'espace. Celui qui a coupé les arbres par la hache et qui a permis la première mise en valeur de la terre est considéré comme son gestionnaire. La force physique a été le principal déterminant pour obtenir de grandes superficies de champs.

Ce droit de hache qui ne permet plus d'acquérir des terres dans un espace fini¹⁴ continue néanmoins de déterminer d'autres modes d'acquisition.

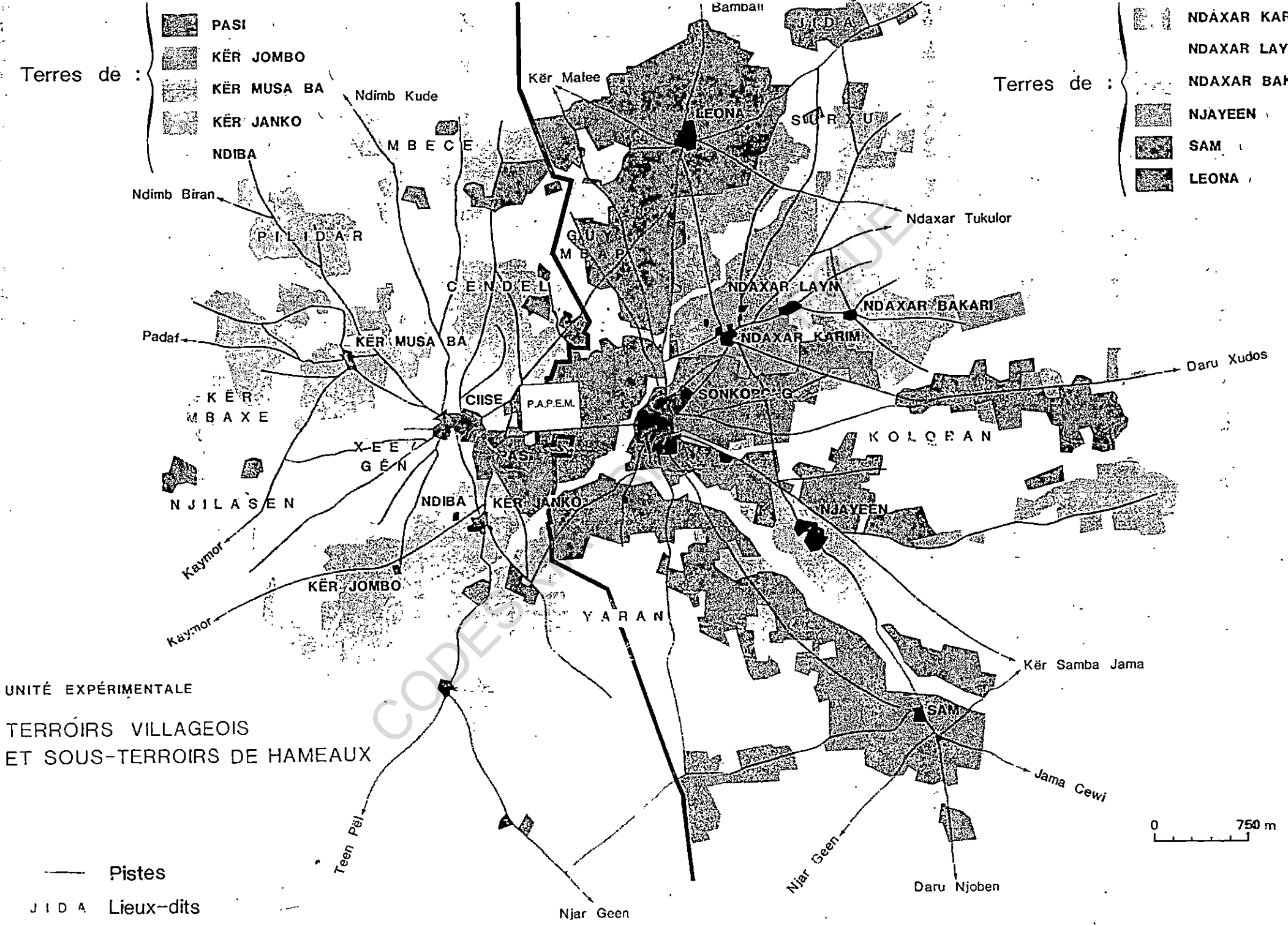
¹⁴ L'espace fini signifie ici que toutes les terres des terroirs de T-K/S sont occupées sauf les terres qui sont impropres à l'agriculture.

Terres de :

- PASI
- KÉR JOMBO
- KÉR MUSA BA
- KÉR JANKO

Terres de :

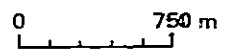
- NDAXAR KARIM
- NDAXAR LAYN
- NDAXAR BAKARI
- NJAYEEN
- SAM
- LEONA



UNITÉ EXPÉRIMENTALE
 TERROIRS VILLAGEOIS
 ET SOUS-TERROIRS DE HAMEAUX

— Pistes

JIDA Lieux-dits



C'est le cas de l'héritage (37,3%). Les terres héritées proviennent presque toujours d'une acquisition par droit de hache. Ces deux modes permettent donc de transmettre les terres détenues à ses descendants ou proches parents. L'héritage est et sera davantage le mode d'acquisition qui permettra aux paysans de posséder une terre à T-K/S.

L'héritage en ce qui concerne la terre, ne concerne que les hommes. Le droit coutumier nie cette opportunité aux femmes. L'explication recueillie chez les personnes âgées est : « les terres appartiennent à la communauté villageoise. Les femmes doivent rejoindre leur mari et ne pourront pas emporter les terres avec elles ». Si cette explication est valable pour les femmes qui doivent quitter les villages, elle n'englobe pas cependant celles qui viennent rejoindre leur mari. Même si au demeurant, elles peuvent bénéficier du prêt d'une partie de terre par la pratique du « Dogal ».

La terre peut être aussi acquise par le biais du conseil rural. Il affecte des terres à des paysans mais suivant des conditions qui sont rares et contraignantes (9,4%). L'affectation suppose d'abord qu'il y ait une terre libre. Elle peut être un champ dont le propriétaire a quitté la zone ou un terrain litigieux qui est suspendu de toute activité faute de solution entre les protagonistes. Il faudrait également que le requérant n'ait pas de terre. Cependant, la psychologie du groupe retient beaucoup de postulants à faire cette demande au Conseil Rural. Les champs litigieux font l'objet de pratiques occultes qui rendent la terre « stérile ou peu productive ». Plus rares parce que pouvant entraîner une contestation de la propriété, le « Dink » qui est un prêt d'une partie de terre à quelqu'un pour une période indéterminée aboutit parfois à une acquisition surtout s'il est fait sans témoins.

Ainsi, l'acquisition de terres est un système clos à TK/S qui tourne essentiellement autour du droit de hache et de l'héritage. La cellule familiale s'offre comme le cadre de fonctionnement de ce système. Les liens de sang ou d'alliance par le mariage restent déterminants dans la gestion foncière qui est marquée par une grande disparité dans les appartenances.

V-2-2-Une inégalité dans les appartenances foncières

L'inégalité foncière est très criarde à TK/S comme le laisse apparaître l'écart type de 6,1. La moyenne d'ensemble de 7,7 est loin de refléter la situation individuelle des paysans. La plus grande appartenante foncière enregistrée est de 30 hectares tandis que 7,5% des paysans ne disposent pas de terre. Il y a donc une dépendance des plus démunis vis-à-vis des grands propriétaires.

Tableau n° 4. Les appartenances foncières à TK/S.

Superficie (Ha)	Fréquence	Pourcentage	Moyenne	Maximum	Minimum	Ecart Type
0	5	7.5	7.7	30	0	6.1
1 à 5	24	35.8				
5 à 10	25	37.3				
10 à 15	6	9				
15 à 20	4	6				
> 20	3	4.5				

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

La classification en six (6) groupes des possessions foncières nous permet de retrouver la majorité des paysans dans les classes (1 à 5 hectares) et (5 à 10 hectares). Les 73,1% doivent être compris comme une résultante de l'histoire foncière avec le remembrement des terres de 1974-1976. Il visait à découper les parcelles en superficies aptes à soutenir la mécanisation agricole et par-delà, l'intensification des cultures. La répartition disproportionnée des terres est considérée comme devant se pérenniser par les jeunes surtout. De leur avis, ils comptent sur les biens fonds de leurs parents pour être un jour « propriétaire » de terre (« Borom Jati »). Le constat qui s'impose est le nécessaire recours d'une partie de cette frange de la population à un déplacement vers d'autres terroirs pour trouver de la terre si cela n'est pas possible dans leur village. La cohésion sociale au sein de la famille en subit un sérieux coup avec le départ des bras les plus valides. Ces inégalités sont certes déplorées mais jamais contestées. L'attitude prônée par les jeunes qui auront demain la charge de gérer le foncier est une plus grande solidarité entre les membres de la communauté villageoise. La conclusion qu'ils tirent de la situation foncière est que : « tous nos camarades dont les parents n'ont pas de Jati risquent de quitter le village si nous n'assouplissons pas le système de prêt qui est dominé par l'argent ».

Cette volonté d'entraide dont les jeunes voudraient faire preuve risque d'être insuffisante. Il ne s'agit pas seulement d'une inégalité dans les appartenances foncières, mais il y a également la contrainte démographique au sein des ménages qui pèse sur toute décision relative aux terres de culture.

V-2-3- Une population active en croissance rapide

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1988 avait comptabilisé 54 concessions et 80 ménages à Sonkorong, 36 concessions et 43 ménages à Thyssé -Kaymor avec des populations respectives de 925 et 512 individus. Ces chiffres ont très rapidement évolué. C'est ainsi qu'en 1997, le nombre de carré a atteint à Sonkorong et à Thyssé- Kaymor respectivement 168 et 102 carrés.

Tableau n° 5. Répartition de la population par carré

Classe	Pourcentage
1 - 10	59,7
11- 20	34,3
21 - 30	6,0
Total	100,0

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

La population moyenne par carré est de 10,5 chez les enquêtés. Ce grand nombre d'individus par ménage renseigne sur le besoin de mil, base de la nourriture pour chaque ménage et donc d'espace à cultiver. Le tableau n° 5 nous permet de retrouver plus de la moitié de l'échantillon dans la classe (1 -10) individus par carré (59,7%), 34, 3% sont dans la classe (11-20). L'explication est fournie par l'importance de la main-d'œuvre dans l'activité agricole. L'organisation traditionnelle du système agricole n'a pas subi de grandes modifications. Le nombre croissant d'individus est un atout surtout si l'on ne dispose pas d'un matériel agricole suffisant. A cela s'ajoute le manque de planification familiale dans les deux villages qui ne disposent pas d'infrastructures sanitaires adéquates. Les cases de santé dont il est fait mention dans des documents administratifs ne sont pas fonctionnelles. La conception traditionnelle donne aussi beaucoup d'importance à la famille nombreuse. Bien qu'ils soient rares, les « Borom Barké » ou grands notables ont des concessions qui peuvent comprendre entre 21 et 30 individus. Leur nombre réduit (6%) est dû au fait qu'il s'agit de très grands producteurs agricoles qui disposent de vastes superficies de terres.

Tableau n° 6. Répartition de la population active par carré à TK/S.

Classe	Pourcentage	Pourcentage cumulé croissant
1 - 5	61.2	61.2
6 - 10	29.9	91.1
11 - 15	6	97.1
>15	2.9	100.0

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

La corrélation entre cette population et l'espace cultivé ne devient pertinente qu'avec une analyse de la population active au sein des carrés. Le tableau 5 illustre l'engagement de la population des carrés dans l'activité agricole. Les exploitations agricoles sont bien fournies en main-d'œuvre. La plus petite classe (1-5) totalise 61,2% d'actifs. Son cumul avec la classe suivante englobe la presque totalité de l'échantillon (91,1%). C'est dire que la pression sur la terre est très forte. L'importance de la population active traduit un besoin de terres de culture croissant. L'augmentation des agriculteurs par rapport à l'espace qui est fixe donne l'impression aux paysans que « la terre diminue ». Dans ces conditions, les pratiques traditionnelle du « Dinke » et du « Dogal » deviennent plus erratiques. Le souci premier du gestionnaire de la terre reste la satisfaction foncière de son carré. De même, une conséquence de l'accroissement de la population active a été la diminution des navétanes qui sont des ouvriers agricoles saisonniers, 77,6% des paysans n'en ont pas. Les quelques exploitations qui en ont s'en limitent presque à un seul navétane (17,9%).

Cette option est guidée par l'absence de moyens suffisants au rang desquels émerge la terre. Le navétane doit être compris comme un input entrant dans les facteurs de production. Son apport doit aboutir à une augmentation des productions agricoles. Mais si l'on considère l'exploitation agricole comme une entreprise, la consommation intermédiaire découlant entre autres des frais occasionnés par l'ouvrier agricole doit être pondérée par le travail fourni. Dans cette logique, la pratique paysanne consiste à augmenter la superficie cultivée dans le cas où la population active ou le matériel du carré serait en baisse, ou de trouver une parcelle de terre qui sera allouée au navétane avec des semences. C'est ici que la capacité de mise en valeur qui est l'aptitude à recouvrir les charges afférentes à la pratique agricole différencie les paysans. Les « grands producteurs » qui disposent de terres et de matériel agricole suffisants continuent d'embaucher jusqu'à cinq (05) navétanes (1,5%). Les agriculteurs qui ne disposent pas de surfaces de terres suffisantes voient les membres de leurs exploitations opter pour la migration. Les jeunes sont les plus prompts à être candidats au départ.

C'est ainsi que les carrés ont enregistré 58,2% de départs contre 41,8% qui n'en ont pas connu. Le manque de terres, de semences et de matériel agricole (23,1 %) n'est certes pas la cause première avancée pour ces départs, mais il reste déterminant. Il explique indirectement la raison principale avancée qui est la recherche d'un emploi (48,8%). La désaffection des jeunes vis-à-vis de l'agriculture trouve son fondement dans les difficultés rencontrées pour mener à bien cette activité. « Sans terre, ni semence et matériel agricole, il est préférable, d'être « Mbindaan¹⁵», nous ont répondu les jeunes dans nos entretiens. Il peut certes y avoir du matériel et des semences dans le carré mais pas en nombre satisfaisant les besoins de la population active.

La disponibilité de la terre constitue donc un pilier de la mobilité des paysans. C'est un élément structurant du flux et du reflux des navétanes qui sont de moins en moins en vue dans la zone. La population active qui accroît la pression sur la terre est un facteur de production au même titre que le matériel agricole. De la nature et de l'importance de cette dernière, dépend beaucoup l'agriculture et l'organisation sociale des paysans de TK/S.

V-2-4-Un équipement agricole important

Quelle est l'influence du matériel agricole sur la structure foncière de TK/S ? Pour répondre à cette question, un détour par le recensement du matériel utilisé ainsi que le nombre de paysans qui en disposent nous a paru nécessaire. Le tableau 6 nous en donne quelques renseignements.

Tableau n° 7. Effectif du matériel agricole à TK/S.

Nature du matériel agricole	Effectif du matériel agricole	Nombre de paysans
Ariana	22	16
Arara	4	4
Polyculteur	3	3
Houe Sine	80	52
Paire de vaches	14	10
Paire de Bœufs	35	27
Chevaux	91	51
Ane	21	16
Charrette équine	33	30
Charrette bovine	10	9

¹⁵ Mot ouolof qui signifie un ouvrier agricole qui travaille entièrement pour son employeur et qui se fait payer en espèces à la fin de la récolte.

Souleveuse firdou	28	19
Charrette asine	0	0
Houe occidentale	0	0

Onze types ont été recensés avec cependant des grandeurs variables. La houe sine (80) qui est l'outil de sarclage est détenue par 52 paysans. C'est l'un des outils les plus importants des paysans de cette zone. Sa possession par la majorité des paysans donne une idée de l'équipement des agriculteurs. En moins grand nombre mais bien représentés, Ariana et Souleveuse Firdou enregistrent respectivement 22 et 28 unités. L'Ariana dénote la capacité de semis et de sarclage du paysan. Le gain de temps et le surplus d'efficacité qui résultent de son usage permettent la mise en culture de grandes superficies. Egalement ce type de matériel peut être loué ou prêté à d'autres paysans une fois que leurs propriétaires ont terminé leurs travaux. La souleveuse Firdou qui s'utilise en période de récolte d'arachide permet une certaine rapidité de cette opération et une économie de main d'œuvre.

Plus rares, sont Arara (4) et Polyculteur (3) qui sont détenus par un nombre proportionnel de paysans. Les équipements complètent une grande mécanisation. Ils sont presque toujours détenus par les grands producteurs.

A côté de ce type d'équipement, nous trouvons les animaux de traits qui sont en très grand nombre. Paires de vache (14), paires de bœufs (35), chevaux (91) et ânes (21) illustrent l'intégration agriculture/élevage. Cette intégration qui a été encouragée depuis l'expérience de l'unité Expérimentale est centrée vers deux objectifs. Il y a d'abord la traction animale qui est un complément des machines agricoles ; ensuite ces animaux servent au transport du matériel et des paysans vers les champs. C'est ce qui explique la présence des charrettes équines (33) et bovines (10). Cependant, charrette asine et houe occidentale ne sont pas utilisées par les paysans enquêtés. Cela est dû à l'importance et à la préférence des charrettes équines. Les chevaux sont jugés plus rapides et plus dociles. La houe occidentale par contre n'est pas adaptée aux sols de TK/S. C'est donc une plus grande importance du matériel agricole léger qui se constate par rapport à l'équipement lourd (Ariana, Arara, Polyculteur, charrette Bovine).

Dans l'ensemble l'équipement en matériel agricole est assez important et reste une préoccupation des paysans. Pourquoi cet intérêt pour le matériel agricole ? La réponse se retrouve dans l'appréciation faite par les paysans de l'impact du matériel agricole sur les cultures. Par ordre d'importance c'est son rôle clé dans l'intensification des cultures (28,4%) qui vient en premier lieu. C'est une condition incontournable pour la mise en valeur de petites superficies mais avec rendements optimum. Il est loisible de remarquer que le matériel lourd intervient plus à ce niveau. Le nombre restreint de paysans qui disposent d'une chaîne complète d'équipement agricole lourd et léger se retrouve dans la catégorie de « grands producteurs » Nonobstant cet état de fait, quelques paysans amorcent une intensification des cultures par un emprunt ou une location du matériel agricole auprès de ceux qui en disposent.

Le matériel agricole est également jugé comme un support de l'agriculture (23,9%). Ceux qui n'ont pas de matériel agricole sont obligés d'attendre que les propriétaires aient fini leurs travaux. Il allège les efforts à fournir dans l'activité agricole. La corrélation est ainsi établie par les paysans eux-mêmes : « l'agriculture d'aujourd'hui suppose avant tout un minimum de matériel. Quand on n'en dispose pas, on devient dépendant des autres ».

L'augmentation des superficies cultivées (20,9%) apparaît comme le résultat le plus visible de l'incidence du matériel agricole sur les cultures. Ce processus a été long et son début remonte à l'introduction de machines dans la zone. Selon Monsieur S. Sall, premier vice-président du conseil rural de Kaymor et habitant de Sonkorong qui était le président de la coopérative à l'époque « c'est à l'époque de Senghor que les machines se sont déversées sur le terroir. Il suffisait d'être chef de carré et de faire une demande pour obtenir le matériel désiré » les champs ont connu à cette époque une extension très rapide. La situation actuelle d'occupation totale de l'espace cultivable de TK/S trouve son explication dans ce processus. L'accroissement du matériel agricole a permis également une rapidité de l'exécution des travaux champêtres (15%). Selon Mr Sall « ce que cultivait tout un « Keut »(Keur ou concession) était désormais cultivé par un seul membre de la concession. Quand on cultive on est debout ».

Le matériel agricole pourrait ainsi s'analyser comme un facteur déterminant de la pression exercée sur la terre. Ce processus d'équipement a été progressif et s'est accru avec l'installation de l'unité expérimentale de TK/S. Dans ces conditions, toute augmentation de la population active entraîne une augmentation de la superficie cultivée.

Dans cet ordre d'idées, l'analyse de l'impact du matériel agricole sur le complexe écologique n'est pas dénuée de fondement. Les paysans reconnaissent une certaine limite de l'usage des machines agricoles qui se traduit par un effet non voulu. Comment en arrive-t-on à ce résultat ?

L'inexistence de matériel de transport (charrette ou animaux de trait) constitue une explication majeure de la dégradation des sols. Les paysans qui en sont dépourvus mettent leur machine sur un bout de bois qu'ils tirent en direction des champs. Le sillon, creusé par le bout de bois devient un lit de passage pour l'eau provenant des fortes pluies. Il se crée ainsi des conditions favorables au ruissellement qui peuvent dévaster les sols des champs proches des allées de passage. Il est à noter également que le travail des machines agricoles va de pair avec l'usage des fertilisants pour le sol. C'est plutôt l'action contraire qui se pratique. Le sol est surexploité et ne reçoit pas en retour des éléments nutritifs nécessaires à sa viabilité. Le manque d'engrais combiné à l'usage du matériel agricole renforce la faiblesse des sols et du même coup affaiblit les rendements. C'est dire qu'il n'est pas surprenant que sous un autre angle le matériel agricole puisse contribuer à l'augmentation des espaces cultivés et par la même occasion des rendements (38,8%).

La combinaison engrais-machines agricoles assure le renouvellement de la bonne terre et une exploitation poussée qui fournit de bons résultats. C'est la raison pour laquelle un intérêt certain est manifesté par les paysans pour la politique de phosphatage des sols. Mais dans l'ensemble, le matériel agricole est beaucoup plus dommageable aux sols à long terme que les bons rendements obtenus dans le présent. Dans la mesure où la présence et l'importance du matériel agricole remonte à plus de deux décennies, les effets sur l'écosystème des machines agricoles peuvent expliquer le schéma actuel de l'environnement de TK/S.

V -3-Un écosystème en dégradation

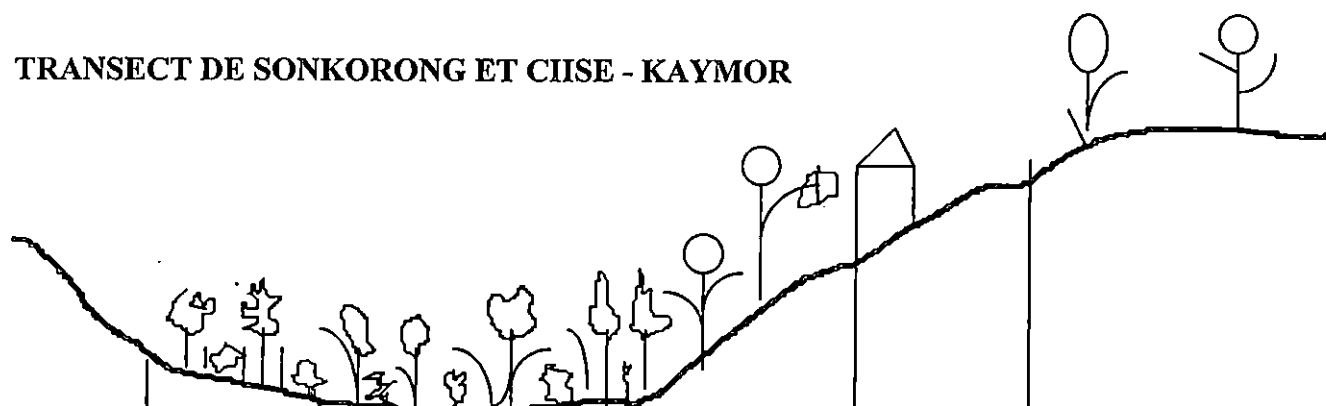
L'unanimité s'est faite autour des changements de l'environnement du Sud Sine Saloum. Toutefois, des écarts apparaissent en ce qui concerne les causes de ce changement mais aussi au niveau de la sensibilité par rapport à cette situation qui y prévaut. C'est dire que la restauration de l'environnement dépendra en grande partie des contraintes et opportunités du milieu de TK/S.

V- 3-1-La situation générale de l'environnement à TK/S

L'observation s'offre comme un outil de premier choix pour apprécier l'état de l'environnement physique du terroir. La singularité de la zone apparaît d'abord dans le découpage des parcelles qui sont bornées et avec des formes géométriques carrées, rectangles ou triangulaires. L'homogénéité de ce finage est rompue par des ravins qui sont disséminés un peu partout dans les deux villages. Nous en avons un aperçu à travers le transect de T-K/S. C'est une illustration de la nature actuelle de l'environnement.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TRANSECT DE SONKORONG ET CIISE - KAYMOR



ZONE	BAS - FONDS	TERRASSE	GLACIS	PLATEAU
SOLS	DECK	DIOR	DIOR	CUIRASSE
ARBRES	Nim, yéré, dakhar, alome, eucalyptus walo, nété	Xos, manguier, mbétégné, alome, nime, cad	Mbétégné, yéré, gang, cad, alome, nime, salothiorogne, rande, jujubier, nguiguais	eucalyptus
HERBACEES	Ngalamebeye, khat, dégouguéléme, sapodjiné, xaxam	xaxam	Mbankha, ndéteinor, salgouf, dougoute	
ARBUSTES	Nguiguais, niada, rath,	Tabanané, ndour,	Sathe, ndétah, bisapbouki, mbabankha	Rath, tap, sam
CULTURES	Archide sur les versants maraîchage (tomate, pastèque, piment, aubergine) niébé, sorgho, coton	Souna, habitations	Souna, parcelles d'eucalyptus	Terrain de parcours pour le bétail, parcelles d'eucalyptus
ANIMAUX	Chacal, serpents, dialale, cogné, singe, vache boeuf	Vache, bœuf, mouton, chèvre	Chèvre, mouton, poule, hérisson, lézard	Chacal, hyène, singe, serpents, bar, mbeut
PROBLEMES	Manque d'eau en pleine saison sèche pour le maraîchage	Ravins, érosion hydrique	Diminution de la fertilité du sol	Sol squelettique, cuirasse
SOLUTIONS ET OPPORTUNITE	Puits pour l'arrosage, activités et revenus en saison sèche freiner l'exode rural	Lutte anti érosive, gabions et reboisement	Engrais fumier, phosphate augmentation de rendements	Fertilisation des sols, développement de l'élevage

En traversant les villages, de vastes crevasses pouvant atteindre facilement une longueur d'une trentaine de mètres ponctuent la sortie de Thyssé Kaymor et l'entrée de Sonkorong suivant l'axe Ouest-Est. Cette entrée a été même déplacée et c'est par un détour qu'on accède à Sonkorong. Ces ravins sont la conséquence des ruissellements des eaux de pluies depuis les hauteurs des cuirasses jusqu'au bas fond. C'est pourquoi les champs situés aux abords immédiats des cuirasses sont souvent divisés en plusieurs portions par les ravins sans compter la couche supérieure de la terre qui est emportée et déposée au niveau du bas-fond. Le couvert végétal épouse la configuration du relief. Son importance va décroissant du bas fond au plateau. Nous ajouterons qu'excepté les quelques baobabs, les grands arbres sont rares et disséminés sur le terroir. Cette évolution de l'espace arboré est assez éloignée de la situation décrite par Jacques FAYE et M. Benoit-Cattin dans les Unités Expérimentales au SENEGAL (1986). Les parcs à « Dimb » se font de plus en plus rares, c'est le résultat d'un choix d'occupation et de mise en valeur de l'espace qui favorise l'agriculture. Ceci se traduit par une diminution des terrains de parcours du bétail.

Le vent participe également à ce processus de dégradation par l'érosion éolienne qui appauvrit les sols. Il en résulte une baisse de la fertilité qui entraîne celle des rendements. L'action anthropique (57,8%) est reconnue comme la cause fondamentale de ce changement écologique. Les différentes formes d'érosion (43,5%) sont l'autre cause identifiée et qui dépend du relief et du climat.

C'est donc un écosystème en dégradation continue qui s'offre à l'observation du terroir de Thyssé Kaymor et Sonkorong. Cet espace n'ayant pas toujours été ainsi, il serait judicieux d'en déceler les causes profondes et faire la genèse de la dégradation écologique à TK/S.

V-3-2-Les causes du changement écologique

L'identification des causes de la dégradation de l'environnement à TK/S n'est pas un casse tête pour les paysans. Mieux, ils les précisent par une catégorisation selon l'espace concerné : le changement général au niveau du terroir de TK/S et le changement au niveau des parcelles de culture.

A l'échelle du village, machines agricoles et déboisement occupent la première place des causes du changement écologique (45,5%). L'implantation de l'Unité Expérimentale a servi de catalyseur à la dynamique de mécanisation de l'agriculture. La fourniture de machines agricoles par les coopératives dans le cadre du programme agricole (P.A.) ainsi que l'encadrement important des

paysans par le biais des techniciens agricoles ont favorisé la mise à nu d'une grande partie du couvert végétal. Les éléments protecteurs du sol dont les arbustes laisseront progressivement la place à des champs d'arachide surtout.

En ce qui concerne le déboisement, sa pratique importante pourrait s'expliquer par le rôle majeur joué par le droit de hache. L'acquisition des terres se fait comme nous l'avons dit au début par l'héritage et/ou le droit de hache. La force physique de l'exploitant ou l'importance de la population active de son carré étaient des éléments suffisants pour disposer de vastes superficies cultivables. La présence des machines agricoles a été un stimulant dans cette ruée sur l'espace arboré. Le souci premier des paysans était l'extension des surfaces cultivées et la mise à disposition d'intrants comme l'engrais assurait la fertilité du sol et la garantie de bons rendements. Le changement de la politique étatique par rapport à l'appui aux paysans a sonné le glas de la préservation de l'environnement. La responsabilité paysanne est aussi reconnue à travers l'organisation du système de production. Les pratiques culturelles (28,5%) sont également à l'origine du bouleversement écologique de TK/S. La forme du relief révèle l'existence de plusieurs pentes. Or, la pratique paysanne a longtemps perpétué une technique culturelle consistant à faire les cultures parallèlement à la pente. Ceci est de nature à favoriser l'écoulement de l'eau le long de la pente ainsi que l'évacuation de la couche supérieure de la terre cultivée. Cette technique, qui a été remplacée par celle des cultures perpendiculaires à la pente, a causé beaucoup de dommages à l'environnement.

Les érosions (hydrique et éolienne) participent à cette transformation de l'écosystème (22,5%). Ceci tient d'abord de la structure physique du Bas Saloum qui se compose d'un bas-fond, d'une terrasse, d'un glacis de raccordement et d'un plateau. Les cuirasses sont très favorables au ruissellement des eaux de pluies. En outre, l'irrégularité des pluies à laquelle succèdent parfois de fortes précipitations accélère le processus de ravinement des sols de TK/S.

Action anthropique et péjoration climatique sont désignées comme les causes les plus explicites du changement écologique. La sensibilité paysanne par rapport à ces changements s'explique par le constat d'une baisse de la fertilité des sols et la faiblesse des rendements sans un apport consistant d'engrais.

Néanmoins, une petite minorité d'agriculteurs invoque la volonté divine (3%) si elle ne sait pas (1,5%) quelles sont les causes de la dégradation environnementale. La croyance religieuse très forte

dans les villages de T-K/S fait intervenir la foi avant toute explication d'un quelconque changement. L'être humain intervient en second lieu. C'est pourquoi un faible rapport est établi entre ces mutations et la responsabilité humaine.

A l'échelle des parcelles, les causes sont beaucoup plus explicites. Chaque exploitant arrive à diagnostiquer les problèmes au niveau de ses champs. L'érosion (53,77%) est le premier mal désigné. Il s'agit de l'érosion hydrique, avec ses corollaires le ravinement et le ruissellement et de l'érosion éolienne. Cette dernière découle de la disparition progressive des grands arbres qui bordaient l'espace cultivé. L'extension des champs ainsi que l'action des charbonniers et bûcherons ont eu raison de cette barrière de protection de l'environnement. Si le ravinement et le ruissellement n'avaient pas pu faire de grands dégâts auparavant, c'était surtout grâce aux arbres et arbustes. Les modes de culture (25,5%) sont de l'ordre de ce que Arrignon (1987) appelle l'action anthropique directe. En dehors des machines agricoles et des cultures le long de la pente mentionnées ci-dessus, le désherbage par brûlis constitue une pratique très nuisible à la pérennité des espèces arbustives. La technique en elle-même n'est pas dévastatrice mais elle requiert beaucoup d'attention et de suivi afin de préserver les espèces vivantes autre que les herbes. Elle se fait toujours par le paysan. Tel n'est plus le cas du dessouchage. Introduit dans le cadre de l'Unité Expérimentale, c'était l'une des composantes des « dix commandements de l'amélioration foncière ». Le dessouchage consistait à débarrasser le champ de tous les arbustes qui pouvaient gêner le travail des machines agricoles mais surtout les souches enfouies dans le sol. Une prime était même allouée aux paysans qui respectaient cette consigne. Tous les paysans interrogés qui avaient procédé au dessouchage de fond attribuent à cette pratique les problèmes dans leurs parcelles. Il faut souligner cependant que le dessouchage devait s'accompagner d'une plantation d'arbres pour délimiter les parcelles ; ce qui n'a pas été le cas.

La dernière cause recensée au niveau des parcelles est la fragilité des sols (18%). Selon les paysans, la baisse de fertilité est le résultat de l'épuisement des sols suite à une surexploitation des terres agricoles qui reçoivent de moins en moins d'engrais. La pratique de la jachère qui pouvait permettre un repos et une régénération du sol est devenue presque une pratique rare, faute d'espace suffisant. La proximité des cuirasses est un problème aporétique pour les paysans. Seuls les champs de défriches récentes ainsi que ceux qui sont éloignés du terroir de TK/S mais appartenant à des paysans de ces dits villages n'ont pas de problèmes.

Une fois les causes de la dégradation de l'environnement identifiées, l'ampleur du phénomène pouvait s'apprécier davantage par une connaissance de son origine. Deux repères temporels sont

avancés pour situer le début des problèmes sur les parcelles. La première période est comprise entre 13 et 20 ans. C'est l'époque d'implantation de l'Unité Expérimentale. Les innovations techniques ont engendré des bouleversements du système de production à travers le dessouchage de fond, la mécanisation et l'intensification des cultures. La seconde période remonte entre 2 et 10 ans et reste marquée par des politiques jugées très défavorables par les paysans. Il s'agit de la fin de l'expérience des Unités Expérimentales, l'arrêt du programme agricole et l'instauration de la nouvelle politique agricole (NPA). L'arrêt de la fourniture des intrants ainsi que celui de l'encadrement des paysans n'a pas été progressif et les techniques culturales s'en sont trouvées éprouvées. En effet, le suivi nécessaire n'était plus de rigueur ce qui a abouti à des effets pervers favorables à l'accentuation de l'érosion hydrique.

Cependant, les paysans de TK/S ne sont pas restés dans l'expectative. La nécessité de rétablir le bon fonctionnement de l'écosystème a motivé leurs activités en faveur de l'environnement.

V-3-3-Une timide restauration de l'environnement

La préservation de l'environnement a connu depuis quelques années un regain d'intérêt dans la zone. Les actions entreprises varient suivant la nature du problème et la batterie de connaissances acquises par les agriculteurs à cette fin. Dans tous le cas, l'engagement des paysans est réel 68,8% des agriculteurs ont réalisé des actions de restauration de l'environnement contre 31,2%. Les techniques d'aménagement sont les plus importantes (45,6%). Elles consistent en la mise en place de cordons pierreux, de fascines et de sacs de sable. L'importance de la pratique des techniques d'aménagement trouve son explication dans leur relative simplicité. Le passage des techniciens de l'ISRA dans la zone a permis un bon encadrement des paysans. Le reboisement (34,8%) n'est pas une innovation dans la zone. Il se pratique depuis l'installation des populations. La nouveauté ici est l'introduction d'espèces nouvelles résistantes et adaptées aux sols du terroir comme l'Eucalyptus. L'Euphorbe est de plus en plus utilisé pour border les champs et constituer une barrière au ruissellement des eaux. Le fumier s'utilise aussi dans cette dynamique de restauration de l'environnement. Il vient en appoint à l'engrais chimique pour rétablir la fertilité du sol. L'épandage de fumier (13%) est également une vieille pratique. Elle s'améliore même avec la mise en place de fosses compostières dont le fumier est plus riche mais nécessite aussi des efforts supplémentaires du paysan. La jachère est la dernière technique relevée (6,6%). Elle est devenue plus rare parce que plus

difficile à pratiquer. Dans un contexte où l'espace est fini et la pression foncière importante, l'option paysanne s'oriente vers son abandon.

La diversité des activités de restauration de l'environnement pourrait s'analyser comme une sensibilité par rapport à la dégradation écologique. Mais il faut surtout voir derrière ces actions un souci d'amélioration des rendements agricoles par le biais d'un accroissement de la fertilité. L'amélioration des revenus agricoles guide l'essentiel des agriculteurs dans ce mouvement de protection de l'environnement qui est jalonné de contraintes qui limitent sa portée. La main d'œuvre nécessaire aux aménagements anti-érosifs n'est pas toujours disponible. Ceci ne résulte pas d'un manque de bras valides au sein du carré mais provient de la mobilité des jeunes agriculteurs. Après les récoltes, ils quittent en grand nombre leur village pour trouver un emploi non agricole surtout dans les grandes villes. Or, les travaux de restauration de l'environnement se font à cette période d'après récolte. Conscients de cet état de fait, les jeunes rétorquent qu'ils veulent bien aider leurs parents dans cette entreprise mais la contrainte économique est plus forte. « Si les travaux débutaient tout juste après les récoltes, nous pourrions donner un coup de main aux parents ; mais nous ne pourrions pas vivre avec 100 à 200 000 F CFA durant huit (08) mois. Nous devons nous empresser de l'investir ». Ces propos d'un jeune de Sonkorong illustrent le souci premier des jeunes qui est de trouver de l'argent pour pouvoir tenir jusqu'à la prochaine récolte. L'absence d'activités lucratives dans les villages en saison sèche motive aussi leur départ.

Si les pierres nécessaires à la mise en place de gabions et de cordons pierreux sont disponibles grâce à l'existence de cuirasses, il n'en est pas de même pour le matériel de transport et de travail. Les paysans jugent que ceux d'entre eux qui ne disposent pas de charrette et d'un animal de travail se détournent souvent des aménagements nécessitant des pierres. Les autres paysans sont peu disposés à prêter leurs animaux de trait pour des tâches jugées pénibles.

D'un autre côté, pelles et pics nécessitent la mobilisation d'un capital. La solution envisagée est de « s'en procurer dans le cadre d'une association. Son achat serait moins cher pour chaque paysan et le matériel se conserverait mieux ». Le manque de temps est aussi invoqué comme une contrainte réelle. Après les travaux champêtres, les agriculteurs doivent réfectionner leur habitat et s'adonner à des pratiques économiques. Ils affirment ne pas disposer de temps pour se reposer surtout s'ils s'engagent dans des activités environnementales. Enfin pour ce qui est du reboisement, c'est la disponibilité de plants d'arbres qui posent problème. L'offre est toujours inférieure à la demande et les paysans rechignent encore à acheter eux même les plants. Leurs préférences vont

aussi surtout vers les espèces fruitières. L'engouement pour ces activités est très lié à la situation économique-agricole de chaque paysan. Les propos de E.S. Sall de Sonkorong le confirment : « tout le monde ne s'adonne pas à ces pratiques. Ceux qui n'ont pas de terres suffisantes et qui risquent de ne plus avoir de champs si les leurs sont détruits par les érosions respectent bien ces pratiques ainsi que les « borom yiité¹⁶ ».

Néanmoins, les contraintes dans la gestion de l'environnement sont atténuées par la présence de partenaires dans les deux villages. Le tableau 8 nous donne quelques indications sur les organismes qui interviennent à T.K/S.

Tableau n° 8. Les partenaires des paysans dans la gestion de l'environnement à TK/S.

Organisme partenaire	Pourcentage
CARITAS	35.7
PGCRN	21.4
ISRA	18.5
ORSTOM	3.5
Pas de partenaire	20.9

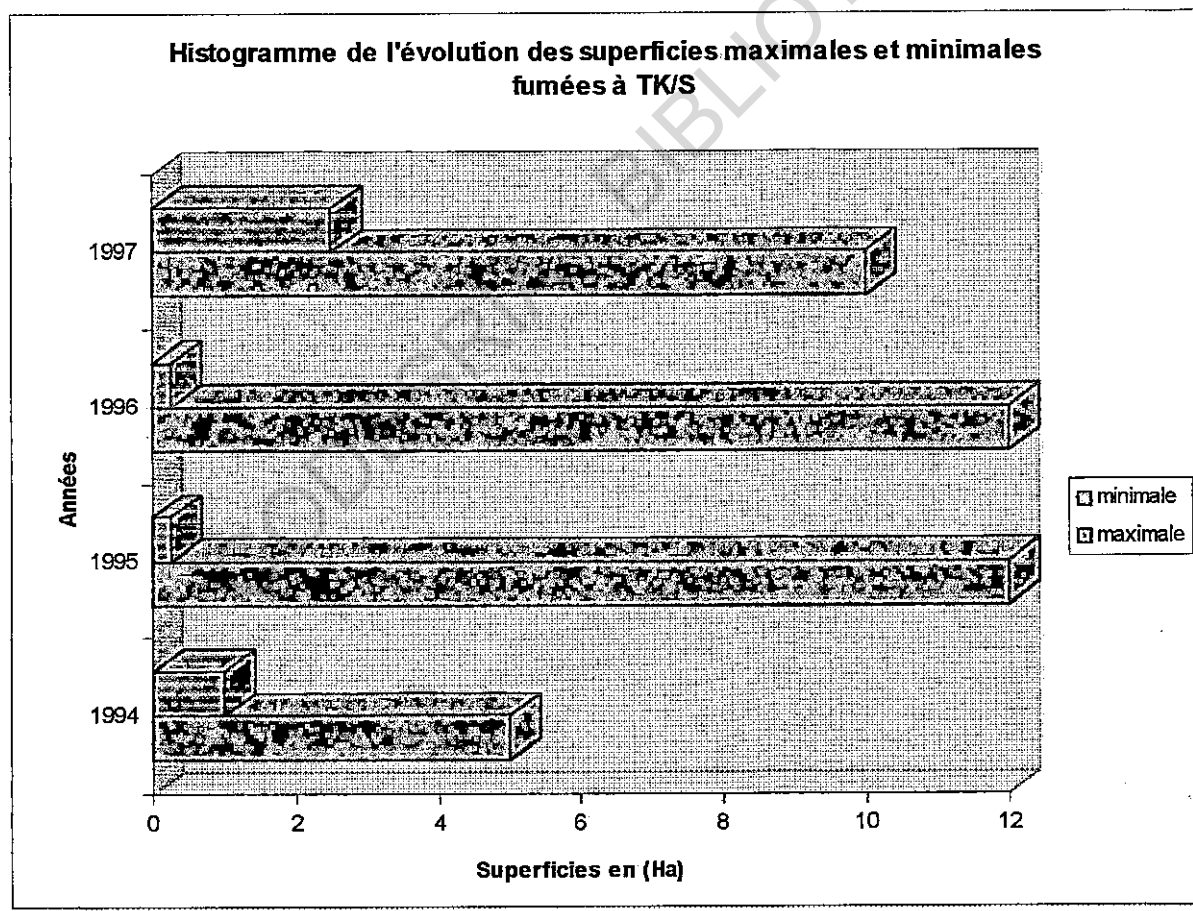
(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

Le soutien des organismes partenaires est non négligeable : 79,1 % des paysans en bénéficient contre seulement 20,9 % qui n'ont pas eu ce privilège. La présence de ces structures découle de l'ancienneté de T.K/S comme zone de recherche scientifique. L'ISRA (18,5 %) s'était fixé dans la zone depuis l'époque de l'Unité Expérimentale. Une grande part des techniques d'aménagement ont été apprises par les paysans par le biais de cet institut. L'ORSTOM (3,5 %) travaille à Yaraan, village situé à un kilomètre de Thyssé-Kaymor. Son personnel subalterne est recruté auprès des habitants de Thyssé-Kaymor et de Sonkorong. Les expériences scientifiques de ses chercheurs les mènent dans ces deux villages.

Plus sollicité, Caritas (35,7 %) a entrepris de grands travaux avec les populations. Sa grande réussite auprès des paysans tient au fait qu'il a d'abord impulsé leur regroupement. Son action s'inscrit dans un cadre communautaire avec une mobilisation de la quasi totalité des habitants. Ces derniers s'engagent dans des travaux de réfection des pistes comme la ravine de Sonkorong ou la

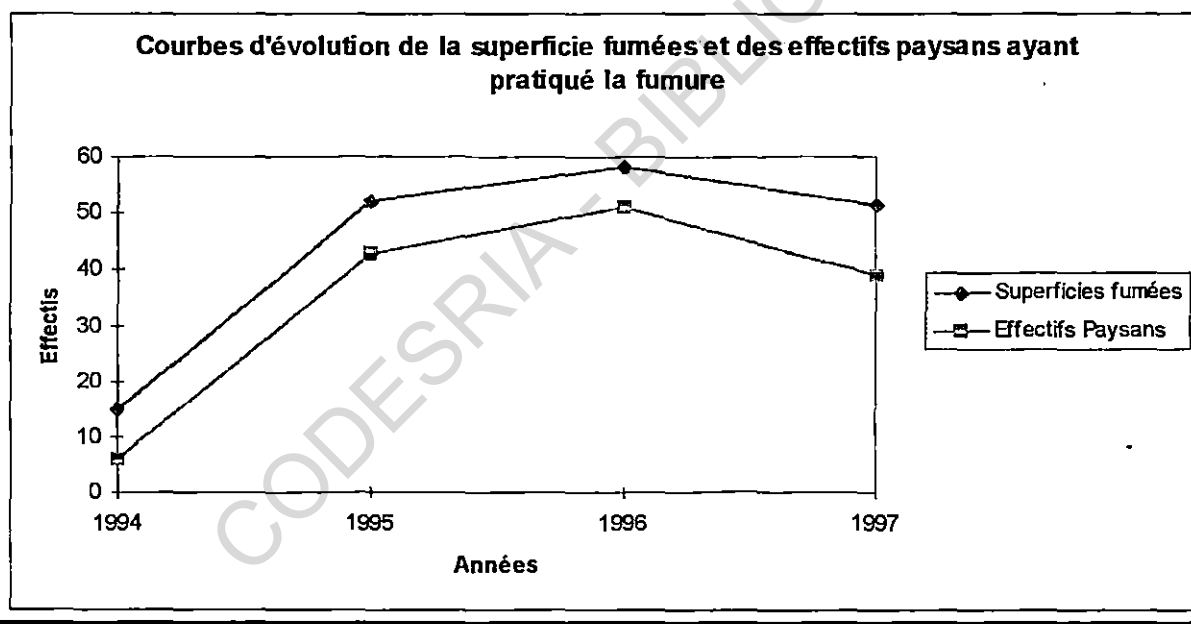
¹⁶ « Borom Yiité » : en oulof signifie une personne consciencieuse

piste reliant Thyssé-Kaymor à l'ancienne station de l'Unité Expérimentale. Caritas leur apporte le matériel de travail et les paysans se chargent d'exécuter les travaux (tissage de gabions) avec le soutien technique de l'ISRA. Il est aussi très actif dans les activités de reboisement. Le PGCRN (21,4%) intervient dans la zone depuis 1995. Ses activités n'ont pas encore touché le village de Sonkorong. Mais à Thyssé-Kaymor, il ne suscite pas une grande sympathie comme l'a souligné A. Cissé, membre du Conseil rural de Kaymor, « trente sept (37) sous projets ont été financés par le PGCRN. A ma connaissance, sa contribution était de vingt deux millions et poussière ; mais il n'y a pas assez de résultats ; mais nous sollicitons toujours son appui. ». Pour A. Diop, un autre membre du conseil rural, le problème se situe au niveau de la démarche empruntée : « il n'y a pas eu une formation initiale des bénéficiaires du projet et le choix d'un financement individuel est une tentation à une utilisation des fonds à d'autres fins ».



Graphique n°2.

Dans tous les cas, la présence de ces partenaires a considérablement accru la sensibilité écologique des paysans de T.K/S. Nous nous en rendons mieux compte grâce aux illustrations des graphiques 1 et 2. Concernant l'évolution des superficies fumées, le plafond maximum est atteint aux années 1995 et 1996 (12 hectares). Ce sommet va décliner légèrement en 1997 (10 hectares). Cette baisse peut être compensée par l'augmentation de la superficie minimale fumée qui passe de 0,25 hectare à 2,5 hectares. L'arrivée du PGCRN et les travaux entrepris par CARITAS en collaboration avec l'ISRA et les populations est le principal facteur explicatif de ces évolutions. L'intervention extérieure n'est pas suffisante pour comprendre cette nouvelle tendance paysanne. La baisse de fertilité des sols ainsi que la faiblesse des rendements ont d'avantage motivé les acteurs et actrices. En plus, l'engrais chimique n'est pas accessible à tous les paysans surtout les femmes. C'est pour cette raison qu'elles se tournent essentiellement vers cette forme de fertilisation qui est néanmoins pénible. Selon Madame B. Touré, membre du conseil rural « le ramassage des déchets animaux nous prend beaucoup de temps et est très pénible surtout si on n'a pas de moyens de transport ».



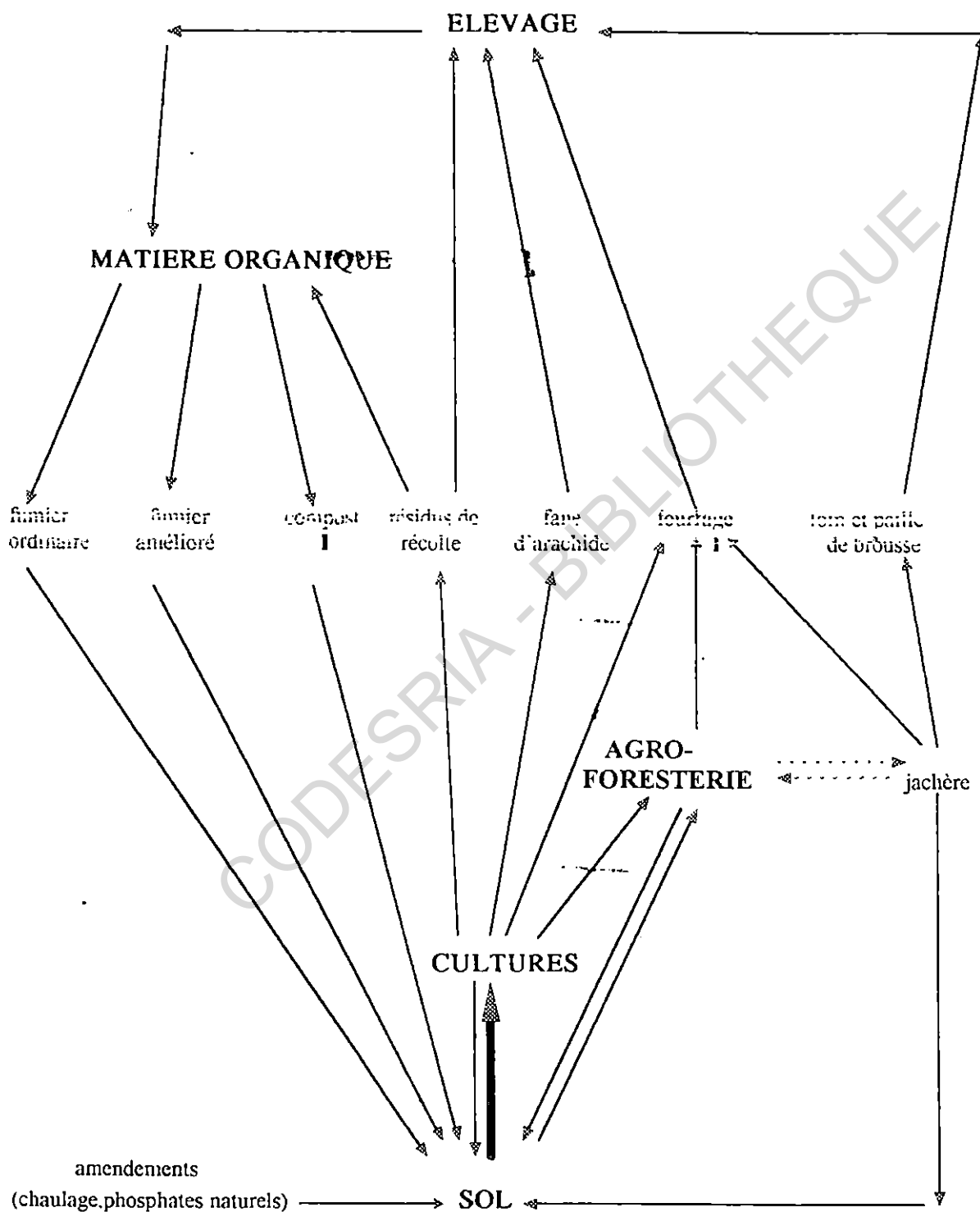
Graphique n°3

La superficie totale fumée et l'effectif des paysans qui ont pratiqué la fertilisation par le fumier ont connu une croissance rapide avec des sommets en 1996 ; année à partir duquel une baisse s'est amorcée. La superposition des deux courbes du graphique 3 montre l'importance des

superficies fumées par rapport à l'effectif des paysans. En d'autres termes, il y a une évolution des effectifs de paysans pratiquant cette forme d'intégration de l'agriculture à l'élevage. Cette intégration peut être même renforcée par l'apport complémentaire de l'agroforesterie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

GESTION DE LA FÉERTILITÉ À TRAVERS UNE DYNAMIQUE
D'INTEGRATION
AGRO-SYLVO-PASTORALE



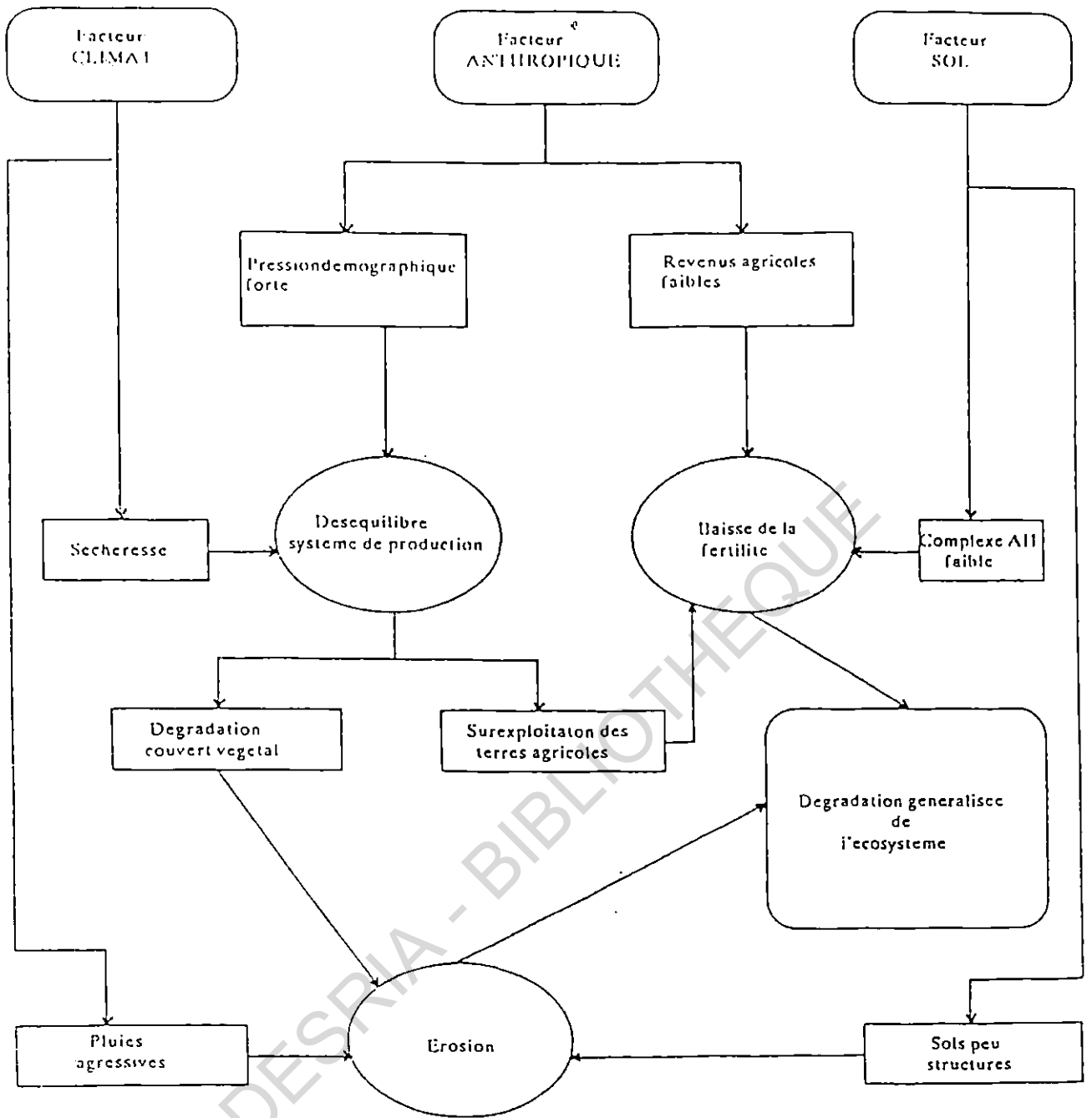


Figure 3 : Schéma général de dégradation de l'écosystème. Sud-Siné-Saloum (source : PEREZ, SENE, DIATTA, 1989)

Le schéma de la gestion de la fertilité à travers une dynamique d'intégration agro-sylvo-pastorale (ISRA/SBA 1996) en décrit les grandes lignes d'interaction (Schéma A). Cette intégration est d'autant plus nécessaire que le facteur anthropique joue un rôle pivot dans la dégradation de l'environnement à côté des facteurs climat et sol comme l'illustre le schéma B. Dans cette même logique, les paysans doivent être au centre de toute activité de restauration de l'environnement. Cette tâche est assouplie par la connaissance que paysans et paysannes ont de leur terroir. Les problèmes de l'écosystème de T.K/S sont clairement identifiés de même que les solutions et opportunités qui leurs sont offertes telles qu'elles transparaissent dans le transect de Sonkorong et Thyssé-Kaymor.

Conclusion partielle

Sociosystème et Ecosystème sont très imbriqués dans leur fonctionnement à Thyssé-Kaymor/Sonkorong. L'organisation sociale épouse les caractéristiques de l'espace et explique même son mode de gestion.

Nous avons voulu montrer dans cette sous partie qu'est le chapitre V, le caractère social du phénomène foncier par un détour par les rapports sociaux qui structurent l'activité agricole. L'espace cultivé tout comme l'espace pâturé est saturé donc fini, tandis que la croissance de la population active est continue. En outre, la dégradation écologique réduit considérablement l'espace. Ceci d'autant plus que les activités de restauration et de protection de l'environnement ne sont pas encore à la hauteur des dégâts. Il y a de ce fait une pression foncière paysanne qui va nécessiter la recherche d'alternatives sociales à cet obstacle physique.

Chapitre VI : Les solutions paysannes aux contraintes foncières et écologiques

L'espace de TK/S garde une particularité au niveau de la communauté rurale de Kaymor. Le remembrement a consacré l'appropriation de toutes les terres du terroir. L'accroissement démographique et la dégradation des terres cultivables accentuent la pression foncière. Dans cette situation, les conflits fonciers se révèlent comme une conséquence des contraintes spatiales et physiques. Ils sont de nature diverse. Les niveaux de résolution de ces conflits font intervenir plusieurs acteurs qui renseignent sur la conception paysanne en matière de gestion politique du foncier. Il faut dire également que face à la raréfaction de l'espace, on assiste à une augmentation des transactions foncières. Malgré leurs prohibitions par la loi sur le domaine national, elles sont en évolution croissante. Elles ne manquent pas d'avoir des conséquences sur l'environnement. A partir d'une construction par l'analyse, nous procédons à une typologie de ces transactions. Cette typologie nous permet de comprendre les ressources mises en jeu par les différents acteurs et les objectifs visés.

VI-1-Remembrement des terres et conflits fonciers

C'est dans le cadre de l'Unité Expérimentale de Thyssé-Kaymor Sonkorong qu'un remarquable travail de restructuration agraire a été opéré par le sociologue Jacques Faye et son équipe. Le remembrement a concerné tout le terrain de Thyssé-Kaymor et de Sonkorong à l'exception des champs de case. C'est pourquoi 91 % des enquêtés affirment que leurs terres ont été remembrées. C'est dire que l'expérience s'est voulue exhaustive. La participation des paysans était une condition pour sa réussite à travers notamment le découpage et les échanges de terres en vue d'un regroupement des possessions foncières. Les paysans disposant de terres non remembrées (9 %) ont des champs hors des terroirs de Sonkorong, Thyssé-Kaymor et Jalokuna. Plus de dix ans après, l'expérience est l'objet d'appréciations diverses tant par les paysans que par la structure décentralisée chargée de la gestion foncière.

Une majorité de paysans (83,4 %) soutient que le principal apport du remembrement a été la sécurité foncière qui en a découlé. Or, le principal souci du paysan est la conservation de son outil premier de production et la possibilité de pouvoir le léguer à sa descendance. Il faut surtout souligner que la démarche de travail utilisée par l'équipe de remembrement a été pour beaucoup dans la part de réussite du remembrement : l'implication des paysans ainsi que leur responsabilisation pour trouver une solution propre à tous les conflits qui pouvaient surgir à cette époque. C'est cette

caution communautaire populaire qui a assuré une réussite au projet. L'existence d'une carte du remembrement, ainsi que la présence de ses témoins créent un consensus implicite sur la réglementation foncière villageoise.

La nouvelle forme prise par le terroir remembré en donne une particularité et les paysans sont satisfaits du redécoupage des terres. Toutefois, le remembrement des terres n'a pas fait que des heureux. 31,3 % des paysans remettent en cause l'expérience. Il s'agit essentiellement d'agriculteurs pour qui la restructuration agraire a correspondu à une perte de terres suite aux échanges. Ces pertes peuvent être de deux ordres : il y a des pertes au niveau des superficies échangées mais qui sont presque négligeables. Les paysans les évaluent à un maximum de 0,15 hectares.

Les pertes liées à l'inégalité des valeurs des terres échangées sont plus importantes. Ceux qui remettent en cause le remembrement s'appuient sur cet argument et s'estiment lésés de ne pas retrouver des sols diors plus fertiles après la restructuration foncière. Dans l'ensemble c'est la satisfaction qui prédomine (68,7 %) ce qui traduit une acceptation du projet. Le remembrement facilite également le travail du Conseil Rural en cas de litige foncier. Les propos de A DIOP, Président de la commission domaniale du Conseil Rural de Kaymor en attestent : « Nous étions allés là-bas pour un litige mais comme les bornes sont alignées, si l'une d'entre elles est déplacée, cela se constate facilement. Le bornage est très important dans les champs et devrait être étendu à d'autres terroirs ». Un autre objectif du remembrement des terres était la prévention des conflits fonciers latents à TK./S. Il en existe toujours. Nous en distinguons trois (3) types.

Tableau n° 9. Nature et ordre de fréquence des conflits fonciers à TK/S

Nature du conflit foncier	Pourcentage	Pourcentage de fréquence
Limites de parcelles	50.7	29.9
Délimitation du parcours du bétail	23.3	23.9
Contestation de la propriété	15.5	17.9
Autres	5.5	14.9
Non réponses	5	13.4

(Source : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Le premier, qui est le plus important est relatif aux limites de parcelles (50,7 %). Le besoin d'extension des superficies cultivées est à l'origine de ces conflits. Le système de bornage est efficace mais nécessite un respect des limites définies pour chaque champ. Tout déplacement de borne peut être à l'origine d'un litige. L'importance de cette nature de conflit est due à la facilité avec laquelle les bornes peuvent être déplacées.

Le second type de conflit foncier relève de la délimitation des terrains de parcours du bétail (23,3 %). Ces terrains ne sont pas toujours respectés par les agriculteurs qui peuvent en occuper plus de la moitié pour la culture. Les dégâts causés par le bétail dans ces parcelles étendues ne font pas toujours l'objet de conflits durables. Ce sont plutôt des réactions instantanées ou sporadiques qui se constatent. Au sein du Conseil Rural, des plaintes de ce genre sont très rares surtout provenant des éleveurs «Cela tient au fait qu'ils (les éleveurs) sont également des agriculteurs. Pratiquement, dans tous les villages, les « Sao » appartiennent aux « Diarga ». Dans certains villages, les terrains de parcours dégagés pour les troupeaux ont été cultivés intégralement. Les paysans ne peuvent nous solliciter car, le bétail leur appartient » affirme A Diop, de la Commission Domaniale.

En troisième lieu, il y a la contestation de la propriété des parcelles de cultures comme source de conflit foncier (15,5 %). Les problèmes proviennent de la pratique du gage et de l'héritage. Dans le cas du gage, le propriétaire de la parcelle n'arrive pas à récupérer son bien après l'avoir cédé à un paysan pendant une longue période. Le remboursement de la valeur du gage ne signifie pas parfois le respect du contrat par le partenaire. Il s'en suit des litiges fonciers qui peuvent durer des années.

En ce qui concerne l'héritage, il est à l'origine de différends opposant des parents proches pour la plupart. En effet, si les fils sont très jeunes à la mort de leur père, c'est le plus souvent les oncles qui se chargent de la gestion de leurs terres. Une fois arrivés à maturité, les enfants ont tendance à réclamer toutes leurs terres, ce qui affaiblit le pouvoir de production de l'oncle. Ce type de conflit est plus tenace parce que chaque partie s'arc-boute sur sa position. Il peut s'agir également de terres confiées (ou qui ont été confiées) et dont la mort de l'une des parties contractantes entraîne une remise en cause du contrat par l'autre partie ou la famille du défunt.

La contestation de la propriété des parcelles révèle à l'analyse un affaiblissement des relations de parenté surtout en ce qui concerne le foncier. Une inadéquation apparaît entre l'organisation de la parenté qui était synonyme de solidarité et de complicité et la nouvelle réalité foncière qui dicte une attitude beaucoup plus individuelle voire égoïste. Ce dysfonctionnement est à l'origine d'une

exacerbation des conflits fonciers au niveau de T.K/S. Ils ne sont pas certes en très grand nombre, mais peuvent prendre une intensité forte.

L'évolution de l'occurrence des conflits laisse apparaître une forte baisse : 80%. Ceux qui jugent qu'ils sont plus fréquents (7,5%) ou que la situation reste inchangée (7,5%) sont minimes. La forte baisse des conflits fonciers s'explique selon les paysans par le remembrement des terres qui a clarifié les appartenances foncières (79,1%). Les liens communautaires (14,2%) et enfin la sensibilisation qui découle de l'appartenance commune aux organisations paysannes et l'intervention des partenaires extérieurs (5,4%) favorisent le recul et la prévention des conflits fonciers. Certains paysans ne connaissent pas l'explication de cette baisse des conflits (1,3%). Ils invoquent généralement Dieu ou les prières des anciens.

L'insuffisance de terres de culture par rapport à l'accroissement démographique et l'enjeu que constituent les limites des parcelles expliquent, pour certains la plus grande fréquence des conflits fonciers. Pour d'autres paysans par contre, l'évolution des conflits est jugée inchangée car les appétits fonciers sont toujours aussi grands qu'auparavant. Il en découle une forte demande foncière qui n'est pas toujours satisfaite.

En définitive, limites de parcelles, délimitation du parcours de bétail et contestation de la propriété se suivent de très près dans la fréquence des conflits comme l'illustre le tableau 8 ci-dessus (p.80).

Cependant, si le conflit est inhérent à toute organisation humaine parce que participant à son évolution, les modes de gestion varient selon l'organisation sociale mise en place. Le foncier, tout comme l'environnement sont des domaines transférés aux collectivités locales avec les lois de décentralisation n° 96-06 et 96-07 du 22 Mai 1996.

La gestion foncière est donc du ressort du conseil rural de Kaymor. Mais celui-ci ne constitue pas l'unique centre de décision auquel se réfèrent les paysans en cas de conflits fonciers. Seuls 7,5% des paysans affirment que le conseil rural seul se charge de la gestion des conflits fonciers. Ce faible pourcentage est dû au fait que cette structure décentralisée est généralement sollicitée si le conflit atteint son paroxysme.

Le couple conseil rural- chef de village (58,9%) est l'instance régulatrice des conflits. Le chef de village est une autorité traditionnelle dépositaire des règles régissant la coutume. Il participe à toutes les grandes décisions qui se prennent au niveau du village. En ce sens, il est un témoin du remembrement des terres. Dans le cas du village de Sonkorong, il est également l'Imam de la mosquée, ce qui donne un poids supplémentaire à ses décisions dans une communauté constituée uniquement de musulmans. Dans ses interventions, le conseil rural prend toujours la précaution d'intégrer le chef de village dans ses démarches en cas de litiges fonciers. Cette conjonction de l'autorité élue et de l'autorité traditionnelle renforce le pouvoir de décision de l'autorité politique. Le conflit n'arrive généralement pas au niveau du conseil rural et est réglé par les anciens (19,4%). Ces derniers sont sollicités d'abord par leur proximité mais surtout par leur capacité à résoudre très rapidement et avec sagesse les conflits fonciers. Ils se portent parfois volontaires pour servir d'intermédiaires. Ces trois grands centres de décision (chef de village, conseil rural, anciens) sont complétés par d'autres références (4,2%) assez divers comme la famille, les voisins etc.

Dans cette hiérarchie des instances de décisions, le conseil rural constitue un niveau élevé dont le recours traduit une gravité du conflit foncier. L'appréciation paysanne de ses décisions, nous donne une idée de l'intensité des différends. Dans la majorité des cas, les décisions du conseil rural sont partiellement remises en cause (77,1%). C'est plutôt une remise en cause de l'autorité politique. La référence au droit coutumier en ce qui concerne le foncier pour la plupart des villageois diminue le poids des décisions du conseil rural. Ces dernières sont entièrement acceptées par 7,7% des paysans alors que 15,2% les rejettent. Ce qui est mis en cause ici, c'est la sincérité et l'équité des décisions rendues. L'existence de tendances politiques au sein du conseil rural pousse certains paysans à parler d'une coloration politique des décisions rendues. Le conseil rural n'intervient pas toujours aussi au moment opportun. Cette lenteur pourrait s'analyser comme une faiblesse ou même une absence de moyens adéquats. A Cissé, membre du conseil rural souligne : « Si on nous demande d'intervenir ici ou là, nous n'avons pas de moyens pour faire le déplacement. Nous nous servions du cheval du Président (du conseil rural). Le cheval est mort à force de faire le tour de la communauté rurale. Maintenant, nous sommes resté les bras croisés et quand on nous interpelle, nous préférons suspendre le terrain (champ) en attendant de pouvoir être là-bas ».

La méthode de travail du conseil rural est pourtant très souple dans sa forme. B.Touré, conseillère rurale affirme : « nous sommes consultées en cas de litiges fonciers, nous donnons notre avis qui compte dans la décision finale ».

Selon A. Cissé, conseiller rural « Pour travailler, nous appelons le chef de village, l'Imam et certains dignitaires, nous requérons leurs avis et informations sur le champ en litige pour pouvoir trancher équitablement. Si toutes les informations ne nous donnent aucune clarté, nous préférons suspendre le champ ».

Malgré tous ces efforts, les paysans n'en continuent pas moins de recourir aux compétences d'autres instances de décisions. Cette option est de plus en plus rare mais les populations de T.K/S savent qu'elles ont cette possibilité (91%). Seuls 9% ne connaissent pas d'autres voies de recours. Il faut souligner que si les paysans ont connaissance de l'existence de recours possibles, ils ignorent par contre la voie exacte à suivre dans ce processus. L'autorité administrative, à travers le sous préfet, est la référence générale (78,1%). Il n'y a pas eu de rupture avec l'idée de la toute puissance et de l'omniprésence de l'administration malgré la nouvelle politique de régionalisation.

Ainsi donc, les conflits fonciers sont bien réels à TK/S. S'ils n'ont pas pris jusqu'ici une grande ampleur, c'est surtout grâce au rôle régulateur joué par le remembrement des terres de 1974-76. La multiplicité des centres de décisions auxquels se réfèrent les paysans traduit la volonté de surpasser les divergences en vue d'accéder à la terre. Les conflits autour de la terre sont donc une excroissance des appétits fonciers suite à l'augmentation de la main d'œuvre doublée de la dégradation d'une part importante de l'espace cultivé. Les litiges ne sont pas la seule forme de gestion de la pression foncière. D'autres alternatives sont mises en œuvre pour accéder au foncier et sont davantage contractuelles. C'est le cas des transactions foncières.

VI-2-Les transactions foncières

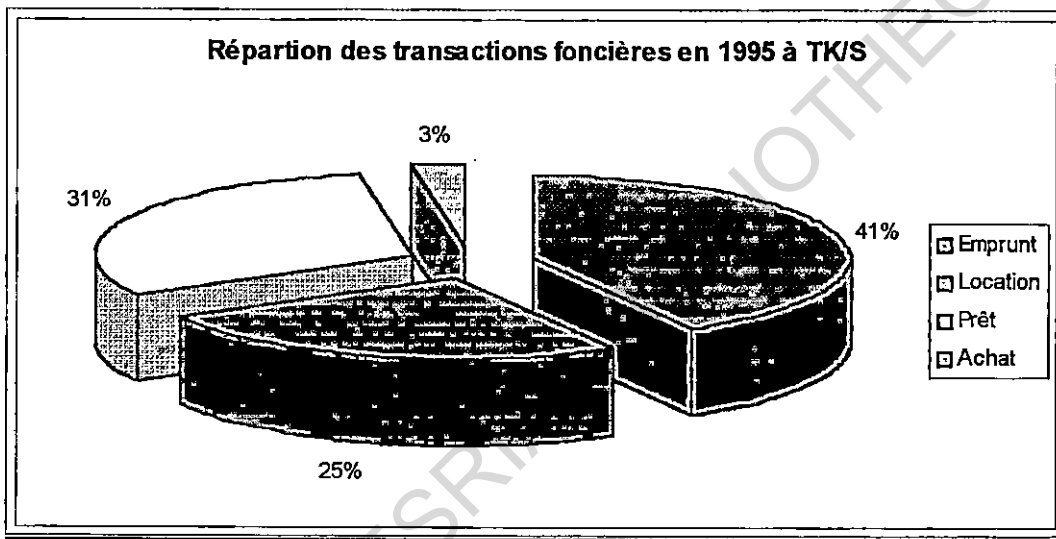
La loi sur le domaine national (LDN) qui est la principale référence en matière de législation foncière prohibe les transactions foncières. Le vécu quotidien des paysans fait fi de cette règle comme l'étaient les propos de différents membres de la communauté villageoise.

T. Cissé, vingt cinq ans, habitant à Sonkorong raconte : « Je cultive depuis plus de dix ans mais jamais dans les « Diatti » de mon père. Les « Diatti » que nous cultivons sont à Léona ou Diama. Nos champs ont été détruits par les eaux de pluies qui ont emporté le sable dans le bas fond et on n'a plus de terre ».

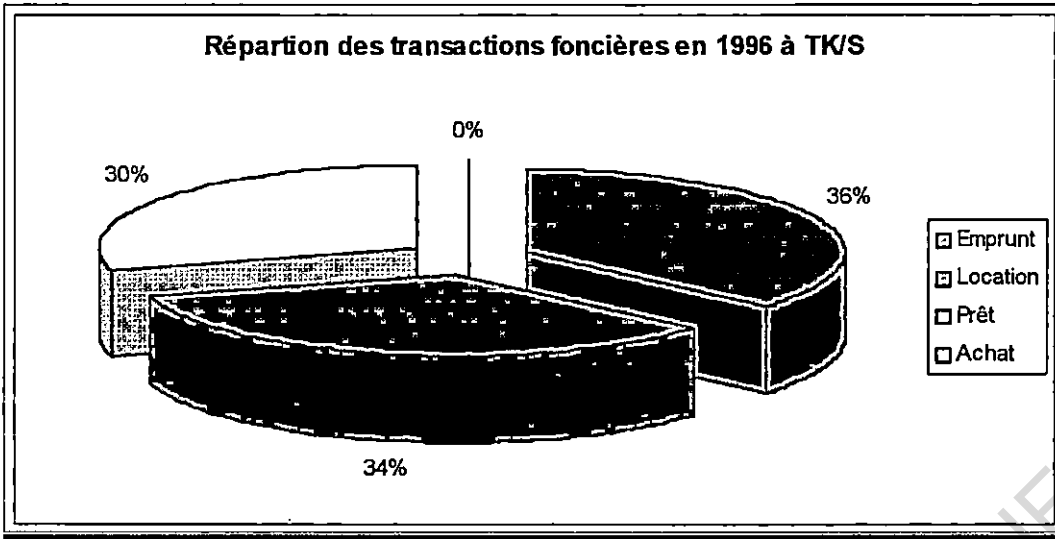
Madame M. Diadama, membre du conseil rural soutient « quand on a de l'argent, on peut facilement disposer de terres ».

Enfin pour A. Diop, membre du conseil rural, : « la monétarisation des transactions foncières fait que ceux qui n'ont pas de moyens matériels mais qui ont des superficies suffisantes ne veulent plus en céder gratuitement à leurs voisins. C'est pourquoi l'application de la LDN est très difficile ». Ces trois points de vue soulignent de manière très nette les implications de l'accès au foncier à travers les transactions. Celles-ci sont devenues une pratique assez courante mais aussi très variée dans ses formes.

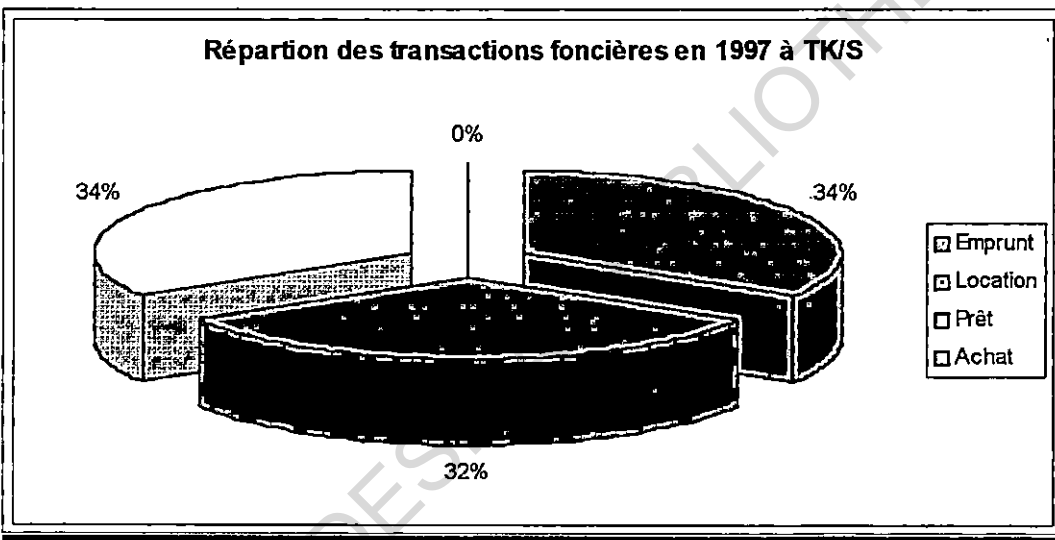
Répartition des transactions foncières à TK/S (1995 - 1997)



Graphique 4. 1 : année : 1995



Graphique 4. 2 : année : 1996



Graphique 4. 3 : année : 1997

Tableau n° 10. Nature et évolution des transactions foncières à TK/S.

Nature de la transaction foncière	Effectifs			Total des transactions
	1995	1996	1997	
Emprunt	15	16	19	50
Prêt	11	13	19	43
Location	9	15	18	42
Achat	1	0	0	1

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

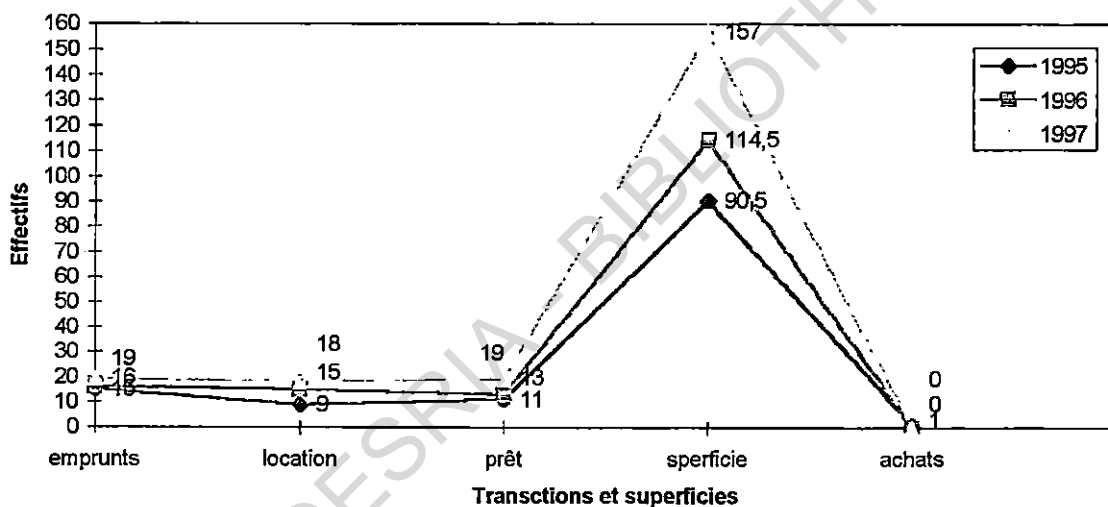
Toutes les transactions sont en croissance sauf l'achat de terre qui est une pratique devenue rare. La terre est toujours considérée comme appartenant à la lignée familiale et ne peut donc être vendue. Même si l'opération de vente est effectuée, des réclamations ne tardent pas à surgir entre famille. La plus grande importance des emprunts de terres (50 cas en 3 ans) et des prêts (43 cas en 3 ans) est due au fait qu'ils relèvent de la solidarité, de la parenté mais aussi des réseaux sociaux tissés par les paysans. La différence qu'il y a entre emprunts et prêts de terres réside dans l'opportunité recherchée par le paysan. C'est pour cette raison qu'un agriculteur peut prêter des terres et en emprunter au cours d'une même saison. Le jeune M. Cissé de Sonkorong décrit le processus : « nous les jeunes, nous ne connaissons pas bien les propriétaires de « Diatti ». Ce sont les parents qui s'y connaissent le mieux en matière de terres. Ils règlent et discutent les transactions foncières. S'il faut payer, nous donnons l'argent aux parents qui se chargent de transmettre ». La transaction est donc essentiellement une affaire de grandes personnes. Cela tient au fait que les contrats ne sont pas écrits mais restent verbaux. La parole donnée va beaucoup compter. Celle des personnes âgées est jugée plus crédible. La durée des prêts de terre est limitée à un an. C'est une mesure de sécurité visant à pallier la contestation de la propriété des champs.

A côté des emprunts et prêts de terres, c'est la location qui prend de plus en plus de l'importance. Son évolution est beaucoup plus rapide tant par l'extension des superficies concernées que par le nombre d'opérations aux cours de ces trois dernières années comme le montre le

graphique 3. L'argent tient lieu ici d'intermédiaire. Le prix appliqué varie selon la valeur du champ qui est l'objet de la transaction mais également des relations qui existent entre les contractants. C'est dire que la transaction n'est pas seulement économique mais surtout sociale. Le coût total des superficies louées en 1995, 1996 et 1997 est respectivement 134 000 francs, 440 500 francs et 487 500 francs CFA. Le seul achat de terre enregistré a concerné trois hectares de terres pour une valeur de 80 000 francs CFA. Un hectare de terres est vendu à 25 000 francs CFA en moyenne.

Le flux d'argent entraîné par ces opérations est très important. C'est par ce canal que beaucoup de paysans et paysannes arrivent à pratiquer l'activité agricole. L'emprunt et le prêt de terres ne sont pas à l'abri de la monétarisation des transactions. Certes, il s'agit tout juste d'une compensation, d'un «petit cadeau de remerciement» mais elle est davantage en espèce qu'en nature.

Courbes corrélatives entre transactions - superficies et effectifs paysans (1995-1997)



Graphique n°5

Ces transactions portent un rude coup à l'environnement pour trois raisons au moins. D'abord, la durée de la location, prêt ou emprunt de terre est limité à un an. Cette mesure vise à échapper à l'emprise de la LDN. Le même propriétaire peut louer ses terres à une même personne mais s'arrangera toujours pour ne pas la laisser deux ans successifs sur une même parcelle. Par ce procédé, nous constatons que l'espace cultivé, loin d'être fixe est très mobile. L'exploitant de ces types de terres n'a pas le temps de faire des aménagements durables pour préserver le champ cultivé.

Ensuite, les terres louées ou empruntées sont en majorité dégradées (65,7%). Dans les cas de prêt, le paysan ne donne pas ses meilleures terres ; il les garde pour lui-même afin d'avoir de bons rendements. 34,3% soutiennent le contraire. Cela s'explique par le rapport étroit qui existe entre la

qualité et le prix de la terre. Une analyse plus fine permet de déceler une corrélation entre l'état de la terre objet de la transaction et la forme d'exploitation qui y est appliquée. Ainsi, plus la terre est dégradée, plus le contractant a tendance à accentuer l'exploitation des cultures pour en tirer le maximum de rendements possibles. La fertilité des sols s'en trouve réduite.

Enfin, les aménagements sur les terres louées ou empruntées sont interdits dans 97% des cas. Cette mesure est motivée par la menace qui pèse sur la propriété du champ. Dans la conception traditionnelle, si la terre appartient à celui qui l'a déboisée, l'arbre aussi appartient à celui qui l'a planté. Or l'arbre a comme support la terre. Celui qui plante un arbre risque de réclamer aussi la terre qui la porte. Très rarement (3%), les termes du contrat peuvent inclure l'acceptation des aménagements sur les terres louées ou empruntées. L'idée prédominante à propos des aménagements se lit dans un proverbe plusieurs fois répété par les paysans : « Ab mbaam, xuff noppe warésuca » (On n'a pas le droit de tailler les oreilles d'un âne emprunté).

La conclusion qu'on peut tirer de l'analyse des transactions foncières est qu'elles sont en croissance rapide et permettent à plusieurs paysans et paysannes d'accéder à la terre. Leur dynamisme se perçoit à travers l'évolution du nombre de transactions foncières et aussi l'accroissement des superficies concernées par ces transactions.

L'autre tendance lourde relevée est l'insécurité qui entoure les transactions foncières. Plus supposée que réelle, sa prévention guide la mise en place de règles rigoureuses empêchant des investissements écologiques durables. Le souci premier du paysan est le rendement agricole pour celui qui utilise les terres d'autrui et la conservation de la propriété foncière pour le détenteur de champs.

Toute la dynamique paysanne tourne autour de l'accès au foncier, sa gestion et sa conservation. Les ressources politiques économiques et sociales détenues par chaque paysan et chaque paysanne diffèrent. Le choix du mode d'accès à la terre révèle donc une mise en branle des ressources détenues. Leur reconstitution par l'analyse nous permet d'établir une typologie des stratégies foncières paysannes.

VI-3-Typologie des stratégies foncières

L'analyse des stratégies foncières révèle une grande souplesse des réactions paysannes. A partir de la principale ressource mise en jeu par le paysan, nous sommes arrivés à constituer deux principaux types de stratégies foncières : les stratégies foncières actives et les stratégies foncières passives.

- Les stratégies foncières actives

Elles sont sous-tendues par la mobilisation de moyens déjà disponibles auprès du paysan. En ce sens, la réussite de l'entreprise envisagée dépend peu de facteurs externes. Elles sont surtout orientées vers le présent ; c'est-à-dire que la pratique foncière vise la satisfaction d'un besoin immédiat. Trois types de stratégies foncières peuvent être retenus :

- la stratégie de contournement
- la stratégie d'infiltration
- la stratégie d'accaparement

La stratégie de contournement comprend le contournement adaptatif qui se révèle à travers la pratique de la location de terre. Le paysan reste à l'abri des sanctions de la LDN. Même si la transaction foncière est effective, le propriétaire ne risque pas de perdre son champ en ramenant la durée de la location à un an. Le propriétaire du champ reste le maître du jeu. Il peut trouver même une caution implicite dans la réaction du conseil rural. « Nous avons adopté une position qui n'est pas en contradiction avec la loi : c'est l'esprit de tolérance. Tant que les pratiques ne dégèrent pas en litiges ou conflits, le conseil rural se garde d'intervenir. Même s'il est au courant, il préfère maintenir l'entente et la cohésion. Mais en cas de problème, le conseil rural tranche selon la LDN » affirme A Diop de la commission domaniale.

La stratégie du contournement innovateur est très rare. Il s'agit d'une prise de risque à l'égard de la communauté villageoise et de sa famille mais aussi à l'égard de la LDN. La responsabilité de l'acheteur ou du vendeur de terre est engagée. Il se soucie plus de la désapprobation populaire que de la loi moderne qui est reléguée au second plan. L'argent tient lieu d'intermédiaire dans cette forme de stratégie.

L'innovation réside dans la mise en pratique d'une opération qui est prohibée par la coutume. Le paramètre culturel ne prime plus et a tendance à n'être invoqué que par la famille du vendeur de terre. Une certaine insécurité guette aussi l'acheteur qui n'est plus à l'abri d'une réclamation de sa

propriété par une tierce personne de la famille contractante. A. Diop de la commission domaniale raconte : « Il n'y a eu qu'un cas de désaffectation suite à une vente de terre d'un paysan qui a migré à Mbour. Le conflit opposait l'acheteur à la famille du vendeur. Le champ a été suspendu par le conseil rural qui n'avait pas assez de preuves pour trancher le différend».

La stratégie d'infiltration

La stratégie d'infiltration résulte de deux attitudes qui ne sont pas tellement proches dans leur forme d'exécution mais qui sont identiques dans l'appréciation des contraintes du milieu. La première attitude se traduit par l'option migratoire. Le paysan est guidé par la recherche d'opportunités qu'offre chaque milieu. Le manque de terres, de semences et de matériel agricole ainsi que la recherche d'un emploi sont des causes récurrentes des départs des paysans.

Tableau n° 11. Période et causes des migrations à TK/S.

Période départ	Pourcentage	Raisons départ	Pourcentage
Hivernage	33.3	Manques de terres, de semences et de matériel agricole	53.9
		Recherche d'emploi	30.8
		Etudes coraniques	15.3
Saison sèche	10.2	Recherche d'emploi	33.3
		Scolarisation	33.3
		Autres	33.4
Traite	10.3	Recherche d'emploi	72.8
		Scolarisation	27.2
Depuis longtemps	46.2	Recherche d'emploi	100

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

A travers le tableau 11, nous constatons qu'en dehors de la grande migration qui s'oriente vers les grandes villes du Sénégal comme Dakar et Kaolack ou des pays comme l'Italie et la Mauritanie, (46,2%), la principale période de départ des paysans est le début d'hivernage (33,3%).

B. Ndiaye, 20 ans, agriculteur de Sonkorong affirme : « si on ne peut louer ou emprunter des terres, on migre vers la Casamance pour être navétane ou aller arroser dans les vergers de la zone des Niayes ».

Le paysan anticipe ainsi la contrainte d'accès au foncier par une infiltration dans des réseaux existants dans un espace autre que celui de son village. La destination qui n'est pas fixée (milieu urbain ou milieu rural) oriente le type d'activité qui sera pratiqué par la suite : poursuite de l'activité agricole ou recherche d'un emploi non agricole.

La seconde attitude s'appuie essentiellement sur les réseaux politiques. Les conseillers et conseillères ruraux sont élus par les paysans. Une base politique solide est nécessaire pour avoir un mandat. L'existence de deux tendances politiques au sein du parti majoritaire est une porte ouverte au clientélisme politique. Chaque tendance a ses partisans qui bénéficient des pouvoirs acquis au sein du conseil rural. La loi ne s'applique pas strictement à certains paysans qui sont des soutiens importants de tel ou tel groupe de conseillers. Un membre du conseil rural touche du doigt le problème : « même si on est au courant de situations ou de pratiques contraires à la LDN, on préfère les taire s'il s'agit d'un partisan politique ». Les porteurs de voix de vote tirent un profit de cette position et essaient de bénéficier de tous les avantages qui peuvent découler de leur infiltration dans ce milieu. Ce type de stratégie peut prendre fin avec la non réélection des partenaires conseillers ruraux.

La stratégie d'accaparement

C'est un mode d'acquisition de terre qui ne respecte pas le code de moralité de la communauté villageoise. Deux pratiques foncières en sont les composantes : la pratique du gage et l'appropriation des terres d'une défunte personne sans en être l'héritier. La pratique du gage nous a été révélée au cours des entretiens de groupes. Le remboursement de la valeur du gage pose parfois problème à certains paysans. S'il y avait au préalable une date fixée pour la restitution de la parcelle de terre, son dépassement permet à l'une des parties de se déclarer propriétaire de la superficie gagée.

La seconde pratique dépossède les véritables héritiers de leurs terres. C'est un accroissement de superficies par une main mise de l'une des parties. Elle peut aboutir à un conflit foncier qui est dans ce cas un élément fonctionnel, recherché et voulu par l'individu qui occupe injustement les

terres d'autrui pouvant aboutir à une acquisition de terre. Elle peut aussi n'engendrer aucun conflit grâce à un règlement à l'amiable s'appuyant surtout sur les liens de parenté.

Ainsi, les stratégies foncières actives ont un fondement économique et politique. La mise en œuvre de ces ressources dépend des contraintes conjoncturelles et structurelles. Le contournement, l'infiltration et l'accaparement ne sont pas toujours utilisés seuls comme stratégie pour accéder au foncier. Le capital de ressources peut être mis en jeu dans un autre domaine comme le culturel.

Les stratégies foncières passives

Elles regroupent deux types : les stratégies de consolidation et les stratégies de réappropriation. Elles se caractérisent par une dépendance très importante vis à vis des partenaires dans la poursuite de l'objectif d'accès au foncier. Elles s'inscrivent également dans une période durable. C'est pourquoi le jeu foncier s'articule ici autour de l'enjeu culturel avec un rôle prééminent joué par la parenté.

La stratégie de consolidation

Elle est perceptible à travers les pratiques d'emprunt et de prêt de terre. L'emprunt de terre obéit à une logique d'accumulation en vue d'une extension des superficies cultivées. Elle constitue également pour certains paysans assez pauvres, le seul moyen d'obtention de quelques revenus monétaires, car sans cette pratique ils n'ont pas les moyens d'accéder à la terre pour exercer l'activité agricole.

L'autre pratique foncière est constituée par le prêt de terres. Les relations entre paysans d'un même village mais aussi entre habitants de différents villages se consolident par les prêts de terres.

Tableau n° 12. Rôle des transactions foncières dans les relations inter-villages à TK/S.

<u>Rôle des transactions</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>
Renforce les bons rapports	36	53.8
Refus de prêt sape l'esprit d'entre aide	24	36.4
Insignifiant	7	9.8

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

Les transactions foncières comme le prêt de terre renforcent les bons rapports existant entre villages (53,8%). C'est un système de réciprocité pareille au don et au contre don. Il s'établit entre paysans de différents villages des liens de solidarité qui se consolident davantage après chaque nouveau prêt de terre. Ce processus peut être rompu par un refus d'une quelconque partie (36,4%). La stratégie de consolidation est motivée par le besoin présent mais a des répercussions sur le futur par la chaîne d'entraide qu'elle favorise.

La stratégie de réappropriation

Les canaux utilisés par les paysans dans la recherche de la terre à cultiver s'inscrivent parfois dans le respect de la LDN. Le conseil rural est sollicité pour l'octroi de parcelles de culture. Chose rare mais nécessaire à la suite d'un héritage, la régularisation de la nouvelle propriété foncière nécessite l'enregistrement du champ au niveau du conseil rural. Selon A. Cissé de la commission environnementale du conseil rural : « Un paysan qui n'a pas de terres peut porter l'affaire au niveau du conseil rural. Le conseil rural va réunir la commission domaniale et la commission environnementale et on va essayer de lui attribuer une parcelle en fonction des disponibilités foncières ». Il faut rappeler que les terres distribuées parfois par le conseil rural étaient des propriétés d'autres paysans, qui sont l'objet d'une suspension suite à un litige. En cas d'affectation de ces terres, il y a une réappropriation foncière au profit du nouveau bénéficiaire. Il s'approprie le champ qui était la propriété d'un autre paysan.

Ce rôle du conseil rural dans l'accès au foncier est analogue à celui de la parenté.

Tableau n° 13. Rôle de la parenté dans les transactions foncières à TK/S.

<u>Rôle de la parenté</u>	<u>Effectif</u>	<u>Pourcentage</u>
Facilite les transactions foncières	46	68.7
Pas d'incidence sur les transactions	21	31.3

(Source : *Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick*).

C'est par le biais de la parenté que le culturel intervient dans l'économique. Nous parlons de culturel et non de biologique car dans le cas précis des communautés villageoises de TK/S ainsi que des villages de la communauté rurale, les voisins de longues dates, ceux avec qui on a partagé des

moments de souffrance ou de bonheur sont considérés comme des parents. Il n'est pas surprenant dans ces conditions que 68,7% des paysans trouvent que la parenté facilite les transactions foncières.

Donc, c'est un usage à deux niveaux différents de réglementations foncière. Le droit moderne par le recours au conseil rural et le droit traditionnel par un détour du côté de la parenté permettent une réappropriation foncière. Néanmoins, les terres obtenues par le biais du conseil rural sont chargées d'un lourd symbolisme qui décourage beaucoup de paysans : la culture des terres d'un autre paysan est jugée improductive.

En définitive, la série de stratégie reconstruite par une analyse des pratiques foncières révèle la préoccupation paysanne en vue d'accéder à la terre ou de maximiser cet accès. La variété des ressources utilisées trouve son fondement dans les transactions foncières. L'éclairage apporté par les raisons des demandes de terres et les éléments permettant la reconnaissance de la fertilité dénote une pression foncière qui prend en compte la qualité de l'environnement qui est généralement dégradée. Les acteurs paysans et actrices paysannes arrivent ainsi à exploiter les zones d'ombres des règles et contraintes foncières et écologiques.

CONCLUSION

La spirale des changements du monde rural africain n'épargne pas le milieu paysan de Thyssé-Kaymor/Sonkorong. Les politiques de l'Etat, loin d'impulser une sécurisation de la production agricole ainsi que son environnement, ont plutôt favorisé une dépréciation de l'agriculture. Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) reconnaît que : « globalement, la politique de développement agricole et la situation qu'elle a entraînée ont induit des effets néfastes sur l'environnement de la production en accentuant le phénomène de la dégradation de la base des ressources notamment foncières et végétales » (République du Sénégal 1997 : 39).

Dans le sillage de ce constat, cette étude a voulu analyser les contraintes foncières et écologiques qui pèsent sur les activités paysannes et leurs interrelations. Compte tenu de la spécificité du milieu d'étude, des points peuvent être tirés de ce travail de recherche.

Ainsi, la grande importance de l'équipement agricole consécutive à l'intermède de l'Unité Expérimentale a contribué grandement à la dégradation croissante du milieu. La pratique du dessouchage a été favorable à l'exercice des différentes formes d'érosion si l'on sait qu'il y avait une prime qui était accordée aux paysans qui le faisaient. Tel n'a pas été le cas du reboisement même si du reste, tous les deux faisaient partie des dix (10) commandements de l'amélioration foncière. L'importance du matériel agricole a engendré avec l'accroissement démographique, l'accentuation de la pression foncière.

D'un point de vue dynamique, le conflit participe au fonctionnement de l'organisation sociale. Dans le cadre de Thyssé-Kaymor/Sonkorong, le remembrement des terres est apparu comme le régulateur des convoitises autour de l'enjeu terre. La compétition autour de cette ressource s'est réellement accrue. C'est pour cette raison que le conseil rural, instance chargée de sa gestion, a adopté une démarche participative très souple afin d'être à la hauteur de sa tâche. Ce qui n'empêche l'existence de transactions foncières multiples. Loin d'être une remise en cause de la réglementation moderne, ces pratiques doivent être prises comme une réponse à l'impératif de production agricole. C'est ce qui explique qu'un accroissement de la demande foncière, qui se traduit par la pression paysanne sur l'espace à Thyssé-Kaymor/Sonkorong, entraîne ce dynamisme des transactions foncières. Ce sont donc de nouvelles perspectives stratégiques qui se sont mises en place et qui tiennent compte des limites opposées à leurs marges de manœuvre par les lois relatives au foncier

mais aussi par le changement écologique. En effet, le système foncier est jugé actuellement « contre performant, inadapté et il n'est pas acceptable de le maintenir... » (Panaudit Sénégal 1996 : 81).

La forte monétarisation de la plupart des transactions foncières a engendré l'effet pervers d'une exploitation à outrance des parcelles de terres louées ou empruntées. La menace qui plane au-dessus de la propriété des parcelles en question ne favorise pas les investissements écologiques durables. La continuité de ce scénario tendanciel risque d'aggraver la dégradation de l'environnement et ceci, malgré les efforts de soutien des O.N.G. et organismes de recherche.

En définitive, foncier et environnement sont fortement imbriqués et nécessitent une gestion globale qui s'inscrirait dans la durabilité pour un développement rural harmonieux. De ce point de vue, on peut entrevoir des perspectives suscitées par l'analyse des villages de Thyssé-Kaymor/Sonkorong. Le remembrement des terres paraît comme une expérience qui doit être étendue à d'autres espaces villageois ainsi qu'à d'autres zones éco-géographiques en tenant compte des enseignements de ces dits villageois. Il pourrait permettre une sécurisation de la propriété dans un contexte où l'on parle de plus en plus de la privatisation des terres du domaine national. Car dans le cas cité en exemple, le remembrement des terres a conforté les paysans qui « y ont vu un moyen leur permettant de consolider et de faire reconnaître leur droit sur des champs qui sont désormais bornés et figurent sur une carte qu'ils considèrent comme un document sûr sinon officiel » (Faye J. 1979 : 14). Il devrait aller avec une plus grande sensibilisation des paysans afin d'aiguiser davantage leur sensibilité écologique.

Avec la nucléarisation de la famille, l'accès des jeunes et des femmes devrait faire l'objet d'une attention et d'une réflexion beaucoup plus soutenues. Ils sont au premier plan dans les travaux agricoles – par le volume horaire rempli – mais aussi dans les activités de renforcement de l'environnement. Cependant, avec les cycles de sécheresse et le verrouillage du système d'acquisition des terres, il serait intéressant d'entreprendre une étude de l'impact de la pauvreté sur la gestion de l'environnement. En prenant le soin de mettre l'accent sur les comportements des acteurs mais aussi sur la logique qui sous-tend leurs attitudes, c'est une dimension anthropo-écologique qui s'ébaucherait.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- Arrignon, Jacques :. Agro-Ecologie des Zones Arides et Sub-Humides.
Paris : Editions G.-P. Maisonneuve et Larose, 1987, 283p.
- 2- Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde. Le développement et l'environnement
Washington : 1992, 299p.
- 3- Barrier Claude : Développement Rural en Afrique de l'Ouest Soudano-Sahélienne.
Premier Bilan sur l'Approche Gestion de Terroirs Villageois.
Synthèse du Rapport. Caisse Centrale de Coopération Economique, Mars 1990,14p.
- 4- Barrière, Olivier et Cathérine : Le Foncier-Environnement Fondements Juridico-institutionnels pour une gestion conservatrice de l'environnement au Sahel
Rome : Editions FAO, col. « Etudes Législatives, 1997, 123p.
- 5- Bernard et Colli : Vocabulaire Economique et Financier
Paris : Seuil, 4^{ème} édition, 1976, 415p.
- 6- Brémond, Janine et Gélédan, Alain : Dictionnaire des Théories et Mécanismes économiques.
Paris : Hatier, 1984, 476p.
- 7- Busacker, Dietrich et alii : L'analyse socio-économique des systèmes d'exploitation et de la gestion de terroir dans le Bas-Saloum: Sénégal,
Berlin : 1990,132p.
- 8-Crousse, Bernard ; Le Bris, Emile ; Le Roy, Etienne (études réunies et présentées par) : Espaces disputés en Afrique Noire. Pratiques Foncières locales.
Paris : Karthala, 1986,429p.
- 9-Crousse, Bernard : « Logique traditionnelle et Logique d'Etat »
In : Espaces disputés en Afrique Noire Pratiques Foncières Locales
Paris : Karthala 1986, pp 199-215
- 10-Crousse, Bernard, et alii : L'appropriation de la terre en Afrique Noire
Paris : Karthala,1991, 359p.
- 11-Cohen, Elie : Dictionnaire de Gestion.
Paris : Edition La Découverte,1994, 398p.
- 12-Crozier, Michel, Friedberg, Erhard , L'Acteur et le système.
Paris : Editions Seuil, : 1977, 443 p.
- 13-Desjeux, Dominique : « Des stratégies paysannes pour gérer l'incertitude foncière »,

In : L'appropriation de la terre en Afrique Noire,
Etienne Le Roy et alii, 1991 , PP 119-203.

14- Encyclopédie Universalis : n° 8 (PP 480-486) et n° 21 (PP 635-637)
Paris,1990

15- Engberg-Pedersen, Lars : Avril 1995: Démocratiser la vie politique locale de haut en bas :
L'approche « gestion des terroirs » aux Burkina Faso.
London : IIED, Dossier n° 54,Avril 1995, 34 p.

16- FAO, Rome : Lutte contre la pauvreté rurale : politiques et tendances
Rome : FAO,1993, 97p.

17- Faye, Jacques, Benoît-Cattin, Michel : Les Unités Expérimentales du Sénégal.
Montpellier : ISRA-CIRAD-FAC,1986,500p.

18- Faye, Jacques : Une Expérience de Restructuration agraire et d'aménagement de l'espace rurale
sénégalais
Kaolack : ISRA/SCS, Avril 1979, 14 p.

19- Faure, Armelle ; Le Roy, Etienne : Experts et Développeurs face aux enjeux de la question
foncière en Afrique Noire.
Paris : Réseau Recherche-Développement,1989, 31p.

20- Freudenberger, M. et K.S. : Champ, jachère et flexibilité : la gestion des ressources naturelles à
Ndamor Fademba. Sénégal.
London : IIED, Dossier n° 05, 1993.

21- Gruenais, Marc-Eric : « Territoires autochtones et mise en valeur des terres. »
In : Espaces disputés en Afrique Noire Pratiques Foncières Locales.
Paris : Karthala, 1986, PP. 283-298

22- Goldsmith, E ; Hildyard, N : Rapport sur la planète terre
Paris : Stock, 1990, 479p.

23- Hesseling, Gerti ; Mathieu, Paul : « Stratégies de l'Etat et des populations par rapport à l'Etat ».
In : Espaces disputés en Afrique Noire Pratiques foncières locales
Paris : Karthala,1986, PP.309-325

24- Lawry, Steven W. : Politiques de Tenue et Gestion des Ressources Naturelles en Afrique
de l'Ouest Sahélienne
Madison : Land Tenure Center, Université du Wisconsin, Janvier 1989, 32p.

25- Le Roy, Etienne : « Contribution à une prospective des politiques foncières en Afrique Noire
Francophone »
In : Cahiers du GEMDEV, n° 17, LAJP
Paris : Juin 1990, PP 87-117.

- 26- Le Roy, Etienne ; Le Bris, Emile ; Leimdorfer François (études réunies et présentées par) :
Enjeux Fonciers en Afrique Noire.
Paris : ORSTOM-Karthala, 1982, 391.
- 27- Le Roy, Etienne : « L'émergence d'un droit foncier local au Sénégal »
In : G. Cornac. Ed. : Dynamique et finalités des droits africains.
Paris : Economica, 1980, PP 109-140.
- 28- Lesourd, Michel et alii : Sahel, Nordeste, Amazonie : Politique d'aménagement en milieux fragiles.
Paris : UNESCO, 1991, 233p.
- 29- Mariko, Keletegui A. : La Réforme Foncière et la restitution des droits aux paysans : Quelques conditions de base pour inverser la dégradation écologique au Sahel.
London : IIED, Mars 1971, 6p.
- 30- Mitchell, Jennifer , « Les femmes et la gestion des ressources naturelles en Afrique Subsaharienne ».
In : Le courrier n° 154, Novembre-Décembre 1995, PP. 58-59
- 31- Morin, Edgar : Introduction à la pensée complexe
Paris : ESF éditeur, 1990, 158p.
- 32- Ndiaye, Adama A. : La Relation Foncier / Ressources Végétales dans la gestion locale : exemple de la communauté rurale de Mbane.
Dakar : UCAD, 1994, 72p.
Mémoire, DEA, Sciences de l'Environnement
- 33- O'connor, David : La gestion de l'environnement dans les pays en voie d'industrialisation rapide : leçons tirées de l'Asie de l'Est.
Paris : OCDE, 1994, 243p.
- 34- Panaudit Sénégal : Plan d'Action Foncier du Sénégal.
Dakar : Ministère de l'Agriculture, Octobre 1996, 9p.
- 35- Paul, Samuel : La gestion stratégique des programmes de développement
Genève : BIT, 1988, 135p.
- 36- Péliissier, Paul : Campagnes Africaines en Devenir
Paris : Editions Arguments, 1995, 318p.
- 37- Piermay, Jean-Luc : « l'espace, un enjeu nouveau »
In : Espaces disputés en Afrique Noire. Pratiques foncières locales
Paris : Karthala, 1986, PP. 299-307
- 38- Raison, Jean Pierre : « Quelles sociétés rurales pour l'Afrique en l'an 2000 »
In : Cahiers du GEMDEV, n° 17 Juin 1990, PP.119-134.

- 39- République du Sénégal : Plan de Développement de la Communauté Rurale de Kaymor.
Dakar : Ministère de l'Intérieur, 1988, 121p.
- 40- République du Sénégal : Expérience Sénégalaise en matière de lutte contre la désertification.
Dakar : CONSERE, 1988, 69p.
- 41- République du Sénégal: Plan National d'Action pour l'Environnement.
Dakar : CONSERE, Septembre 1997, 158p.
- 42-Sarr, Désiré Y. et alii : Etude Monographique de la Communauté Rurale de Kaymor.
Kaolack : ISRA / SCS, Février 1983, 100p.
- 43 Sarr, Désiré Y. : Contribution à la connaissance socio-économique de la zone de Ndiémane
Département de Bambey.
Bambey : CNRA-ISRA, Mars 1980, 80p.
- 44- Sarr, Désiré Y. : L'Approche paysanne de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles.
Du paysan pilote au paysan partenaire de la recherche.
Dakar : ISRA, Cahiers d'informations, vol 9 n° 2, 1995, 13p.
- 45- Sarr, Désiré Y. : Cadre d'Analyse de la gestion et Conservation des ressources naturelles.
Dakar : ISRA, Réflexions et Perspectives, vol 6 n° 2, 1996, 13p.
- 46- Séne, Modou ; Pérez, Pascal : « Contraintes et Possibilités de valorisation des ressources
naturelles dans le Sud du Bassin Arachidier (Sine-Saloum, Sénégal) »
In : Bilan hydrique agricole et sécheresse en Afrique Tropicale.
François-Noel Reyniers, Netoyo Laomaibao
Paris : Ed. John Libbey Eurotext, 1994, PP. 217-233.
- 47- Thébaud, Brigitte : Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique : Réflexion à
partir d'exemples du Sahel.
London : IIED, Juillet 1995, 44p.
- 48- Vénéma, Bernhard : Compte rendu des recherches sociologiques à Thyssé-Kaymor et
Sonkorong. 22 Février - 6 Mars 1996
La Haye : NIRP, 1996, 8p.
- 49- Whyte, Anne V. T. : La perception de l'environnement : Lignes directrices méthodologiques
pour les études sur le terrain.
Paris : UNESCO, 1978, 134p.

Annexes

Tableau A : Les raisons des départs au sein des exploitations à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Départ exploitation		Raisons départ	Pourcentage
Réponse	Pourcentage		
Oui	58.2	- Manque de terres, semences et matériels agricoles	23.1
		- Recherche d'un emploi.	48.8
		- Etudes coraniques.	20.6
		- Autres	7.5
Non	41.8		

Tableau B : Evolution de la pratique de la fumure à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Variables	Moyenne	Somme	Maximale	Minimale	Ecart type	Effectifs
1994	2.5	15	5	1	1.37	6
1995	1.58	52.25	12	0.25	2.29	43
1996	1.42	58.2	12	0.25	1.98	51
1997	1.32	51.5	10	2.5	1.73	39

Tableau C : Connaissances et identification des voies de recours après décision du conseil rural à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Connaissances des voies de recours	Pourcentage	Voies de recours	Pourcentage
Oui	91	Autorités administratives	78.1
		Conseil rural + Autorités administratives	7.5
		Conseil rural	3.9
		Ne sait pas	10.5

Non	9	
-----	---	--

Tableau D : Interlocuteurs en cas de demande de terre à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Interlocuteurs pour les demandes de terres	Pourcentage
Autres paysans	65.8
Parents	22.9
Conseil rural	11.3

Tableau E : Demande de terres et satisfaction après demande à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Demandes de terres	Effectifs	Pourcentage	Satisfaction	Effectifs	Pourcentage
Oui	35	52.2	Oui	33	94.3
			Non	2	5.7
Non	32	47.8			

Tableau F : Raisons des demandes de terres à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Raisons des demandes de terres	Pourcentages
Manque de terres suffisantes	82.8
Pas de terres en appartenance	2.9
Besoin de terres plus fertiles	5.7
Régularisations de terres d'héritage	5.7
Recrutement de navétanes	2.9

--	--

Tableau G : Reconnaissance de la fertilité des sols à TK/S

(Sources : Enquêtes Mémoire. Déc 97. El H. Malick).

Moyen de reconnaissance de la fertilité du sol	Pourcentage
Couleur du sol	16.4
Végétation (arbustes et herbes)	65.7
Structure du sol	17.9

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

ISRA - SUD BASSIN ARACHIDIER - BP.199 - ☎ (221) 41 29 13 - FAX (221) 41.29.02 - KAOLACK (Sénégal)

QUESTIONNAIRE EXPLOITANT

El Hadji Malick NDIAYE

Octobre 1997

IDENTIFICATION

Région:
Département
Arrondissement
Communauté Rurale
Village
Quartier

SECTION I - IDENTIFICATION PERSONNE ENQUÊTÉE

100 - Nom et prénoms

101 - Age

102 - Ethnie :

1 - Wolof / ___/

2 - Peul

3 - Toucouleur

4 - Autre (à préciser)

? 103 - Caste

1 - Hommes Libres

2 - Captif

3 - Nienio

4 - Autre (à préciser)

104 - Religion :

1 - Musulmane / ___/

2 - Autre (à préciser)

105 - Si 1, confrérie :

1 - Tidiane / ___/

2 - Mouride

3 - Autre (à préciser)

106 - Situation matrimoniale

1 - Marié (M) / ___/

2 - Célibataire (C)

3 - Divorcé(e) (D)

4 - Veuf(ve) (V)

107 - Si 1. nombre d'épouse(s) /____/

108 - Nombre d'enfant(s) /____/

109 - Statut :

1 - Chef de carré /____/

2 - Chef de ménage exploitant /____/

3 - Chef de ménage dépendant /____/

4 - Dépendant familial /____/

110 - Appartenez-vous à une ou des organisations paysannes ?

1 - Oui /____/

2 - Non

111 - Si oui, nom(s) organisation(s)

.....
.....
.....

Activités principales :

.....
.....

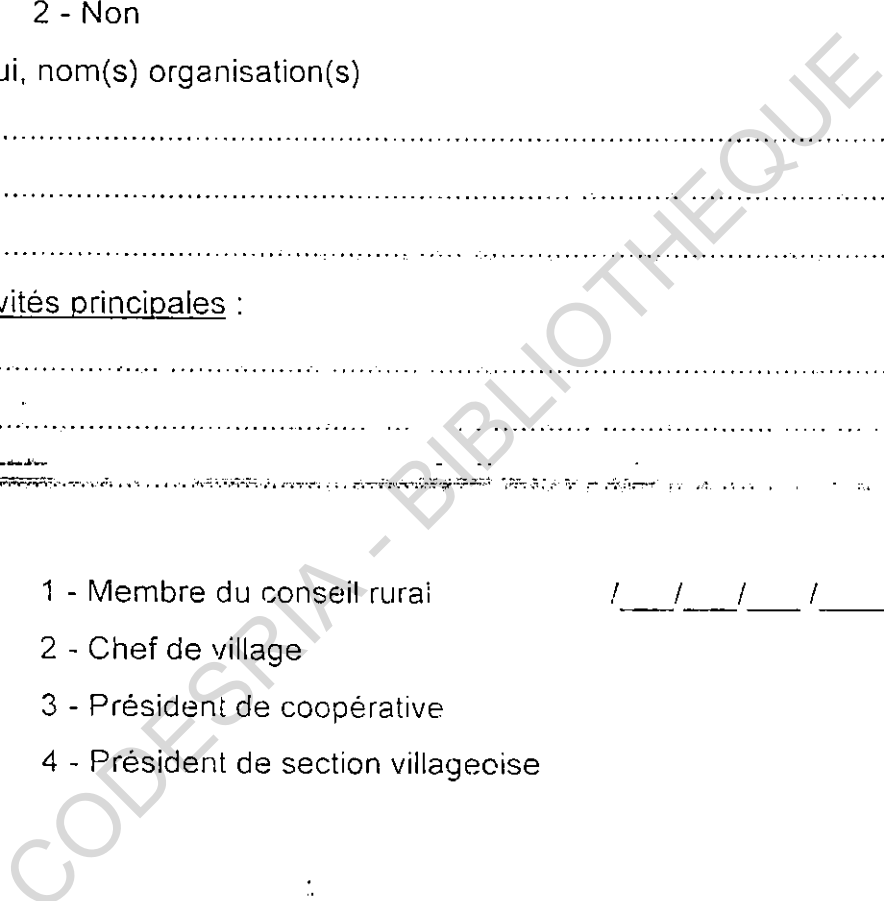
112 -

1 - Membre du conseil rural /____/

2 - Chef de village

3 - Président de coopérative

4 - Président de section villageoise



THEME I - GESTION FONCIERE

SECTION II - ACCES AU FONCIER

200 - Superficie totale en appartenance (ha) / ____ /

201 - Transactions foncières :

Nature transaction et/ou stratégie foncière	1995			1996			1997		
	Superficie	Coût	Durée	Superficie	Coût	Durée	Superficie	Coût	Durée
Emprunt de terre									
Location									
Prêt									
Achat									
Vente									
Demande au C.R									
Superficie cultivée en 97									

Gage

202 - Comment avez-vous acquis vos terres ?

- 1 - Héritage / ____ /
- 2 - Affaire
- 3 - Défrichement
- 4 - Droit de rache
- 5 - Droit de feu
- 6 - Droit de sabot
- 7 - Autres (à préciser)

203 - Vos terres ont-elles été remembrées ?

- 1 - Oui / ____ /
- 2 - Non

204 - Si non, pourquoi ?

.....

.....

.....

205 - Si oui, qu'est-ce que cela a apporté ?

.....
.....
.....

206 - Y a-t-il une remise en cause du remembrement ?

1 - Oui / ____ /

2 - Non

207 - Pourquoi ?

.....
.....
.....

SECTION III - CONFLITS FONCIERS

300 - Nature des conflits sur le foncier :

1 - Délimitation de parcours / ____ /

2 - Limites de parcelles

3 - Contestation de la propriété

4 - Autres (à préciser)

301 - De façon générale, quelle est l'évolution constatée dans l'occurrence des conflits ?

1 - Plus fréquents / ____ /

2 - En baisse

3 - Inchangés

302 - Justifiez votre réponse

.....
.....
.....

303 - Quelle est la nature des conflits plus fréquemment rencontrés actuellement ?

.....
.....
.....

304 - Qui se charge de la gestion de ces conflits ?

1 - Le Conseil Rural / ___ / ___ / ___ / ___ /

2 - Le Chef de village

3 - Le Marabout

4 - Les autres (à préciser)

305 - Les décisions rendues par le Conseil Rural sont-elles acceptées ?

1 - Entièrement / ___ / ___ / ___ / ___ /

2 - Partiellement

3 - Rejetées

306 - Si 2 ou 3, justifiez

.....
.....
.....

307 - Y a-t-il voie de recours possible pour vous ?

1 - Oui / ___ /

2 - Non

308 - Si oui, à quel(s) niveau(x) ?

.....
.....
.....

309 - Quelles sont les conséquences de ces conflits sur la gestion de l'environnement ?

.....
.....
.....

THEME II - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION IV - PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX

400 - Quelle est la situation générale de l'environnement dans le village ?

.....
.....
.....

401 - Depuis quand observez-vous des changements ?

.....
.....
.....

402 - Quels sont les causes des changements écologiques ?

.....
.....
.....

403 - Depuis quand avez-vous observé des problèmes dans vos parcelles ?

.....
.....
.....

404 - Quelles en sont les causes ?

.....
.....
.....

405 - Avez-vous entrepris des activités de restauration de l'environnement ?

1 - Oui / /

2 - Non

406 - Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....

407 - Quelles sont les contraintes aux actions de restauration de l'environnement ?

.....
.....
.....

408 - Etes-vous soutenus par des partenaires dans ces activités ?

1 - Oui / /

2 - Non

409 - Si oui, quels sont ces partenaires ?

.....
.....
.....

410 - Les terres louées et/ou empruntées sont-elles dégradées ?

1 - Oui / /

2 - Non

411 - Etes vous autorisés à faire des aménagements sur les terres louées ou empruntées ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

THEME III - LE SYSTEME DE PRODUCTION

SECTION V - L'APPAREIL DE PRODUCTION

500 - Population masculine adulte / ___ /
Total actifs hommes / ___ /
Population féminine adulte / ___ /
Total actives femmes / ___ /
Total garçons de 0 à 15 ans / ___ /
Total filles de 0 à 15 ans / ___ /
Navétanes hommes / ___ /
Navétanes femmes / ___ /

501 - Y a-t-il eu des départs de votre exploitations ?

1 - Oui / ___ /

2 - Non

502 - Si oui, pourquoi sont-ils partis ?

1 - Manque de terre / ___ /

~~2 - Recherche d'un emploi~~

3 - Autres (à préciser)

503 -

Destination	
Période	
Durée	

504 - Y a-t-il eu des arrivées dans votre exploitation ?

1 - Oui / ___ /

2 - Non

505 - Si oui,

Provenance	
Période	
Durée	

506 - Matériels agricoles

a) Lourd

Type	Année d'acquisition	Nombre
Ariana		
Arara		
Polyculteur		
Charrette bovine		

a) Léger

Type	Année d'acquisition	Nombre
Houe sine		
Houe occidentale		
Souleveuse firdou		
Charrette équine		
Charrette asine		

507 - Quel est l'impact du matériel agricole sur :

1) Vos cultures :

.....

.....

.....

2) Vos sols :

.....

.....

.....

508 - Cheptel de trait

Type	Année d'acquisition	Nombre
Paire de bœufs		
Paire de vaches		
Chevaux		
Anes		

SECTION VI - PRODUCTION VEGETALE

600 - Quels types de cultures pratiquez-vous ?

1 - Mil souna / ___ /

2 - Arachide / ___ /

3 - Sorgho / ___ /

4 - Nièbé / ___ /

5 - Coton / ___ /

6 - Sésame (Béné) / ___ /

7 - Autres (à préciser)

601 - Y a-t-il des terres cultivables non exploitées dans le village ?

1 - Oui / ___ /

2 - Non

602 - Des défrichements sont-ils réalisés ?

1 - Oui / ___ /

2 - Non

SECTION VII - PRODUCTION ANIMALE

700 - Elevage extensif

1 - Oui / ___ /

2 - Non / ___ /

Espèces	Propriétés		Confiés	
	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
Bovins				
Ovins				
Caprins				
Porcins				

701 - Quelle est votre superficie parquée en :

94 / ___ /

95 / ___ /

96 / ___ /

97 / ___ /

702 - Difficultés de l'élevage

Types de difficultés	Spécification	Solutions préconisées
Abreuvement		
Pistes		
Alimentation		
Autres		

703 - Quels sont les produits que vous tirez de l'élevage ?

.....

.....

.....

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

THEME IV - STRATEGIES FONCIERES

SECTION VIII - PRATIQUES FONCIERES

800 - Avez-vous fait de demandes de terres ces 10 dernières années ?

1 - Oui / /

2 - Non / /

801 - Sui oui, auprès de qui ?

.....
.....
.....

802 - Avez-vous obtenu satisfaction après vos demandes ?

1 - Oui / /

2 - Non / /

803 - Si non, qu'avez-vous fait après ?

.....
.....
.....

804 - Quelles étaient les raisons de ces demandes ?

.....
.....
.....

805 - Sollicitez-vous des soutiens quand vous faites une demande de terres ?

1 - Oui / /

2 - Non / /

806 - Si oui, auprès de qui ?

.....
.....
.....

807 - Y a-t-il eu une augmentation de vos superficies cultivées ces 5 dernières années ?

1 - Oui / /

2 - Non / /

808 - Avez-vous intensifié les cultures sur les petites superficies ?

1 - Oui / /

2 - Non / /

809 - Pourquoi ?

.....
.....
.....

810 - Comment reconnaissez-vous une terre peu ou pas fertile ?

.....
.....
.....

811 - La fertilité des terres est-elle déterminante dans les transactions foncières ?

1 - Oui / /

2 - Non / /

812 - Si oui, comment ?

.....
.....
.....

813 - Quel est le rôle de la parenté dans les transactions foncières ?

.....
.....
.....

814 - Quel est le rôle des transactions dans les relations entre villages ?

.....
.....
.....



Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

ISRA - SUD BASSIN ARACHIDIER - BP. 199 - ☎ (221) 41.29.16 - FAX (221) 41.29.02 - KAOLACK (Sénégal)

GUIDE D'ENTRETIEN CONSEIL RURAL

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Octobre 1997

IDENTIFICATION

Nom

Prénom(s)

Age : Ethnie : Code

Date d'entrée dans le Conseil Rural

Statut dans le Conseil Rural

Niveau d'instruction

STRUCTURE CONSEIL RURAL

Composition :

- Nombre de membres
- Origine des membres

Fonctionnement :

- Mode de fonctionnement
- Instances de décision
- Contraintes dans la gestion foncière

LEGISLATION FONCIERE

- Vos connaissances sur la loi foncière (domaine national)
- Vos rôles et prérogatives dans la gestion foncière
- Les modes d'accès aux terres
- Les cas de désaffectation et leurs causes
- Comment vous conciliez le droit moderne avec le mode traditionnel de tenure foncière.
- Vos réactions et/ou attitudes face aux différentes transactions foncières (location, prêt et vente)

PRISE DE DECISION

- Vos attributions en matière de gestion des ressources naturelles
- Implication des populations dans la protection et la restauration des ressources forestières
- Pression de « pouvoirs parallèles »
- Tendances au sein du Conseil Rural
- Implication des populations dans la gestion des ressources naturelles

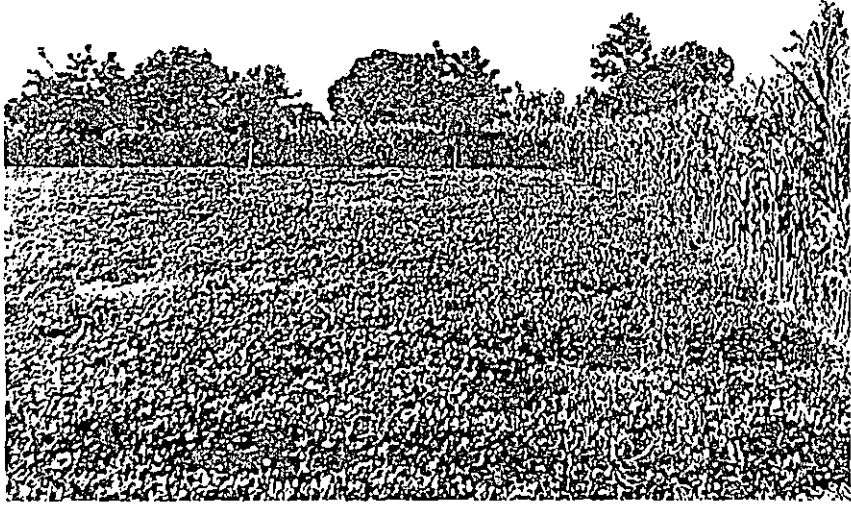
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONFLITS ET GESTION DES CONFLITS

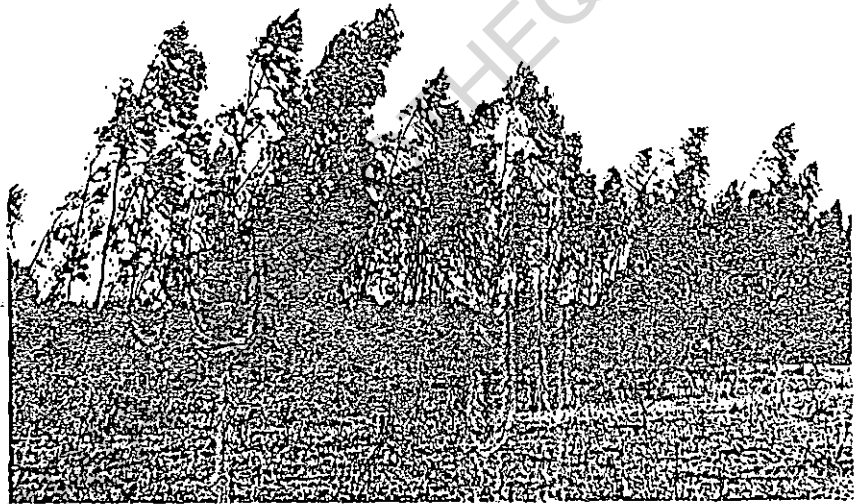
- Nature des conflits fonciers
- Groupes stratégiques concernés par ces conflits
- Période des conflits
- Mode et niveaux de résolution des conflits
- Appréciation du remembrement de Thyssé Kaymor Sonkorong
- Avantages du remembrement :
 - ⇒ dans la gestion des conflits
 - ⇒ dans la gestion foncière
- Inconvénient(s) du remembrement dans les parcelles
- Incidences du remembrement sur les pratiques culturelles
- Part réservée aux éleveurs dans la gestion foncière

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

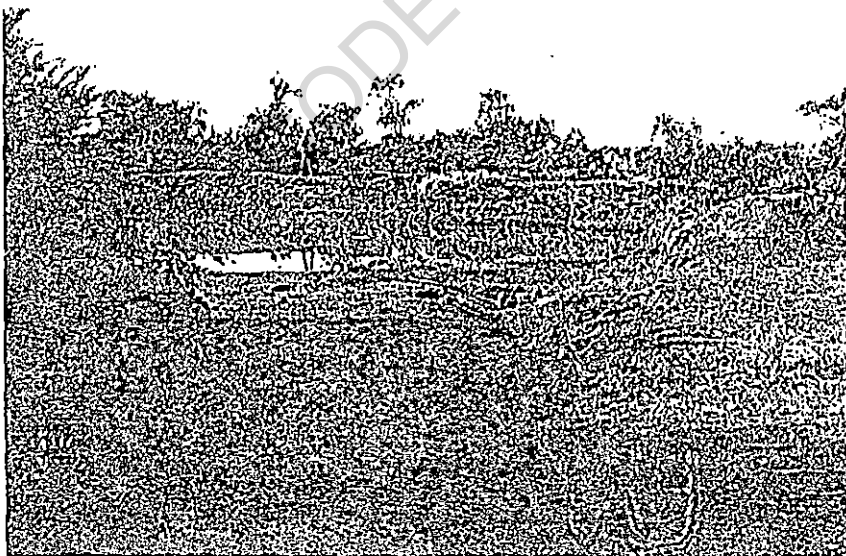
- Causes de la dégradation de l'environnement
- Action du Conseil Rural pour une bonne gestion de l'environnement
- Alternatives pour satisfaire les demandes de terres nouvelles
- Les problèmes environnementaux à Thyssé Kaymor Sonkorong et les actions entreprises par le Conseil Rural
- Réaction du Conseil Rural face au morcellement des parcelles
- Les partenaires dans la gestion de l'environnement



*Champs
remembrés*



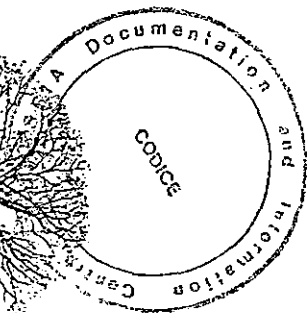
*Parcelles
boisées*



*Ravinement
enrayé*

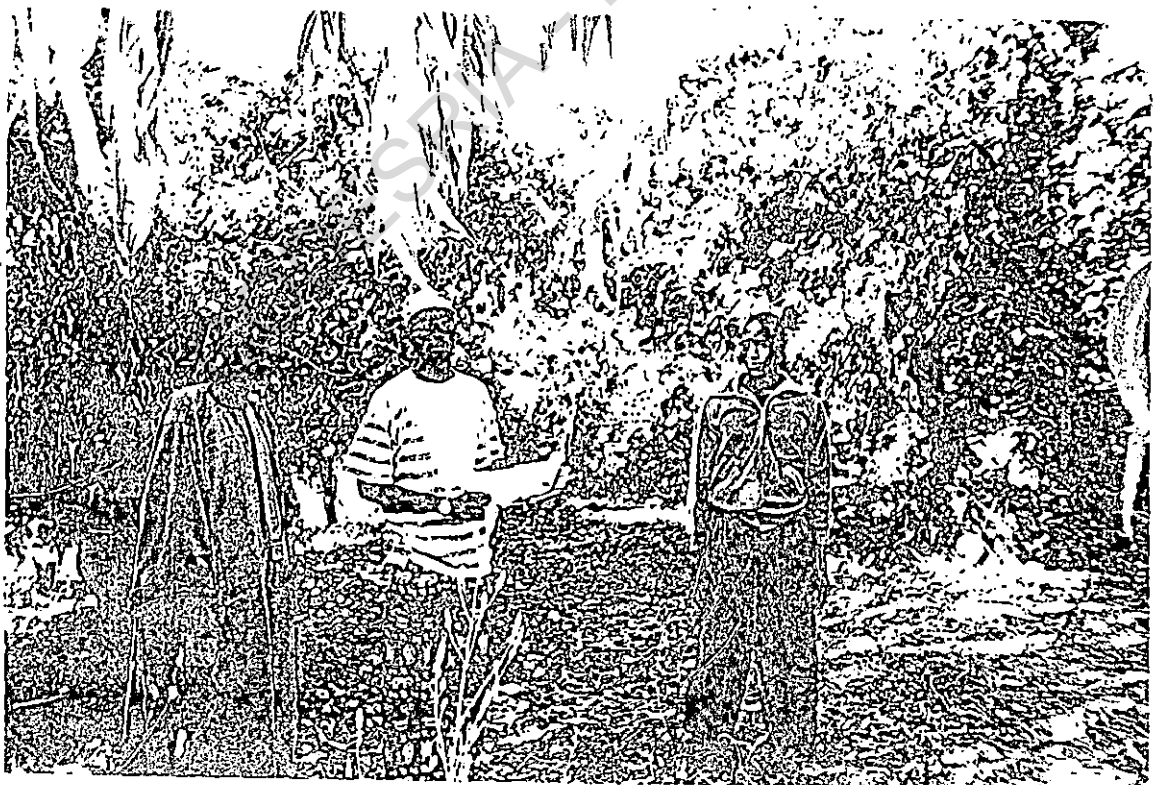


*La
végétation
du
bas fond*





Effets du ravinement à Sankorog.



Le bas-fond de TK/S